



Exemple d'informations à fournir pour les assureurs qui appliquent IFRS 17

31 décembre 2023

Personnes-ressources

Leader mondiale IFRS et chef de la présentation d'information par les sociétés

Veronica Poole

ifrglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Leader mondial IFRS 17

Francesco Nagari

frnagari@deloitte.com.hk

Centres d'excellence des IFRS

Amériques

<i>Argentine</i>	Fernando Lattuca	arifrscoe@deloitte.com
<i>Canada</i>	Karen Higgins	ifrsca@deloitte.ca
<i>États-Unis</i>	Magnus Orrell	iasplus-us@deloitte.com
	Ignacio Perez	iasplus-us@deloitte.com
<i>Mexique</i>	Kevin Nishimura	mx_ifrs_coe@deloittemx.com

Asie-Pacifique

<i>Australie</i>	Shinya Iwasaki	ifrs-ap@deloitte.com
<i>Chine</i>	Anna Crawford	ifrs@deloitte.com.au
<i>Japon</i>	Gordon Lee	ifrs@deloitte.com.cn
<i>Singapour</i>	Kazuaki Furuuchi	ifrs@tohmatsumoto.co.jp
	Lin Leng Soh	ifrs-sg@deloitte.com

Europe-Afrique

<i>Afrique du Sud</i>	Nita Ranchod	ifrs@deloitte.co.za
<i>Allemagne</i>	Jens Berger	ifrs@deloitte.de
<i>Belgique</i>	Thomas Carlier	ifrs-belgium@deloitte.com
<i>Danemark</i>	Søren Nielsen	ifrs@deloitte.dk
<i>Espagne</i>	José Luis Daroca	ifrs@deloitte.es
<i>France</i>	Irène Piquin Gable	ifrs@deloitte.fr
<i>Italie</i>	Massimiliano Semprini	ifrs-it@deloitte.it
<i>Luxembourg</i>	Martin Flaunet	ifrs@deloitte.lu
<i>Pays-Bas</i>	Ralph Ter Hoeven	ifrs@deloitte.nl
<i>Royaume-Uni</i>	Elizabeth Chrispin	deloitteifrs@deloitte.co.uk
<i>Suède</i>	Fredrik Walmeus	seifrs@deloitte.se
<i>Suisse</i>	Nadine Kusche	ifrsdesk@deloitte.ch

L'outil DART (Deloitte Accounting Research Tool) est une bibliothèque virtuelle exhaustive dans le domaine de l'information comptable et financière. Les [directives iGAAP contenues dans la bibliothèque DART](#) permettent d'accéder aux normes comptables IFRS, avec des liens vers :

- les manuels iGAAP, des guides de référence à jour de Deloitte qui fournissent des directives sur la présentation de l'information financière selon les normes comptables IFRS;
- un modèle d'états financiers pour les entités qui présentent leur information financière selon les normes comptables IFRS.

En outre, le volume iGAAP intitulé [Beyond the numbers](#) contient des directives sur les informations à fournir et les recommandations dont les entreprises doivent tenir compte relativement aux grandes questions environnementales, sociales et de gouvernance qui peuvent considérablement créer de la valeur pour une entité.

Pour envoyer une demande d'abonnement à la bibliothèque DART, cliquez [ici](#) afin de lancer le processus et sélectionnez le bloc iGAAP.

Pour obtenir plus de renseignements sur DART, y compris le prix des abonnements, cliquez [ici](#).

Le site web de Deloitte IAS Plus (www.iasplus.com) est l'une des sources les plus complètes qui soient de nouvelles dans le domaine de l'information financière sur le web à l'échelle mondiale. Le site se veut un répertoire central de l'information sur les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et sur les activités de l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et de l'International Sustainability Standards Board (l'« ISSB »). Le site, également disponible en allemand, comporte des portails adaptés pour le Royaume-Uni et le Canada (disponible en anglais et en français), avec dans chaque cas beaucoup d'information sur les PCGR locaux et sur les obligations d'information des entreprises propres à chaque pays.

IAS Plus présente :

- des [nouvelles](#) sur les faits récents dans le domaine de l'information financière à l'échelle mondiale, présentées de manière intuitive avec, entre autres, des nouvelles, des publications et des événements connexes;
- des [résumés de toutes les normes et interprétations et de tous les projets](#), accompagnés d'historiques exhaustifs sur les différents développements et les discussions des normalisateurs, en plus des nouvelles et des publications connexes;
- de [l'information détaillée propre aux différents pays](#), présentant le contexte et les obligations d'information, contenant des liens vers des ressources nationales, des nouvelles et des publications connexes ainsi qu'un historique complet consacré à l'adoption des normes comptables IFRS dans le monde;
- une vaste personnalisation du site, ce que l'on peut constater en sélectionnant des sujets d'intérêt particuliers qui permettent d'accéder à une version sur mesure;
- des [pages consacrées aux ressources](#) de l'IASB et de l'ISSB, y compris leurs organes consultatifs;
- des rappels au sujet des dates importantes pour les réunions à venir, échéances, etc. partout sur le site;
- une [bibliothèque de publications relatives aux normes IFRS](#) pouvant être téléchargées et auxquelles les utilisateurs peuvent s'abonner, dont notre populaire [Bulletin iGAAP in Focus](#) et d'autres publications;
- des [modèles d'états financiers établis selon les normes IFRS et des listes de contrôle](#) sur la présentation et les informations à fournir, en plusieurs versions, développées sur mesure selon les pays;
- une vaste bibliothèque électronique contenant des ressources relatives aux normes IFRS tant mondiales que nationales;
- des [modules d'apprentissage en ligne](#) sur la plupart des normes comptables IFRS;
- une capacité de recherche améliorée permettant un accès facile aux différents sujets à l'aide d'une recherche par balise, par catégorie ou en mode texte libre qui donne des résultats présentés de manière intuitive par catégorie offrant à leur tour d'autres options de filtrage;
- les [lettres de commentaires de Deloitte](#) adressées à l'IASB, à l'ISSB et à d'autres organismes;
- une interface compatible avec les appareils mobiles et des nouvelles communiquées par l'intermédiaire de [Twitter](#).

Avant-propos

L'incidence d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* a suscité énormément d'intérêt et de débats, en plus de donner lieu à maintes spéculations.

Comme IFRS 17 est entrée en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, les assureurs et les réassureurs pensent de plus en plus aux informations qu'ils fourniront. Les investisseurs, quant à eux, se concentrent davantage sur ce qu'ils aimeraient voir divulgué. Lorsque des modifications importantes sont apportées aux normes comptables, on peut avoir l'impression que la présentation des informations dans les états financiers vient au deuxième rang, après les éléments de comptabilisation et d'évaluation. Cela se comprend, compte tenu de la façon dont les projets de mise en œuvre sont gérés et de la façon dont la comptabilisation et l'évaluation déterminent de nombreuses obligations d'information. Toutefois, l'équilibre entre l'évaluation et les informations à fournir doit être revu.

J'espère que cette publication vous aidera à mettre en œuvre les obligations d'information – si vous appliquez IFRS 17 – ou à déterminer à quoi peut ressembler une bonne information pour un investisseur, un auditeur ou un organisme de réglementation. Tous les commentaires seront reçus avec grand intérêt.



Francesco Nagari

Leader mondial IFRS 17

25 janvier 2023

Assureur PCGR Internationaux Limitée

Exemples d'informations à fournir pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Table des matières	Page
Introduction	1
Glossaire	2
État consolidé du résultat net	3
État consolidé du résultat global	6
État consolidé de la situation financière	10
État consolidé des variations des capitaux propres	12
Notes annexes	20
– Note 1 Méthodes comptables importantes	20
– Note 2 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	57
– Note 3 Risque de souscription	61
– Note 4 Risque de crédit	71
– Note 5 Risque de liquidité	72
– Note 6 Risque de marché	73
– Note 7 Risque lié au capital	82
– Note 8 Produits des activités d'assurance	84
– Note 9 Charges afférentes aux activités d'assurance	86
– Note 10 Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	87
– Note 11 Total du revenu d'investissement et des produits financiers ou charges financières d'assurance	90
– Note 12 Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance	97
– Note 13 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance	98
– Note 14 Actifs et passifs au titre des contrats de réassurance	133
– Note 15 Marge sur services contractuels (MSC)	150
– Note 16 Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	151
– Note 17 Résultats non distribués	153
– Note 18 Autres réserves	153

Introduction

Cette publication comprend des exemples relatifs à la présentation et aux informations à fournir en vertu d'IFRS 17; elle ne présente pas un jeu complet d'états financiers. Les exemples d'informations à fournir présentés dans cette publication reflètent l'application des normes comptables IFRS.

Les exemples d'informations à fournir sont préparés en supposant que Assureur PCGR Internationaux Limitée (le « Groupe ») applique déjà IFRS 9 et IFRS 17. La présente publication n'inclut pas de tableau consolidé des flux de trésorerie, car IFRS 17 n'a apporté aucune modification au tableau des flux de trésorerie. Les exemples d'informations à fournir ne sont pas exhaustifs : ils n'illustrent pas toutes les informations à fournir possibles. Dans bien des cas, le libellé utilisé est purement indicatif et, dans la pratique, il faudra le modifier pour tenir compte de la situation de l'entité.

Le présent guide vise à décrire les informations expressément exigées par IFRS 17. Il ne traite pas des informations à fournir selon d'autres normes comptables IFRS. Il reprend certaines informations à fournir selon IAS 1, pour améliorer la compréhension des informations à fournir selon IFRS 17, comme les informations à fournir sur les méthodes comptables importantes et les estimations et jugements critiques en ce qui a trait aux contrats d'assurance.

Les informations à fournir en vertu d'autres normes IFRS sont présentées dans la publication de Deloitte sur les états financiers modèles de la Société PCGR Internationaux Limitée pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les informations supplémentaires pouvant être exigées par les autorités de réglementation n'ont pas été traitées. De plus, les exigences réglementaires locales peuvent limiter l'application de certains choix de méthodes comptables, ou de certaines informations à fournir, présentés dans cette publication. Les préparateurs doivent adapter les informations à fournir à leur situation.

Glossaire des abréviations

AERG	Autres éléments du résultat global
CGAP	Comité de gestion actif-passif
IAS 1	IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>
IFRS 13	IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>
IFRS 17	IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>
IFRS 3	IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>
IFRS 7	IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>
IFRS 9	IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>
JVAERG	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
JVRN	Juste valeur par le biais du résultat net
MHV	Méthode fondée sur les honoraires variables
MRP	Méthode de la répartition des primes
MSC	Marge sur services contractuels
Normes IFRS	Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards)
PCR	Passif au titre de la couverture restante
PD	(Éléments de) participation discrétionnaire
PSS	Passif au titre des sinistres survenus
UM	Unités monétaires

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre 2023

IAS 1:51(b)			2023-12-31	2022-12-31
IAS 1:10(b); IAS 1:10(ea)				
IAS 1:10A; IAS 1:51(c)			2023-12-31	2022-12-31
IAS 1:113		Note	UM	UM
IFRS 17:83; IAS 1:82(a)(ii)	Produits des activités d'assurance	8		
IFRS 17:84; IAS 1:82(ab)	Charges afférentes aux activités d'assurance	9		
IFRS 17:82	Résultat des activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis			
IFRS 17:86	Imputation des primes de réassurance payées	10		
IFRS 17:86	Sommes recouvrées au titre des contrats de réassurance	10		
IFRS 17:82	Charges nettes découlant des contrats de réassurance détenus¹			
IAS 1:85; IFRS 17:80(a)	Résultat des activités d'assurance			
IAS 1:82(a)(i)	Produits financiers – produits d'intérêts			
	Produits financiers – autres			
IAS 1:82(aa); IFRS 7:20A	Profits et pertes liés à la décomptabilisation des actifs financiers évalués au coût amorti			
IAS 1:82(ca)	Profits et pertes liés au reclassement d'actifs financiers du coût amorti à la JVRN			
IAS 1:82(ba)	Gains et pertes de valeur (y compris les reprises de pertes de valeur) liés aux actifs financiers et aux actifs sur contrats			
IAS 1:82(cb)	Profits et pertes liés au reclassement d'actifs financiers de la JVAERG à la JVRN			
	Autres profits et pertes			
IAS 1:82(b)	Charges financières			
	Revenu net d'investissement	11		
IFRS 17:80(b); IAS 1:82(bb)	Produits financiers/(charges financières) d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis	11		
IFRS 17:87; IAS 1:82(bc)	Produits financiers/(charges financières) d'assurance reclassés à partir des autres éléments du résultat global, au moment de la décomptabilisation des contrats d'assurance émis	11		
IFRS 17:B135	Produits financiers/(charges financières) d'assurance reclassés à partir des autres éléments du résultat global en raison d'un changement de méthode comptable relativement aux éléments sous-jacents détenus	11		
IFRS 17:87	Produits financiers/(charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	11		

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Note	2023-12-31 UM	2022-12-31 UM
Produits financiers/(charges financières) d'assurance reclassés à partir des autres éléments du résultat global, au moment de la décomptabilisation des contrats de réassurance détenus	11		
Montant net des produits financiers (charges financières) d'assurance²	11		
Résultat net des activités d'assurance et d'investissement			
Autres produits et charges			
IAS 1:85, 85A, 85B Résultat avant impôt		_____	_____
IAS 1:82(d); IAS 12:77 Charge d'impôt sur le résultat		_____	_____
Résultat net de l'exercice		_____	_____
IAS 1:81B(a) Attribuable aux :		_____	_____
Propriétaires de la Société			
Participations ne donnant pas le contrôle		_____	_____
IAS 33:2-3; IAS 33:4A; IAS 33:66; IAS 33:69 Résultat par action		=====	=====
De base			
Dilué		=====	=====
		=====	=====

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre 2023

Notes de bas de page :

1. *Conformément au paragraphe 86 d'IFRS 17, l'entité peut présenter un montant unique pour les produits ou les charges liés à un groupe de contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance; ou bien elle peut présenter séparément les sommes à recouvrer du réassureur et l'imputation des primes payées, dont la compensation donne le montant unique mentionné précédemment. Le Groupe a choisi la deuxième méthode de présentation.*
2. *À moins que le paragraphe 89 d'IFRS 17 ne s'applique, le paragraphe 88 d'IFRS 17 permet à l'entité de comptabiliser en résultat net les produits financiers ou charges financières d'assurance ou de les ventiler entre le résultat net et les AERG. Ce choix de méthode comptable s'applique au niveau du portefeuille de contrats. La méthode comptable du Groupe est expliquée à la note 1.L.4.*

En ce qui concerne les contrats d'assurance avec participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, le paragraphe 89 d'IFRS 17 permet à l'entité de comptabiliser en résultat net les produits financiers ou charges financières d'assurance ou de les ventiler entre le résultat net et les AERG. Ce choix de méthode comptable s'applique au niveau du portefeuille de contrats. La méthode comptable du Groupe est expliquée à la note 1.L.4.

État consolidé du résultat global

IAS 1:10A; IAS 1:10(b);
IAS 1:10(ea)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IAS 1:113

Note	2023-12-31	2022-12-31
	UM	UM

IAS 1:10A, 81A(a)

Résultat net de l'exercice

Autres éléments du résultat global de l'exercice

IAS 1:82A(a)(i)

Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :

IFRS 17:91(b)

Produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance avec participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents¹

IFRS 7:20(a)(vii)

Profit/perte lié à la juste de valeur des placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG

IFRS 7:20(a)(i);
IFRS 9:B5.7.9

Profit/perte lié à la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la JVRN attribuable aux variations du risque de crédit

IAS 1:90; IAS 1:91(b)

Impôt sur le résultat relatif aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net

IAS 1:82A(a)(ii)

Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat net :

Contrats d'assurance et de réassurance :

IFRS 17:90

Produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis²

IFRS 17:91(a)

Moins : Montants cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global, reclassés en résultat net lors de la décomptabilisation des contrats d'assurance émis²

IFRS 17:90

Produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus²

IFRS 17:91(a)

Moins : Montants cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global, reclassés en résultat net lors de la décomptabilisation des contrats de réassurance détenus²

Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG :

IFRS 7:20(a)(viii);
IFRS 9:5.7.10;
IFRS 9:B5.7.1A

Profit/perte lié à la juste valeur des placements en instruments d'emprunt évalués à la JVAERG

IFRS 7:20(a)(viii)

Moins : Profit/perte cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt classés comme étant à la JVAERG qui ont été reclassés en résultat net à la sortie

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2023

17 IAS 1:82(cb)

Moins : Profit/perte cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt classés comme étant à la JVAERG qui ont été reclassés en résultat net à la suite du reclassement de la JVAERG à la JVRN

IFRS 7:24C(b)(iv);
IFRS 7:24E(a)

Couvertures de flux de trésorerie :

IFRS 7:24E(a);
IAS 1:96,
IFRS 9:6.5.11(d)(i)

Profit/perte lié à la juste valeur découlant des instruments de couverture au cours de la période

Moins : Profit/perte cumulé découlant des instruments de couverture reclassés en résultat net

Conversion des devises, déduction faite des couvertures des investissements d'un établissement à l'étranger :

IAS 21:52(b)

Écart de change à la conversion d'établissements à l'étranger

Moins : Profit/perte reclassé en résultat net à la sortie d'un établissement à l'étranger

IFRS 7:24C(b)(i)

Profit/perte lié à des instruments de couverture désignés comme couvertures de l'actif net d'établissements à l'étranger

Moins : Profit/perte sur instruments de couverture reclassés en résultat net à la sortie d'un établissement à l'étranger

IFRS 7:24E(b)-(c);
IFRS 9:6.5.15(b)(ii)-(iii)
et (c); IFRS 9:6.5.16;
IAS 1:96

Coût de couverture :

Variations de la juste valeur au cours de la période relatives aux éléments couverts liés à une transaction

Variations de la juste valeur au cours de la période relatives aux éléments couverts liés à l'intervalle de temps

Moins : Profit/perte cumulé découlant des variations de la juste valeur relatives aux éléments couverts liés à une transaction reclassé au résultat net

Moins : Amortissement en résultat net du profit/de la perte cumulé découlant des variations de la juste valeur relatives aux éléments couverts liés à l'intervalle de temps

IAS 1:90; IAS 1:91(b)

Impôt sur le résultat relatif aux éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net

IAS 1:81A(c)

Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat

IAS 1:81B(b)

Total du résultat global de l'exercice

Résultat global total attribuable aux :

Propriétaires de la Société

Participations ne donnant pas le contrôle

_____	_____
_____	_____
_____	_____

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2023

Commentaires/notes de bas de page :

- *Le paragraphe 10A d'IAS 1 permet aux entités de présenter le résultat net et les autres éléments du résultat global (AERG) soit dans un état unique, soit dans deux états séparés, mais consécutifs. L'exemple présenté ci-dessus illustre la présentation du résultat net et des AERG dans deux états séparés, mais consécutifs.*
- *Le paragraphe 94 d'IAS 1 permet aux entités de présenter les ajustements de reclassement dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global ou dans les notes. Dans les présents états financiers modèles, les ajustements de reclassement sont présentés dans l'état du résultat net et dans les AERG.*
- *Note de bas de page 1 : Lors du transfert d'un groupe de contrats d'assurance ou de la décomptabilisation d'un contrat d'assurance, il est interdit à l'entité de reclasser en résultat net tout montant résiduel du groupe ou du contrat précédemment comptabilisé dans les AERG en raison de l'application du paragraphe 89(b) d'IFRS 17 [paragraphe 91(b) d'IFRS 17].*
- *Note de bas de page 2 : Lors du transfert d'un groupe de contrats d'assurance ou de la décomptabilisation d'un contrat d'assurance, l'entité est tenue de reclasser en résultat net tout montant résiduel du groupe ou du contrat précédemment comptabilisé dans les AERG en raison de l'application du paragraphe 88(b) d'IFRS 17 [paragraphe 91(a) d'IFRS 17].*

État consolidé de la situation financière

IAS 1:10A; IAS 1:10(ea) Exercice clos le 31 décembre 2023

			<u>2023-12-31</u>	<u>2022-12-31</u>	<u>2022-01-01¹</u>
		Note	UM	UM	UM
IAS 1:113	Actif				
IAS 1:54(i)	Trésorerie et soldes bancaires				
IAS 1:54(h); IFRS 15:116(a)	Créances clients et autres débiteurs				
IAS 1:54(d); IAS 1:55	Placements dans des actifs financiers				
IAS 1:54(d); IAS 1:55	Instruments financiers dérivés				
IFRS 17:78(a)	Actifs au titre de contrats d'assurance	12, 13			
IFRS 17:78(c)	Actifs au titre de contrats de réassurance	12, 14			
IAS 1:54(a)	Immobilisations corporelles				
IAS 1:54(c)	Immobilisations incorporelles				
IAS 1:54(o)	Actifs d'impôt différé				
	Autres actifs				
IAS 1: 55-55A	Total de l'actif				
	Passifs				
IAS 1:54(n)	Passifs d'impôt exigible				
IAS 1:54(k)	Dettes fournisseurs et autres créditeurs				
IFRS 17:78(b)	Passifs au titre de contrats d'assurance	12, 13			
IFRS 17:78(d)	Passifs au titre de contrats de réassurance	12, 14			
IAS 1:54(m); IAS 1:55	Emprunts				
IAS 1:54(o)	Passifs d'impôt différé				
	Autres passifs				
	Total du passif				
	Capitaux propres				
IAS 1: 55-55A	Capital social				
IAS 1:78(e)	Compte de primes d'émission				
	Résultats non distribués	17			
	Autres réserves	18			
IAS 1:54(r)	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère				
IAS 1:54(q); IFRS 10:22	Participations ne donnant pas le contrôle				

État consolidé de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

IAS 1:55-55A

Total des capitaux propres

_____	_____	_____
=====	=====	=====

IAS 1:55-55A

Total du passif et des capitaux propres

_____	_____	_____
=====	=====	=====

Commentaires/notes de bas de page :

- *Comme l'autorise le paragraphe 60 d'IAS 1, le Groupe présente un état de la situation financière selon le critère de liquidité, car cela apporte des informations fiables et plus pertinentes.*
- *Note de bas de page 1 : Le paragraphe 40A d'IAS 1 exige que l'entité présente un état de la situation financière au début de la période précédente (troisième état de la situation financière) dans certaines circonstances, y compris lorsqu'une nouvelle méthode comptable est appliquée de manière rétrospective. La première application d'IFRS 17 a une incidence significative sur l'information contenue dans le troisième état de la situation financière. Le Groupe présente un état de la situation financière au 1^{er} janvier 2022 qui reflète la première application d'IFRS 17.*

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2023

Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société

	Capital social	Prime d'émission	Réserve financière au titre des contrats d'assurance émis	Réserve financière au titre des contrats de réassurance détenus	Réserve au titre de la réévaluation des placements	Réserve au titre de l'écart de change	Réserve au titre de la couverture	Réserve au titre du coût de couverture	Résultats non distribués	Autre réserve	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Solde au 1^{er} janvier 2022													
Résultat net de la période													
Autres éléments du résultat global pour la période													
Produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis													
Produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus													
Autres variations													
Total du résultat global de la période													

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2023

Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société

	Capital social	Prime d'émission	Réserve financière au titre des contrats d'assurance émis	Réserve financière au titre des contrats de réassurance détenus	Réserve au titre de la réévaluation des placements	Réserve au titre de l'écart de change	Réserve au titre de la couverture	Réserve au titre du coût de couverture	Résultats non distribués	Autre réserve	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Transfert des profits/pertes au titre de la couverture de flux de trésorerie découlant de la comptabilisation d'éléments de couverture non financiers													
Émission de capital social													
Actions autodétenues													
Dividendes													
Cession de placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global													
Autres variations													
Solde au 31 décembre 2022													

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2023

Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société

Capital social	Prime d'émission	Réserve financière au titre des contrats d'assurance émis	Réserve financière au titre des contrats de réassurance détenus	Réserve au titre de la réévaluation des placements	Réserve au titre de l'écart de change	Réserve au titre de la couverture	Réserve au titre du coût de couverture	Résultats non distribués	Autre réserve	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Résultat net de la période												
Autres éléments du résultat global pour la période												
Produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis												
Produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus												
Autres variations												
Total du résultat global de la période												

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2023

Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société

	Capital social	Prime d'émission	Réserve financière au titre des contrats d'assurance émis	Réserve financière au titre des contrats de réassurance détenus	Réserve au titre de la réévaluation des placements	Réserve au titre de l'écart de change	Réserve au titre de la couverture	Réserve au titre du coût de couverture	Résultats non distribués	Autre réserve	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Transfert des profits/pertes au titre de la couverture de flux de trésorerie découlant de la comptabilisation d'éléments de couverture non financiers													
Émission de capital social													
Dividendes													
Cession de placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global													
Actions autodétenues													
Autres variations													
Solde au 31 décembre 2023													

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Méthodes comptables importantes

1.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

1.2 Contrats d'assurance

A. Principaux types de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus

Le Groupe émet les types de contrats suivants qui sont comptabilisés conformément à IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

- Assurance vie : contrats sans participation comprenant :
 - des contrats d'assurance vie temporaire qui prévoient un montant d'assurance constant ou décroissant pour une période limitée, en échange de primes fixes renouvelables;
 - des contrats de rente fixe offrant au bénéficiaire un revenu garanti à vie.

Le Groupe comptabilise ces contrats d'assurance en appliquant le modèle général.

- Assurance vie : contrats avec participation directe comprenant :
 - des contrats de rente variable différée offrant au bénéficiaire un revenu garanti à vie. La rente variable différée comprend une phase d'accumulation et une phase de versement. Les flux de trésorerie des contrats de rente variable différée varient en fonction du rendement des éléments sous-jacents pendant la phase d'accumulation, mais pas par la suite. Les taux minimaux de rente garantie prédéterminés sont spécifiés à la passation du contrat;
 - des contrats d'assurance liés à des placements, qui comprennent une couverture d'assurance vie et un composant investissement. Le Groupe a l'obligation de verser aux titulaires un montant égal à la valeur d'éléments sous-jacents spécifiés, après déduction des honoraires variables pour les services.

Le Groupe comptabilise ces contrats d'assurance en appliquant la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV).

- Assurance vie : contrats avec participation indirecte :
 - Ces contrats sont des contrats d'assurance vie universelle assortis d'options de rente garantie intégrées. Pendant la phase d'accumulation, les flux de trésorerie de ces contrats dépendent des rendements des éléments sous-jacents. Toutefois, ces éléments sous-jacents ne sont pas spécifiés dans les modalités du contrat.

Le Groupe comptabilise ces contrats en appliquant le modèle général.

- Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire :
 - Ces contrats confèrent à l'investisseur le droit contractuel de recevoir des montants discrétionnaires additionnels, en fonction d'éléments sous-jacents spécifiés, qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat.

Le Groupe comptabilise ces contrats en appliquant la MHV.

IAS 1:117

IAS 1:16

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- Polices d'assurance automobile et habitation :
 - Il s'agit notamment de polices d'assurance automobile complète et de responsabilité civile, ainsi que de polices d'assurance habitation s'appliquant aux biens et aux bâtiments, dont la couverture ne dépasse pas un an.

Le Groupe comptabilise ces contrats en appliquant la méthode de la répartition des primes (MRP).

Le Groupe détient également les types de contrats de réassurance suivants afin d'atténuer son exposition au risque.

- En ce qui concerne les polices d'assurance vie temporaire, les polices d'assurance à rente variable fixe et différée, les polices d'assurance liées à des placements et les contrats d'assurance vie universelle, le Groupe détient des traités de réassurance proportionnelle, qu'il comptabilise en appliquant le modèle général.
- En ce qui concerne l'assurance habitation et automobile, le Groupe détient des contrats de réassurance facultative (excédent de sinistres individuels), qu'il comptabilise selon le modèle général, et des contrats de réassurance proportionnelle, qu'il comptabilise en appliquant la MRP.

B. Définitions et classements

Les produits vendus par le Groupe sont classés comme des contrats d'assurance lorsque le Groupe prend en charge un risque d'assurance important pour un titulaire en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié porte préjudice au titulaire.

Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat. En procédant à cette évaluation, le Groupe prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Le Groupe détermine si un contrat comporte un risque d'assurance important en évaluant si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par le Groupe au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale – même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance.

Le Groupe émet certains contrats d'assurance qui permettent aux titulaires non seulement de compenser les pertes liées au risque assuré, mais aussi de participer aux rendements des placements du Groupe. Les contrats avec participation répondent à la définition de contrats d'assurance avec participation directe si les critères suivants sont remplis :

- Les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini.
- Le Groupe s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents.
- Une proportion substantielle des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à verser au titulaire varie en fonction de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Le Groupe évalue si les conditions et les critères ci-dessus sont respectés en se fondant sur ses prévisions à la date d'émission des contrats. Voir la note 1.H.4 ci-après.

Le Groupe émet également des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Ces contrats sont liés au même groupe d'actifs que les contrats d'assurance et ont des caractéristiques économiques similaires à celles des contrats d'assurance. Le Groupe comptabilise ces contrats en appliquant IFRS 17.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:9

C. Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que le Groupe conclue deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. Le Groupe comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe se demande si :

- les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- le Groupe est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

D. Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

IFRS 17:10-13;
IFRS 17:B31-B35

En sus de la prestation d'un service de couverture d'assurance, certains contrats d'assurance émis par le Groupe comportent d'autres composants, comme un composant investissement, un dérivé incorporé ou la prestation de certains biens ou services autres que d'assurance distincts.

Le Groupe évalue ses produits afin de déterminer si certains de ces composants sont distincts et doivent être séparés et comptabilisés aux fins de l'application d'autres normes comptables IFRS. Lorsque ces composants autres que d'assurance ne sont pas distincts, ils sont comptabilisés avec le composant assurance conformément à IFRS 17.

Le Groupe doit d'abord déterminer s'il est nécessaire de séparer les dérivés incorporés et les composants investissement distincts, avant d'évaluer s'il est nécessaire de séparer les composants biens et services autres que d'assurance.

IFRS 17:11(a)

D.1 Séparation des dérivés incorporés

Le Groupe émet des contrats d'assurance qui comprennent des dérivés incorporés.

Lorsque le dérivé incorporé n'est pas étroitement lié au contrat d'assurance hôte, il est séparé de ce dernier et comptabilisé selon IFRS 9 à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Quand le dérivé incorporé est étroitement lié au contrat d'assurance hôte, le dérivé incorporé n'est pas séparé. Il est plutôt comptabilisé, conformément à IFRS 17, avec le contrat d'assurance hôte.

Le Groupe n'a relevé aucun dérivé incorporé dans un contrat d'assurance qui doit être séparé du contrat hôte.

Les contrats suivants émis par le Groupe comprennent des dérivés incorporés :

- Contrats de garantie de rendement minimum viager. Il s'agit notamment d'une option de vente en vertu de laquelle le paiement de la garantie est versé au titulaire en cas de décès de l'assuré. Comme l'événement assuré (décès) est une condition du paiement de la garantie et que ce paiement indemnise le titulaire, la garantie elle-même répond à la définition d'un contrat d'assurance. La garantie que représente l'option de vente n'est pas séparée et le contrat dans son ensemble est comptabilisé selon IFRS 17.
- Certains contrats d'assurance vie temporaire comportent une option de rachat aux termes de laquelle un montant fixe ou un montant fondé sur un montant fixe et un taux d'intérêt sont payés au titulaire à l'échéance ou à la déchéance du contrat d'assurance, si celle-ci est antérieure. L'option de rachat est étroitement liée au contrat d'assurance hôte, car la couverture d'assurance prend fin au moment du rachat. Le contrat dans son ensemble est comptabilisé selon IFRS 17.
- Certains contrats à rente variable différée et certains contrats avec participation directe comportent une option dont le prix de rachat fluctue en fonction de la variation d'une variable financière (comme le cours d'un instrument de capitaux propres, le prix d'une marchandise ou un indice). Toutefois, la valeur de l'option est étroitement liée à la valeur du contrat d'assurance. Par conséquent, ces options ne sont pas séparées.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

D.2 Séparation des composants investissement

IFRS 17 Annexe A

En sus de la prestation d'un service de couverture d'assurance, certains contrats d'assurance émis par le Groupe comportent d'autres composants, comme un composant investissement, un dérivé incorporé ou la prestation de certains biens ou services autres que d'assurance distincts.

IFRS 17:11(b);
IFRS 17:B31

Le Groupe émet certaines polices d'assurance vie, qui comportent un composant investissement selon lequel le Groupe est tenu de rembourser un titulaire en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non.

Pour déterminer si un composant investissement est distinct et, par conséquent, s'il doit être comptabilisé séparément en vertu d'IFRS 9, le Groupe détermine si les composants investissement et assurance sont étroitement liés ou non.

Un contrat assorti de modalités équivalentes au composant investissement est vendu (ou pourrait être vendu) séparément sur le même marché ou dans le même espace juridique par d'autres entités, y compris celles qui émettent ces contrats d'assurance.

Quand le composant investissement répond à la définition d'un contrat d'investissement avec participation discrétionnaire, il est comptabilisé selon IFRS 17.

IFRS 17:B32

Pour déterminer si les composants investissement et assurance sont étroitement liés, le Groupe évalue s'il est en mesure d'évaluer l'un des composants sans prendre en considération l'autre et si le titulaire est en mesure de tirer avantage de l'un des composants si l'autre n'est pas lui aussi présent, c'est-à-dire si l'annulation d'un composant engendre également la résiliation de l'autre. Le Groupe n'a relevé aucun composant investissement distinct.

Le Groupe applique IFRS 17 pour comptabiliser les composants investissement non distincts qui font partie de ses contrats d'assurance.

D.3 Séparation des promesses de fournir des biens distincts ou des services autres que d'assurance

IFRS 17:12

Une fois que le Groupe a déterminé s'il doit séparer les dérivés incorporés des composants investissement, il doit examiner la séparation de toute promesse de fournir des biens ou des services autres que d'assurance incorporée dans le contrat. Le Groupe ne sépare du contrat d'assurance hôte que les promesses distinctes de fournir des biens ou des services autres que d'assurance à un titulaire. Une fois séparées, ces promesses sont comptabilisées selon IFRS 15.

IFRS 17:B34

Pour déterminer si une obligation de livraison d'un bien ou de prestation d'un service autre que d'assurance promis au titulaire est distincte, le Groupe détermine si le titulaire peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles (qui sont vendues séparément ou que le titulaire possède déjà).

IFRS 17:B35

Un bien ou un service autre que d'assurance promis au titulaire n'est pas distinct si les flux de trésorerie et les risques afférents au bien ou au service sont étroitement liés aux flux de trésorerie et risques afférents aux composants assurance. Le Groupe réalise un important travail d'intégration du bien ou du service autre que d'assurance et des composants assurance.

Le Groupe n'a relevé aucun bien ni service autre que d'assurance distinct.

D.4 Séparation des composants assurance contenus dans un même contrat

Une fois que les dérivés incorporés, les composants investissement et les composants biens et services sont séparés, le Groupe évalue si le contrat doit être séparé en plusieurs composants assurance qui, en substance, doivent être traités comme des contrats séparés pour refléter la substance de la transaction.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Pour déterminer si les composants assurance doivent être comptabilisés et évalués séparément, le Groupe se demande s'il existe une interdépendance entre les différents risques couverts, si les composants peuvent venir à échéance ou être résiliés indépendamment les uns des autres et si les composants peuvent être évalués et vendus séparément.

Lorsque le Groupe conclut un seul contrat juridique avec différents composants assurance qui se réalisent indépendamment les uns des autres, les composants assurance sont comptabilisés et évalués séparément, conformément à IFRS 17.

IFRS 17:14

E. Niveau de regroupement

Le Groupe délimite les portefeuilles en regroupant les contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Lorsqu'il regroupe les contrats d'assurance en portefeuilles, le Groupe tient compte de la similarité des risques plutôt que de l'appellation spécifique des lignes de produits. Le Groupe a déterminé que tous les contrats de chaque ligne de produits, tels qu'ils sont définis à des fins de gestion, comportent des risques similaires. Par conséquent, lorsque des contrats sont gérés ensemble, ils représentent un portefeuille de contrats. Certains produits émis par différentes entités au sein du Groupe sont considérés comme étant gérés au niveau de l'entité émettrice. En effet, la gestion de la solvabilité des fonds propres, qui sous-tend l'émission de ces contrats, est encadrée par ces entités.

Le Groupe peut acquérir des contrats d'assurance dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille. Contrairement aux contrats émis à l'origine, les contrats acquis au cours d'une phase de règlement transfèrent un risque d'assurance lié à l'évolution préjudiciable des sinistres. Le Groupe considère ce risque comme différent du risque découlant des contrats qu'il émet initialement et regroupe ces contrats dans des portefeuilles distincts, par ligne de produits.

IFRS 17:16; IFRS 17:22

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats :

- les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- les autres contrats, s'il existe de tels contrats.

IFRS 17:17

Pour déterminer si un contrat ou un groupe de contrats est déficitaire, le Groupe se fonde sur ses attentes à la date de comptabilisation initiale; les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution sont fondées sur des pondérations probabilistes. Le Groupe détermine le niveau approprié auquel des informations raisonnables et justifiables sont disponibles pour évaluer si les contrats sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale et si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ont une possibilité importante de le devenir par la suite. Le Groupe exerce un degré de jugement important pour déterminer à quel niveau de détail il dispose des informations suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble feront partie du même groupe. En l'absence de telles informations, le Groupe évalue chaque contrat individuellement.

IFRS 17:19

La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite. Voir la note 1.M ci-dessous pour la méthode comptable relative aux niveaux de regroupement des contrats qui existaient à la date de transition à IFRS 17.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:18

En ce qui concerne les contrats d'assurance automobile et habitation comptabilisés au moyen de la MRP, le Groupe doit supposer qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. Le Groupe évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Si les faits et les circonstances indiquent que certains contrats peuvent être déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ou que le groupe de contrats est devenu déficitaire, le Groupe procède à une évaluation quantitative pour déterminer si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminé selon la MRP est inférieure aux flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante déterminés selon le modèle général. Si les flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante, déterminés selon le modèle général, excèdent la valeur comptable selon la MRP du passif au titre de la couverture restante, l'écart est comptabilisé en résultat net, et le passif au titre de la couverture restante est augmenté du même montant.

IFRS 17:20

Lorsque des contrats d'assurance automobile d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique du Groupe de fixer un prix ou un niveau de prestation différent pour les titulaires de contrats d'assurance, selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, le Groupe inclut néanmoins ces contrats dans le même groupe.

F. Comptabilisation

IFRS 17:25-26

Le Groupe comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible (en l'absence de date d'échéance contractuelle, cette date est réputée être la date à laquelle le premier paiement est reçu);
- la date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

Le Groupe ne comptabilise à la date de clôture que les contrats émis au cours d'une période d'un an qui remplissent les critères de comptabilisation. Sous réserve de cette limite, un groupe de contrats d'assurance peut demeurer ouvert après la fin de la période de présentation de l'information financière considérée. Les nouveaux contrats sont inclus dans le groupe s'ils répondent aux critères de comptabilisation lors des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, jusqu'à ce que tous les contrats qui devraient être inclus dans le groupe aient été comptabilisés.

Les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont comptabilisés initialement à la date à laquelle le Groupe devient partie au contrat.

G. Périmètre des contrats

IFRS 17:B61

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:34

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, le Groupe doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. Le Groupe détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle le Groupe a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Une obligation substantielle de fournir des services prévus aux contrats d'assurance cesse lorsque le Groupe a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par un titulaire de contrat d'assurance et peut, par conséquent, modifier le prix facturé ou le niveau de prestations prévus pour ce prix afin de refléter intégralement le nouveau niveau de risque. Si l'évaluation du périmètre est effectuée au niveau du portefeuille plutôt qu'au niveau du contrat individuel, le Groupe doit avoir la capacité pratique de modifier le prix fixé pour le portefeuille de sorte qu'il reflète intégralement le risque que présentent tous les titulaires. La tarification du Groupe ne doit pas tenir compte des risques au-delà de la prochaine date de réévaluation.

IFRS 17:B64

Pour déterminer si tous les risques ont été pris en compte dans la prime ou le niveau des prestations, le Groupe tient compte de tous les risques que les titulaires transféreraient si le Groupe avait émis les contrats (ou le portefeuille de contrats) à la date de réévaluation. De même, le Groupe arrive à une conclusion quant à sa capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement les risques posés par le contrat ou le portefeuille à la date de renouvellement, en tenant compte de tous les risques dont il tiendrait compte s'il souscrivait, à la date de renouvellement, des contrats équivalents pour le service restant. L'évaluation de la capacité pratique du Groupe de modifier le prix des contrats existants tient compte de toutes les restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire. Ce faisant, le Groupe ne tient pas compte des restrictions dénuées de substance commerciale. Le Groupe tient également compte de l'incidence de la compétitivité du marché et de considérations commerciales sur sa capacité pratique à établir le prix de nouveaux contrats et à modifier le prix de contrats existants. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer si de telles considérations d'ordre commercial sont pertinentes pour conclure à l'existence ou à l'absence de la capacité pratique à la date de clôture.

Le Groupe émet des contrats d'assurance liés à des placements dans lesquels est incorporée une option visant l'ajout ultérieur d'une couverture d'assurance. Le Groupe n'ayant pas le droit d'obliger le titulaire à payer des primes, l'option d'ajouter une couverture d'assurance à une date future est un composant d'assurance qui n'est pas évalué séparément du contrat d'assurance. Lorsque l'option d'assurance n'est pas, en substance, un contrat distinct et que les modalités sont garanties par le Groupe, les flux de trésorerie découlant de l'option sont compris dans le périmètre du contrat. Lorsque l'option n'est pas un contrat distinct et que les modalités ne sont pas garanties par le Groupe, les flux de trésorerie découlant de l'option sont soit compris dans le périmètre du contrat, soit exclus du périmètre du contrat. Cela dépend si le Groupe a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement les risques posés par le contrat, tels qu'ils ont été réévalués. Si le Groupe n'a pas la capacité pratique de modifier le prix du contrat au complet lorsque le titulaire exercera l'option d'ajout de couverture, les flux de trésorerie attendus des primes supplémentaires après la date d'exercice de l'option seront compris dans le périmètre du contrat initial.

IFRS 17:B62

Pour estimer les flux de trésorerie futurs attendus d'un groupe de contrats, le Groupe exerce son jugement pour apprécier le comportement futur des titulaires quant à l'exercice des options qui leur sont offertes. Il s'agit notamment des options de rachat et d'autres options comprises dans le périmètre du contrat.

IFRS 17:71(b)

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire s'ils découlent d'une obligation substantielle du Groupe de remettre de la trésorerie à une date actuelle ou future.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:B64

Le Groupe définit le périmètre du contrat à la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture ultérieure pour tenir compte de l'incidence des changements de circonstances sur ses droits et obligations substantiels.

H. Évaluation des contrats d'assurance émis

H.1 Évaluation initiale de contrats autres que ceux évalués au moyen de la MRP

IFRS 17:32

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un groupe de contrats comme étant la somme des flux de trésorerie d'exécution attendus dans le périmètre du contrat et de la marge sur services contractuels, qui représente le profit non acquis sur les contrats se rapportant à des services qui seront fournis en vertu des contrats.

Flux de trésorerie d'exécution compris dans le périmètre du contrat

IFRS 17 Annexe A;
IFRS 17:33;
IFRS 17:B37-B40

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, le Groupe tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

Le Groupe estime les flux de trésorerie futurs attendus pour un groupe de contrats, au niveau d'un portefeuille, et les répartit entre les groupes de ce portefeuille d'une manière systématique et rationnelle.

Au moment d'estimer les flux de trésorerie futurs, le Groupe tient compte du périmètre du contrat, c'est-à-dire des éléments suivants :

- les primes et tout flux de trésorerie supplémentaire qui résulte de ces primes;
- les sinistres déclarés qui n'ont pas encore été réglés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, les demandes d'indemnisation éventuelles futures susceptibles d'être générées par le contrat et les entrées de trésorerie potentielles découlant du recouvrement sur les sinistres futurs couverts par les contrats d'assurance existants;
- dans le cas des rentes variables différées, des contrats d'assurance liés à des placements et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, les paiements qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui résultent de garanties incorporées;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat émis;
- les coûts de gestion des sinistres;
- les coûts engagés pour fournir des prestations en nature, comme la réparation des maisons et des véhicules;
- les coûts de gestion et de tenue des contrats, y compris les commissions récurrentes que le Groupe s'attend à verser à un intermédiaire pour des services de gestion des contrats seulement (les commissions récurrentes qui sont des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont traitées comme telles dans l'estimation des flux de trésorerie futurs);
- les taxes transactionnelles;

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, notamment les coûts relatifs à la comptabilité, aux ressources humaines, aux technologies de l'information et au soutien technique, à l'amortissement des bâtiments, au loyer, à l'entretien et aux services publics;
- les coûts engagés pour la réalisation d'activités d'investissement qui bonifient les prestations découlant de la couverture d'assurance du titulaire;
- les coûts engagés pour fournir des services liés à l'investissement et des services de rendement d'investissement aux titulaires;
- les autres coûts qui peuvent être spécifiquement imputés au titulaire selon les modalités du contrat.

Se reporter à la note 1.I pour ce qui concerne les flux de trésorerie d'exécution des contrats de réassurance détenus.

Le Groupe émet des contrats d'assurance liés à des placements et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, qui ont pour résultat que les titulaires de contrats d'assurance de groupes différents se partagent les rendements d'un même portefeuille d'éléments sous-jacents. Le Groupe détermine la quote-part de chaque groupe dans les rendements tirés des éléments sous-jacents, en déterminant d'abord le rendement global à un niveau de regroupement supérieur à celui des groupes, puis en répartissant le rendement entre les groupes d'une manière systématique et rationnelle.

Le Groupe comptabilise et évalue le passif au titre des montants impayés découlant de tous les groupes globalement; il n'affecte pas ces flux de trésorerie d'exécution à des groupes spécifiques lorsque la couverture des contrats a été fournie.

Les estimations de flux de trésorerie tiennent compte à la fois des variables de marché, qui sont cohérentes avec les prix de marché observables, et des variables autres que de marché, qui ne sont pas en contradiction avec les informations de marché et qui sont basées sur des données obtenues de sources externes ou internes.

Le Groupe met à jour ses estimations à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en utilisant toutes les informations nouvellement disponibles, ainsi que les éléments probants historiques et les informations sur les tendances. Le Groupe détermine ses attentes actuelles quant à la probabilité que des événements futurs se produisent à la fin de la période de présentation de l'information financière. Pour établir de nouvelles estimations, le Groupe tient compte des résultats techniques les plus récents, des résultats techniques antérieurs et d'autres informations.

Taux d'actualisation

La valeur temps de l'argent et le risque financier sont évalués séparément des flux de trésorerie futurs attendus et les variations des risques financiers sont comptabilisées en résultat net à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à moins que le Groupe n'ait choisi comme méthode comptable de présenter la valeur temps de l'argent séparément en résultat net et dans les autres éléments du résultat global.

Le Groupe évalue la valeur temps de l'argent en utilisant des taux d'actualisation qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et les caractéristiques des flux de trésorerie, conformément aux prix de marché courants observables. Il ne tient pas compte de l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (le risque de crédit, par exemple).

Les flux de trésorerie futurs attendus qui varient en fonction des rendements de tous les éléments financiers sous-jacents sont actualisés à des taux qui ne tiennent pas compte de cette variabilité.

IFRS 17:B44;
IFRS 17:B51

IFRS 17:33

IFRS 17:36

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Pour déterminer les taux d'actualisation des flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents, le Groupe utilise l'approche descendante pour estimer les taux d'actualisation, à partir de la courbe des taux implicites à l'évaluation de la juste valeur d'un portefeuille de référence qui reflète étroitement la durée, la monnaie et les caractéristiques de liquidité des flux de trésorerie des contrats d'assurance. La courbe des taux du portefeuille de référence est ajustée de manière à exclure les effets des risques présents dans les flux de trésorerie liés aux instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais pas dans les flux de trésorerie liés aux contrats d'assurance.

Le Groupe estime le taux d'actualisation applicable à chaque groupe de contrats, qui est fondé sur les contrats comptabilisés, au moment de la comptabilisation initiale. Au cours de la période de présentation de l'information financière suivante, à mesure que de nouveaux contrats sont ajoutés au groupe, le taux d'actualisation applicable au groupe au moment de la comptabilisation initiale est révisé à partir du début de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les nouveaux contrats sont ajoutés au groupe. Le Groupe révisé le taux d'actualisation applicable au groupe lors de la comptabilisation initiale, à l'aide d'un taux d'actualisation moyen pondéré sur la période au cours de laquelle les contrats du groupe sont émis.

Ajustement au titre du risque non financier

Le Groupe évalue séparément à titre d'ajustement au titre du risque non financier l'indemnité qu'il exigerait pour la prise en charge de l'incertitude, autre que le risque financier, entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant des contrats d'assurance. Le Groupe utilise la méthode du coût du capital pour estimer l'ajustement au titre du risque. Le niveau de capital et le taux de coût du capital qui alimentent cette méthode d'estimation sont calibrés à partir de l'approche du Groupe à l'égard du capital économique, selon laquelle le Groupe estime l'incidence des risques non financiers. L'approche fondée sur le capital économique comprend une mesure quantitative de la tolérance au risque du Groupe, qui permet d'obtenir une mesure précise du risque non financier du Groupe et de son degré d'aversion au risque aux fins de la présentation de l'information financière.

L'approche fondée sur le capital économique du Groupe, et le calcul de l'ajustement au titre du risque qui en découle, tiennent compte des avantages de la diversification au niveau de l'entité émettrice. Ce montant est affecté à tous les groupes de contrats d'assurance. Les avantages de la diversification sont tirés d'une étude de la corrélation négative qui existe entre les différentes variables non financières qui ont une incidence sur les flux de trésorerie liés aux portefeuilles du Groupe et qui font qu'une diminution du capital économique est nécessaire pour absorber le niveau résiduel d'incertitude.

Marge sur services contractuels (MSC)

La MSC est un composant de la valeur comptable totale d'un groupe de contrats d'assurance, qui représente le profit non acquis que le Groupe comptabilise à mesure qu'il fournit les services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période de couverture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la MSC à un montant qui, à moins qu'un groupe de contrats d'assurance ne soit déficitaire, implique qu'aucun profit n'est comptabilisé en résultat net en raison :

- des flux de trésorerie d'exécution attendus du groupe;
- du montant de tout actif décomptabilisé au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe;
- de tout autre actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe;
- des flux de trésorerie déjà survenus des contrats à cette date.

IFRS 17 Annexe A;
IFRS 17:37;
IFRS 17:B92

IFRS 17:38

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:47

Si un groupe de contrats est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale. Par conséquent, la valeur comptable du passif afférent au groupe sera égale aux flux de trésorerie d'exécution, et la MSC du groupe sera nulle. Un élément de perte est comptabilisé au titre de toute perte comptabilisée au moment de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. Se reporter à la note 1.H.5.

Le Groupe détermine au moment de la comptabilisation initiale les unités de couverture du groupe. Il répartit ensuite la MSC du groupe en fonction des unités de couverture fournies au cours de la période.

IFRS 17:39;
IFRS 17:B93;
IFRS 17:B95

Le Groupe répartit les contrats acquis comportant des sinistres en phase de règlement en groupes annuels, en fonction de la rentabilité attendue des contrats à la date d'acquisition. Il utilise la contrepartie reçue ou payée comme approximation des primes pour calculer la MSC au moment de la comptabilisation initiale. Si, lors de la comptabilisation initiale, les contrats acquis dans le cadre d'un transfert de portefeuille sont considérés comme déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution sur la contrepartie reçue est comptabilisé en résultat net. Pour les contrats acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'excédent, qui représente la mesure dans laquelle le contrat est déficitaire, est comptabilisé dans le goodwill (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses).

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

IFRS 17 Annexe A

Le Groupe inclut les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels du groupe, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe.

Le Groupe estime, au niveau du portefeuille, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ne sont pas directement attribuables au groupe, mais qui sont directement attribuables au portefeuille. Il les répartit ensuite entre les contrats nouvellement souscrits et les contrats renouvelés, d'une manière systématique et rationnelle.

IFRS 17:28A-28D

Le Groupe comptabilise un actif au titre des coûts d'obtention d'un portefeuille ou d'un groupe de contrats d'assurance, tels que les frais de vente et de souscription, lorsque ces coûts sont engagés avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance auquel ces coûts se rapportent. Le Groupe comptabilise un tel actif pour chaque groupe de contrats d'assurance existant ou futur auquel des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont affectés. La partie correspondante de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisée et comprise dans l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats associé lors de la comptabilisation initiale de ce groupe. Lorsque seuls quelques-uns des contrats d'assurance que l'entité s'attend à inclure dans le groupe sont comptabilisés à la fin de la période de présentation de l'information financière, le Groupe détermine la partie de l'actif qui est décomptabilisée et comprise dans les flux de trésorerie d'exécution du groupe. La partie correspondante est déterminée au moyen d'une méthode de répartition systématique et rationnelle qui tient compte du moment de la comptabilisation des contrats dans le groupe.

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que cet actif a subi une perte de valeur. Si c'est le cas, le Groupe doit ajuster la valeur comptable de l'actif de manière à ce que cette valeur comptable n'excède pas les entrées de trésorerie nettes attendues des groupes de contrats futurs connexes. Une perte de valeur correspondant à la différence est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée si les conditions à l'origine de la dépréciation n'existent plus ou se sont améliorées et le montant cumulé de la reprise de perte de valeur n'excède pas la perte de valeur comptabilisée pour l'actif au cours d'exercices antérieurs.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

H.2 Évaluation ultérieure selon le modèle général

IFRS 17:40

Lorsqu'il estime le total des flux de trésorerie d'exécution futurs, le Groupe fait une distinction entre ceux qui sont liés aux sinistres déjà survenus et ceux qui sont liés aux services futurs.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance reflétera une estimation à jour du passif au titre de la couverture restante (PCR) à cette date ainsi qu'une estimation à jour du passif au titre des sinistres survenus (PSS).

IFRS 17 Annexe A

Le PCR représente l'obligation pour le Groupe d'instruire et de régler les demandes d'indemnisation valides en vertu des contrats existants, relativement aux événements assurés qui ne se sont pas encore produits, aux montants liés à d'autres services prévus aux contrats d'assurance non encore fournis (c.-à-d. la prestation de services de rendement d'investissement et de services liés à l'investissement) et aux composants investissement et à d'autres montants qui ne sont pas liés aux services prévus au contrat d'assurance qui n'ont pas été transférés au PSS. Le PCR est composé a) des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, b) de la MSC non encore acquise et c) de toute prime à recevoir pour les services prévus au contrat d'assurance déjà fournis.

IFRS 17 Annexe A

Le PSS comprend le passif du Groupe relatif au règlement de demandes d'indemnisation valides relativement à des événements assurés qui ont déjà eu lieu, les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées découlant de services de couverture passés et le passif au titre de sinistres survenus, mais non encore déclarés. Il comprend également le passif du Groupe à l'égard des sommes que le Groupe est tenu de verser au titulaire en vertu du contrat. Cela comprend le remboursement des composants investissement lorsqu'un contrat est décomptabilisé. L'estimation à jour du PSS est constituée des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services rendus au cours de la période ou aux services passés affectés au groupe à la date de présentation de l'information financière.

Variations des flux de trésorerie d'exécution

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe met à jour les flux de trésorerie d'exécution tant pour le PSS que pour le PCR, afin de refléter les estimations actuelles des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs, ainsi que des taux d'actualisation et des autres variables financières.

Le Groupe a la possibilité de choisir une méthode comptable qui consiste à calculer les variations des flux de trésorerie d'exécution à la fin d'une période de présentation de l'information financière, pour tenir compte des changements dans les hypothèses non financières, les taux d'actualisation et les hypothèses financières. Le Groupe calcule d'abord les variations des taux d'actualisation et des hypothèses financières sur les flux de trésorerie d'exécution (prévus au début de la période), puis calcule les variations de ces flux de trésorerie à partir de la variation des hypothèses non financières.

Les ajustements liés à l'expérience correspondent à la différence entre :

- l'estimation des flux de trésorerie attendus au début de la période et les flux de trésorerie réels rattachés aux primes reçues au cours de la période (ainsi que les flux de trésorerie connexes qui ont été payés, comme les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes d'assurance);
- l'estimation des flux de trésorerie attendus au début de la période et le montant réel des charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période (à l'exclusion des frais d'acquisition).

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:B96(a)

Les ajustements liés à l'expérience relatifs aux services rendus au cours de la période considérée ou aux services passés sont comptabilisés en résultat net. Pour les sinistres survenus (y compris les sinistres survenus, mais non déclarés) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées, les ajustements liés à l'expérience sont toujours liés aux services de la période considérée ou aux services passés. Ils sont présentés dans les charges afférentes aux activités d'assurance, à l'état du résultat net.

Les ajustements liés à l'expérience relatifs aux services futurs sont présentés dans le PCR après ajustement de la MSC. La comptabilisation de la MSC dépend de la question de savoir si le contrat ne participe pas, participe indirectement ou participe directement à la performance des éléments sous-jacents spécifiés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réévalue les flux de trésorerie d'exécution du PCR, en mettant à jour les hypothèses relatives aux risques financiers et non financiers pour tenir compte des changements dans ces hypothèses.

Ajustements de la MSC

IFRS 17:B96

Pour les contrats d'assurance sans participation directe, les variations suivantes des flux de trésorerie d'exécution sont considérées comme liées aux services futurs et entraînent un ajustement (ou un « déverrouillage ») de la MSC du groupe de contrats d'assurance :

- les ajustements liés à l'expérience relatifs aux primes reçues au cours de la période pour des services futurs, ainsi que les flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes, évalués à l'aide des taux d'actualisation « fixés » applicables au moment de la comptabilisation initiale du groupe;
- la variation de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus du PCR liée à des variables non financières, évaluée au moyen des taux d'actualisation « fixés » applicables lors de la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Toutes les variables financières sont fixées lors de la comptabilisation initiale;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs. Le Groupe a choisi de ne pas ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre i) la variation liée au risque non financier et ii) l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;

Commentaires :

Le paragraphe B96(d) d'IFRS 17 permet à une entité de choisir de ventiler ou non la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre i) la variation liée au risque non financier et ii) l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations. Si le Groupe choisit d'appliquer cette ventilation, il doit ajuster la MSC en fonction de la variation liée au risque non financier, évaluée au moyen des taux d'actualisation applicables lors de la comptabilisation initiale des contrats du groupe.

- les écarts entre le montant des composants investissement que l'entité s'attendait à devoir payer au cours de la période et le montant des composants investissement qui sont devenus réellement exigibles. Le montant des composants investissement dont le paiement est attendu au cours de l'exercice est évalué à l'aide des taux d'actualisation applicables avant que ce montant ne devienne exigible.

IFRS 17:B97

Les ajustements suivants ne sont pas liés aux services futurs et n'entraînent pas d'ajustement de la MSC :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution relatives à l'effet de la valeur temps de l'argent et à l'effet du risque financier et de ses variations;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés au PSS;

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- les ajustements liés à l'expérience relatifs aux charges afférentes aux activités d'assurance (exception faite des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

IFRS 17:44(b);
IFRS 17:B72(b)

Toute autre augmentation des flux de trésorerie d'exécution liés à une couverture future est comptabilisée en résultat net à mesure qu'elle se produit, ce qui accroît l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance. La diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture future n'entraîne pas d'ajustement de la MSC tant que l'élément de perte du groupe n'a pas fait l'objet d'une reprise complète par le biais du résultat net.

IFRS 17:44

À la fin de la période de présentation de l'information financière, la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats d'assurance (sans participation directe) correspond à sa valeur comptable au début de la période, ajustée en fonction des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC, évalué à l'aide des taux d'actualisation établis au moment de la comptabilisation initiale;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs, sauf :
 - les augmentations des flux de trésorerie d'exécution qui excèdent la valeur comptable de la MSC, donnant lieu à une perte qui fait que le groupe de contrats devient déficitaire ou encore plus déficitaire,
 - les diminutions des flux de trésorerie d'exécution qui annulent une perte comptabilisée antérieurement sur un groupe de contrats déficitaires;
- l'effet d'éventuels écarts de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé par répartition de la MSC restante à la date de clôture sur la période considérée et la période de couverture restante.

Comptabilisation de la MSC en résultat net

IFRS 17:B119

Une partie de la MSC est comptabilisée en résultat net dans chaque période au cours de laquelle les services prévus au contrat d'assurance sont fournis.

Pour déterminer le montant de la MSC qui sera comptabilisé au cours de chaque période, le Groupe suit trois étapes :

- Déterminer le nombre total d'unités de couverture dans le groupe. Le montant des unités de couverture du groupe est déterminé en tenant compte, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue.
- Répartir la MSC à la date de clôture (avant la comptabilisation en résultat net du montant représentant les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de la période) également entre chacune des unités de couverture qu'elle a fournies dans la période considérée et qu'elle s'attend à fournir ultérieurement.
- Comptabiliser en résultat net le montant de la MSC affecté aux unités de couverture fournies pendant la période.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le nombre d'unités de couverture varie à mesure que les services prévus au contrat d'assurance sont fournis, ou que des contrats arrivent à échéance, tombent en déchéance ou sont rachetés, et que de nouveaux contrats sont ajoutés au groupe. Le nombre total d'unités de couverture dépend de la durée prévue des obligations du Groupe au titre de ses contrats. Celles-ci peuvent différer de l'échéance légale du contrat, en raison de l'incidence du comportement des titulaires et de l'incertitude entourant les événements assurés futurs. Dans le cadre de la détermination du nombre d'unités de couverture, le Groupe exerce son jugement pour estimer la probabilité que les événements assurés se produisent et le comportement des titulaires, dans la mesure où ils influent sur la période de couverture prévue au sein du groupe, sur les différents niveaux de service offerts d'une période à l'autre (p. ex., le titulaire exerce une option et ajoute une couverture supplémentaire pour un prix garanti antérieurement) et sur le « volume de prestations » fourni en vertu du contrat.

Contrats dont les flux de trésorerie ne dépendent pas d'éléments sous-jacents

Pour déterminer le nombre d'unités de couverture, le Groupe applique les méthodes suivantes :

- Pour les contrats d'assurance vie temporaire (à capital fixe ou à capital décroissant assuré) et les contrats d'assurance à rente fixe, le Groupe applique une méthode fondée sur la période de couverture prévue et la couverture contractuelle maximale pour chaque période. Cette méthode est appropriée, car la couverture contractuelle varie d'une période à l'autre et, par conséquent, le montant des services fournis au cours de chaque période varie également.
- Pour les groupes de contrats d'assurance habitation acquis comportant des sinistres en phase de règlement, l'obligation du Groupe est de se tenir prêt à découvrir les sinistres et à régler le coût final de ces derniers lorsqu'ils deviennent exigibles après la date d'acquisition. Selon ce principe, les unités de couverture reflètent la durée à l'issue de laquelle les sinistres acquis devraient normalement devoir être réglés, et l'avantage correspond au nombre de sinistres attendus à la date d'acquisition. Les autres contrats d'assurance habitation et automobile sont comptabilisés au moyen de la MRP. Se reporter à la note 1.H.3.
- Pour les contrats de réassurance facultative (excédent de sinistres individuels) détenus, la répartition linéaire sur l'écoulement du temps permet d'obtenir le nombre d'unités de couverture au cours de chaque période. En effet, le montant susceptible d'être réclamé en vertu du contrat est le même pour chaque période.
- Pour les contrats de réassurance proportionnelle d'assurance vie temporaire détenus, une méthode fondée sur la durée attendue et la couverture contractuelle maximale attendue en vigueur au cours de chaque période est appliquée.
- Pour les contrats de réassurance proportionnelle de rentes variables différées détenus, la quantité totale d'unités de couverture est déterminée en fonction de la durée attendue des contrats sous-jacents, des paiements de rentes garanties dus pendant la phase de versement et du niveau attendu des charges pour fournir les services liés à l'investissement pendant la phase d'accumulation. En vertu de l'accord de réassurance, la cédante doit transférer au réassureur les actifs auxquels est adossé le passif au titre des contrats d'assurance.

Le montant de la MSC affecté à chaque unité de couverture varie au fil du temps, tout comme le montant de la MSC. La répartition de la MSC entre les unités de couverture est effectuée à la fin de la période, après la prise en compte de tous les autres ajustements de la MSC (la capitalisation des intérêts et l'effet de la modification des hypothèses liées à la couverture future), mais avant toute comptabilisation en résultat net. Le montant de la MSC restante à la date de clôture est réparti également entre les unités de couverture fournies au cours de la période et les unités de couverture restantes relatives aux périodes futures.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Contrats dont les flux de trésorerie dépendent d'éléments sous-jacents qui ne répondent pas à la définition de contrats avec participation directe (contrats avec participation indirecte)

IFRS 17:B98-B100

Le Groupe émet des contrats d'assurance vie universelle assortis d'options de rente garantie intégrées. Pendant la phase d'accumulation, les flux de trésorerie de ces contrats dépendent des rendements des éléments sous-jacents. Cela s'explique par l'obligation générale qu'a le Groupe d'ajuster les flux de trésorerie en fonction du rendement des éléments sous-jacents. Toutefois, ces éléments sous-jacents ne sont pas spécifiés, et le Groupe dispose d'une latitude complète pour constituer les portefeuilles d'éléments sous-jacents qu'il devrait examiner aux fins de l'ajustement des flux de trésorerie de ces contrats pour les variables financières connexes.

En raison de cette structure, la MHV ne s'applique pas à ces contrats. Le Groupe applique plutôt le modèle général pour comptabiliser de tels contrats. Les effets des variables financières n'ont pas d'incidence sur l'évaluation de la MSC pour un groupe de contrats à participation indirecte, car les variations du risque financier sont comptabilisées directement en résultat net comme faisant partie du total des produits financiers ou charges financières d'assurance, sauf lorsque le changement entraîne un changement dans la façon dont le Groupe utilise sa latitude décisionnelle. Dans ce cas, le changement aura pour effet d'ajuster la MSC.

IFRS 17:B99

Le Groupe spécifie à l'établissement d'un contrat ce qu'il considère comme son engagement au titre du contrat. Cela lui permet de calculer le montant comptabilisé en résultat net (pour tenir compte des changements dans les hypothèses liées au risque financier relativement à cet engagement) et le montant ajustant la MSC (en raison de l'exercice de la latitude décisionnelle par rapport à l'engagement de l'entité). L'engagement au titre du contrat peut être :

- un rendement minimum spécifié dans le contrat;
- un montant discrétionnaire se rapportant à tout excédent de rendement du capital investi sur les éléments sous-jacents, diminué des frais de gestion des placements, et supérieur au rendement minimum garanti.

La MSC des contrats avec participation indirecte porte intérêt aux taux d'actualisation déterminés initialement, non liés à des actifs, déterminés pour un groupe de contrats lors de la comptabilisation initiale. Ces variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs qui entraînent un ajustement de la MSC sont également évaluées aux taux d'actualisation déterminés à la comptabilisation initiale.

La couverture d'assurance des contrats d'assurance vie universelle ne commence qu'au début de la phase de versement. Pendant la phase d'accumulation, le Groupe fournit aux titulaires des services de rendement d'investissement. Pour déterminer le nombre d'unités de couverture, le Groupe pondère les unités de couverture liées aux services d'investissement et de couverture d'assurance. La pondération utilisée pour calculer le total des unités de couverture est fondée sur les paiements de rente viagère futurs garantis et sur les charges futures attendues que le Groupe engagerait pour fournir les services de rendement d'investissement liés à la valeur du compte des titulaires. Le nombre total d'unités de couverture qui en résulte est réparti sur la période de couverture prévue du groupe.

H.3 Contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode de la répartition des primes

IFRS 17:53-59

Le Groupe applique la MRP à l'évaluation des contrats d'assurance automobile et habitation lorsque la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue le PCR au montant des primes reçues en trésorerie. Comme tous les contrats d'assurance émis auxquels la MRP est appliquée ont une couverture d'un an ou moins, le Groupe applique une politique qui consiste à passer en charges tous les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Commentaires :

L'alinéa 59a) d'IFRS 17 prévoit un choix de méthode comptable entre passer en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment où ils sont engagés et les amortir sur la période de couverture du contrat.

Les primes dues au Groupe pour des services prévus aux contrats d'assurance déjà fournis au cours de la période, mais qui n'ont pas encore été reçues à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont incluses dans le PCR. La valeur comptable du PCR à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure correspond à la valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des primes reçues au cours de la période et du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de cette période.

Le Groupe a déterminé que les contrats d'assurance automobile et habitation dont la période de couverture ne dépasse pas un an ne comportent pas de composant financement important. Le Groupe n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance.

Commentaires :

Le paragraphe 56 d'IFRS 17 permet à une entité de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si, au moment de la comptabilisation initiale, le temps qui s'écoule pour chaque partie des services entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an.

Le Groupe applique également la MRP aux contrats de réassurance entièrement proportionnelle en habitation et automobile détenus. La période de couverture de ces contrats de réassurance détenus n'excède pas 15 mois. Comme la période de couverture excède un an, le Groupe évalue, lors de la comptabilisation initiale, si la MRP constitue une approximation raisonnable du modèle général.

Pour les contrats de réassurance automobile ou habitation détenus dont la période de couverture est supérieure à un an, le Groupe exerce son jugement pour déterminer s'il existe un composant financement important. Pour les groupes de contrats de réassurance détenus comportant un composant financement important, le Groupe ajuste le PCR pour refléter la valeur temps de l'argent au moyen des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale.

Pour les contrats d'assurance automobile et habitation émis et les contrats de réassurance automobile et habitation détenus, la valeur comptable du PSS est évaluée en appliquant le modèle général, sauf dans les cas suivants :

- pour les demandes d'indemnisation dont le Groupe s'attend à ce qu'elles soient réglées dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date de survenance, le Groupe n'ajuste pas les flux de trésorerie futurs au titre de la valeur temps de l'argent et des effets du risque financier;
- pour les demandes d'indemnisation dont le règlement est attendu dans plus d'un an, l'actualisation est effectuée en appliquant le taux d'actualisation au moment de la comptabilisation initiale du sinistre.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Commentaires :

En ce qui concerne l'application de la MRP, l'alinéa 59b) d'IFRS 17 donne le choix de la méthode comptable consistant à ajuster les flux de trésorerie futurs pour tenir compte de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des autres risques financiers si le règlement des sinistres est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date à laquelle les sinistres sont survenus.

IFRS 17:B126

Dans le cadre de la MRP, les produits des activités d'assurance correspondent au montant affecté des encaissements de primes attendus, exception faite des composants investissement. Cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps – sauf pour les contrats d'assurance proportionnelle habitation et automobile des États-Unis émis, pour lesquels les sinistres sont saisonniers et la répartition est fondée sur l'incidence attendue des sinistres. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la méthode de répartition.

Lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est devenu déficitaire, le Groupe effectue un test pour en déterminer le caractère déficitaire. Si le montant des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable du PCR, le Groupe comptabilise le montant de la différence en résultat net à titre de perte et augmente le PCR du montant correspondant.

H.4 Évaluation ultérieure des contrats avec participation directe (comptabilisés selon la MHV)

IFRS 17: Annexe A;
IFRS 17:B101

Le Groupe émet des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement. Pour décider si un contrat répond à la définition d'un contrat avec participation directe, le Groupe applique la définition d'IFRS 17.

Aux fins de l'application de la définition d'un contrat avec participation directe, le Groupe évalue le caractère juridiquement exécutoire du lien contractuel avec le titulaire participant à une part des rendements d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini.

IFRS 17:B104

L'obligation du Groupe envers les titulaires porte sur le versement de la juste valeur des éléments sous-jacents, moins des honoraires variables pour les services futurs qui seront fournis en vertu du contrat d'assurance.

IFRS 17:B107

Pour déterminer la part du titulaire des rendements des éléments sous-jacents et l'importance du degré de variabilité du total des paiements au titulaire découlant des rendements des éléments sous-jacents, le Groupe procède à son évaluation :

- sur la durée du contrat d'assurance;
- sur la base de l'espérance mathématique des valeurs actualisées.

Pour calculer la moyenne pondérée selon les probabilités de multiples scénarios, dont certains donnent lieu à des paiements au titulaire, qui ne correspondent pas à une part substantielle de la juste valeur des éléments sous-jacents, le Groupe exerce son jugement pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat avec participation directe.

La valeur comptable de la MSC des contrats avec participation directe à la fin de la période de présentation de l'information financière correspond à sa valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée en fonction des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- la variation du montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf en ce qui concerne :
 - le montant de la MSC que le Groupe choisit d'inscrire en résultat net pour compenser l'incidence de ses instruments d'atténuation des risques,

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- la diminution du montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents qui excède la valeur comptable de la MSC, qui donne lieu à une perte qui rend le groupe de contrats associé déficitaire, ou qui entraîne une perte pour un groupe déficitaire existant qui devient encore plus déficitaire,
- l'augmentation du montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, qui annule une perte comptabilisée antérieurement sur un groupe de contrats déficitaire;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs, sauf :
 - le montant de la MSC que le Groupe choisit d'inscrire en résultat net pour compenser l'incidence de ses instruments d'atténuation des risques,
 - les augmentations des flux de trésorerie d'exécution qui excèdent la valeur comptable de la MSC et font que le groupe de contrats devient déficitaire ou encore plus déficitaire,
 - les diminutions des flux de trésorerie d'exécution qui annulent une perte comptabilisée antérieurement sur un groupe de contrats déficitaires;
- l'effet d'éventuels écarts de change découlant de la MSC;
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période. Ce montant est déterminé par répartition de la MSC restante à la date de clôture (après tous les ajustements, mais avant toute répartition) sur la période considérée et la période de couverture restante, en fonction du montant des unités de couverture fournies au cours de la période. Cette démarche est expliquée à la note 1.H.2. Pour déterminer le nombre d'unités de couverture des contrats comptabilisés selon la MHV, le Groupe applique les méthodes suivantes :
 - dans le cas des contrats de rente variable différée, la couverture d'assurance des contrats commence seulement à la phase de versement. Pendant la phase d'accumulation, le Groupe fournit aux titulaires des services liés à l'investissement. Comme plusieurs services sont fournis, il est tenu compte, dans les unités de couverture totales du groupe pour la période de couverture considérée et la période de couverture restante, à la fois de la durée prévue des contrats et de la probabilité qu'un sinistre survienne, pour déterminer le poids relatif de chaque service. Le Groupe pondère les unités de couverture liées aux services d'investissement et de couverture d'assurance au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de chaque service. La valeur actualisée des charges afférentes aux activités d'assurance attendues est utilisée pour établir la valeur actualisée des services liés à l'investissement. Les paiements de rente garantie sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des services d'assurance. Le poids total relatif de chaque service est déterminé en comparant ce service à la valeur actualisée totale attendue de l'ensemble des services au cours de la période de couverture considérée et de la période de couverture restante. Le poids relatif de chaque service de la période est ensuite déterminé en prenant en considération la période au cours de laquelle le service est fourni, sans prendre en considération la probabilité qu'un sinistre survienne au cours d'une période donnée. Les pondérations sont recalculées pour chaque période ultérieure, en tenant compte de l'historique réel et des changements dans les hypothèses pour les périodes futures,

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- pour les contrats d'assurance liés à des placements, le Groupe pondère les prestations découlant des services liés à des placements et des services de couverture d'assurance afin de calculer le total des unités de couverture du groupe en fonction du poids relatif des flux de trésorerie d'exécution associés à ces deux services, pour déterminer le solde de la MSC. Ce calcul est mis à jour à chaque date de clôture, en tenant compte de l'expérience acquise et de l'estimation à jour des flux de trésorerie futurs à la date de clôture. Le nombre total d'unités de couverture est ensuite réparti en fonction de la durée prévue des contrats,
- dans le cas des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, le nombre d'unités de couverture est déterminé en fonction de la durée prévue des contrats et du niveau des prestations, en fonction des charges attendues que le Groupe engagera pour fournir les services liés à l'investissement qui généreront les prestations prévues au contrat pour les titulaires.

Tous les ajustements de la MSC sont évalués en tenant compte d'une évaluation à jour de la valeur temps de l'argent, en tenant pleinement compte de sa dépendance à l'égard des variables financières, ce qui a une incidence sur le rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents.

IFRS 17:B113

En application de la MHV, les variations des flux de trésorerie d'exécution qui donnent lieu à un ajustement de la MSC sont les variations de la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents. Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont :

- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents; par exemple, l'incidence des garanties financières;
- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs;
- les variations de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus du passif au titre de la couverture restante;
- les écarts découlant du calendrier de paiement des composants investissement;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs.

Atténuation des risques

IFRS 17:B115-B116

Le Groupe atténue les risques financiers créés par les garanties de rendement minimum intégrées dans les contrats avec participation directe en utilisant des dérivés comme instrument privilégié d'atténuation des risques. Les dérivés entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 et les variations de leur juste valeur sont présentées dans le résultat net. Dans le cadre de l'atténuation des risques, les variations des flux de trésorerie d'exécution découlant des garanties de rendement minimum sur les contrats avec participation directe n'entraînent pas d'ajustement de la MSC et sont également prises en compte dans le résultat net.

H.5 Contrats déficitaires

IFRS 17:47

Le Groupe considère qu'un contrat d'assurance est déficitaire si la somme des flux de trésorerie d'exécution attendus affectés au contrat, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation du caractère déficitaire est effectuée au niveau du contrat individuel : le Groupe évalue les flux de trésorerie futurs attendus en s'appuyant sur des pondérations probabilistes, ce qui comprend un ajustement au titre du risque non financier. Les contrats que l'entité s'attend à comptabiliser initialement comme étant déficitaires sont regroupés, et ces groupes sont évalués et présentés séparément. Une fois affectés à un groupe, les contrats ne sont pas réaffectés à un autre groupe, sauf s'ils font l'objet d'une modification substantielle.

Lors de la comptabilisation initiale, la MSC du groupe de contrats déficitaires est nulle et l'évaluation du groupe consiste entièrement en flux de trésorerie d'exécution. Une sortie nette attendue d'un groupe de contrats réputé déficitaire est considérée comme l'« élément de perte » du groupe. Il est initialement calculé au moment où le groupe est considéré pour la première fois comme déficitaire et comptabilisé en résultat net à cette date. Le montant de l'élément de perte du groupe est suivi aux fins de la présentation de l'information financière et de l'évaluation ultérieure.

IFRS 17:50

Après la comptabilisation de l'élément de perte, le Groupe répartit de manière systématique les variations ultérieures des flux de trésorerie d'exécution du PCR entre l'élément de perte et le PCR, exclusion faite de l'élément de perte.

Pour les groupes de contrats déficitaires sans participation directe, le Groupe utilise des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale pour calculer les variations des estimations de flux de trésorerie futurs liées aux services futurs (variations d'un élément de perte et reprises d'un élément de perte).

IFRS 17:51

Pour tous les contrats émis, autres que ceux comptabilisés au moyen de la MRP, les variations ultérieures des flux de trésorerie d'exécution du PCR à répartir sont les suivantes :

- les produits financiers ou charges financières d'assurance;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier qui sont comptabilisées en résultat net et correspondent au dégagement du risque au cours de la période;
- les estimations de valeur actualisée des flux de trésorerie futurs afférents aux sinistres ou aux frais qui sont libérés du PCR parce que des charges afférentes aux activités d'assurance ont été engagées au cours de la période.

Le Groupe détermine la répartition systématique des charges afférentes aux activités d'assurance engagées en se fondant sur le pourcentage de l'élément de perte par rapport au total des sorties de trésorerie d'exécution incluses dans le PCR, en tenant compte de l'ajustement au titre du risque non financier, mais pas du montant du composant investissement.

Le Groupe ventile le total des produits financiers ou des charges financières entre le résultat net et les AERG (voir la note 1.L.4). Pour toute variation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution du PCR, le total des produits financiers ou charges financières d'assurance est ventilé entre le résultat net et les AERG et réparti de manière systématique entre l'élément de perte et le PCR, exclusion faite de l'élément de perte.

IFRS 17:50(b)

Toute diminution ultérieure, liée aux services futurs, des flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe (due à un changement dans les estimations de flux de trésorerie futurs et à l'ajustement au titre du risque non financier) est affectée en premier à l'élément de perte uniquement. Une fois celui-ci ramené à zéro, toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs entraîne l'établissement de la MSC du groupe.

Pour les groupes de contrats déficitaires, les produits correspondent au montant des charges afférentes aux activités d'assurance attendues au début de la période, qui composent les produits et reflètent uniquement :

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au fait que l'entité s'est dégagée du risque au cours de la période (exception faite du montant systématiquement affecté à l'élément de perte);
- les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres attendus au cours de la période (compte non tenu de l'affectation systématique à l'élément de perte);
- le montant, en fonction des unités de couverture, de la portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Tous ces montants sont comptabilisés comme une réduction du PCR, exclusion faite de l'élément de perte.

IFRS 17:103b(iv)

Le Groupe comptabilise dans les charges afférentes aux activités d'assurance les montants qui se rattachent à l'élément de perte, découlant :

- des variations des flux de trésorerie d'exécution découlant de changements dans les estimations liées aux services futurs qui créent ou accroissent l'élément de perte;
- des diminutions ultérieures des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs et qui réduisent l'élément de perte jusqu'à ce qu'il soit ramené à zéro;
- pour les contrats avec participation directe seulement, les diminutions ultérieures de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents qui créent ou accroissent l'élément de perte;
- pour les contrats avec participation directe seulement, les augmentations ultérieures de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents qui réduisent l'élément de perte jusqu'à ce qu'il soit ramené à zéro;
- l'affectation systématique à l'élément de perte de montants découlant à la fois des variations de l'ajustement au titre du risque non financier et des charges afférentes aux activités d'assurance engagées.

1. Contrats de réassurance détenus

1.1 Comptabilisation

IFRS 17:B17

Le Groupe a recours à la réassurance facultative et à la réassurance par traité pour atténuer certaines de ses expositions au risque. Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important.

IFRS 17:B19

Les contrats de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

IFRS 17:61

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés séparément des contrats d'assurance sous-jacents émis et sont évalués individuellement. Pour regrouper les contrats de réassurance détenus, le Groupe délimite les portefeuilles de la même manière qu'il délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. Le Groupe considère chaque ligne de produits réassurée au niveau de l'entité cédante comme un portefeuille distinct.

Le Groupe répartit dans trois groupes les contrats de réassurance détenus composant un portefeuille :

- les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net;
- les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net;
- tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

En ce qui concerne les contrats de réassurance proportionnelle des secteurs automobile et habitation comptabilisés en application de la MRP, le Groupe suppose que tous les contrats de réassurance détenus dans chaque portefeuille ne donneront pas lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire.

IFRS 17:62A

Pour déterminer le moment de la comptabilisation initiale d'un contrat de réassurance détenu, le Groupe évalue si les conditions du contrat de réassurance fournissent une protection sur les pertes qui est proportionnelle. Le Groupe comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle :

- au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus;
- à la comptabilisation initiale de tous les contrats d'assurance sous-jacents, selon la dernière éventualité à survenir.

IFRS 17:62

Le Groupe comptabilise un groupe de contrats de réassurance non proportionnelle à la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe ou la date à laquelle un groupe de contrats sous-jacents déficitaire est comptabilisé.

Le périmètre d'un contrat de réassurance détenu comprend les flux de trésorerie découlant des contrats sous-jacents couverts par le contrat de réassurance détenu. Cela comprend les flux de trésorerie liés aux contrats d'assurance que le Groupe s'attend à émettre à l'avenir s'il s'attend à les émettre à l'intérieur du périmètre du contrat de réassurance détenu.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat de réassurance détenu s'ils découlent d'un droit ou d'une obligation substantielle qu'a la cédante pendant la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le Groupe est tenu de payer les primes au réassureur ou détient un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

1.2 Contrats de réassurance détenus évalués selon le modèle général

IFRS 17:63

Les contrats de réassurance vie proportionnelle et les contrats de réassurance facultative détenus du Groupe sont comptabilisés en appliquant les exigences d'évaluation du modèle général pour les estimations de flux de trésorerie et les taux d'actualisation. Le Groupe évalue les contrats de réassurance détenus et les contrats d'assurance émis sous-jacents à l'aide d'hypothèses cohérentes. Il inclut dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un groupe de contrats de réassurance détenus l'effet du risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet d'éventuelles garanties et pertes découlant de litiges. L'effet du risque de non-exécution du réassureur est évalué à chaque date de clôture.

IFRS 17:64

Pour déterminer l'actif qui représente l'ajustement au titre du risque non financier transféré au réassureur, le Groupe évalue le montant du risque transféré par le Groupe au réassureur en calculant l'ajustement au titre du risque des contrats sous-jacents avant et après l'effet des contrats de réassurance détenus. La différence est comptabilisée comme l'actif représentant l'ajustement au titre du risque réassuré.

IFRS 17:65-65A

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise tout coût net ou profit net à l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus à titre de MSC de réassurance. À moins que le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance ne soit lié à des événements survenus avant l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus, auquel cas le Groupe comptabilise immédiatement ce coût en tant que charge au résultat net dans le résultat des activités d'assurance.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:66B, B119D,
B119F

Pour un groupe de contrats de réassurance détenus à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe, le Groupe établit un composant recouvrement de perte et comptabilise, en conséquence, un profit en résultat net. Le montant du composant recouvrement de perte ajuste la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus. Son montant est établi en multipliant la perte comptabilisée au titre des contrats d'assurance sous-jacents par le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que le Groupe s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que l'entité s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Lorsque le composant recouvrement de perte au titre de la réassurance est établi, sauf pour les ajouts de contrats déficitaires aux groupes sous-jacents, son montant est ajusté pour tenir compte des éléments suivants :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance sous-jacents liés aux services futurs, sans ajustement de la MSC de leurs groupes respectifs;
- les reprises d'un composant recouvrement de perte, dans la mesure où ces reprises ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus.

Ces ajustements sont calculés et présentés en résultat net.

IFRS 17:66(ba), (c);
IFRS 17:66A

Le Groupe ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la fin d'une période de présentation de l'information financière, pour refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution, en appliquant la même méthode que pour les contrats d'assurance émis, sauf lorsque le contrat sous-jacent est déficitaire et que la variation des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisée en résultat net par ajustement de l'élément de perte. Les variations respectives des contrats de réassurance détenus sont également comptabilisées en résultat net (par ajustement du composant recouvrement de perte).

1.3 Contrats de réassurance détenus évalués au moyen de la MRP

Le Groupe évalue les contrats de réassurance automobile et habitation proportionnelle en appliquant la MRP. Se reporter à la note 1.H.3 ci-dessus.

IFRS 17:69

En vertu de la MRP, l'évaluation initiale de l'actif au titre de la couverture restante est égale à la prime de réassurance payée. Le Groupe évalue le montant relatif aux services restants en répartissant la prime payée sur la période de couverture du groupe. Pour tous les contrats de réassurance détenus, cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps, sauf pour les contrats de réassurance habitation et automobile proportionnelle des États-Unis, pour lesquels les sinistres sont saisonniers et la répartition est fondée sur l'incidence attendue des sinistres.

IFRS 17:70A

Lorsque les contrats de réassurance détenus couvrent un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, le Groupe ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante et comptabilise un profit lorsque, au cours de la même période, il déclare une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. La comptabilisation de ce profit donne lieu à la comptabilisation du composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenus.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

J. Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire

Le Groupe émet des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (PD). Ces contrats confèrent à un investisseur le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat et qui sont fondées sur le rendement tiré d'un ensemble défini d'éléments sous-jacents.

Le Groupe comptabilise les contrats d'investissement avec PD à la date à laquelle il devient partie au contrat. Les contrats d'investissement avec PD sont regroupés de la même manière que les contrats d'assurance. Le Groupe délimite des portefeuilles de contrats d'investissement avec PD. Au sein d'un portefeuille, le Groupe regroupe ces contrats en fonction de trois niveaux de rentabilité attendus : les groupes de contrats déficitaires, les groupes de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite et les groupes qui ne sont ni déficitaires ni n'ont de possibilité importante de le devenir par la suite. Les groupes se composent uniquement de contrats émis à un an d'intervalle ou moins.

À la comptabilisation initiale, comme pour les contrats d'assurance, le Groupe estime les flux de trésorerie d'exécution en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus et sur un ajustement au titre du risque non financier. Toute entrée nette attendue est comptabilisée dans la MSC initiale.

Pour estimer les flux de trésorerie futurs, le Groupe tient compte du périmètre du contrat, qui comprend uniquement les flux de trésorerie qui découlent d'une obligation substantielle du Groupe de remettre de la trésorerie à une date actuelle ou future.

Pour estimer l'ajustement au titre du risque non financier lié aux contrats d'investissement avec PD, le Groupe prend en compte d'autres risques non financiers, comme les risques découlant du comportement des titulaires de contrats, dont le risque de déchéance et le risque de charges.

Le Groupe actualise les flux de trésorerie à l'aide de taux d'actualisation qui reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie d'exécution, y compris la mesure dans laquelle ils dépendent de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Le Groupe répartit la MSC sur la durée totale du groupe de contrats d'une manière systématique qui reflète la fourniture de services d'investissement selon le contrat.

Le Groupe évalue les contrats d'investissement avec PD au moyen de la MHV, parce qu'ils répondent aux critères de cette méthode. Se reporter à la note 1.H.4 pour des précisions sur les méthodes comptables relatives aux contrats avec participation directe comptabilisés au moyen de la MHV.

K. Modification et décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat, si les modalités du contrat d'assurance sont modifiées et que les conditions suivantes sont remplies :

- Si les conditions modifiées avaient été prévues au moment de la passation du contrat, le Groupe aurait conclu que le contrat modifié :
 - se situe hors du champ d'application d'IFRS 17;
 - donne lieu à un contrat d'assurance différent après séparation des composants du contrat hôte;
 - donne lieu à un périmètre du contrat substantiellement différent;
 - aurait été classé dans un groupe de contrats d'assurance différent.

IFRS 17: Annexe A;
IFRS 17:3(c)

IFRS 17:71

IFRS 17:71(c)

IFRS 17:72

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- Le contrat initial répondait à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe, mais le contrat modifié n'y répond plus.
- Le contrat initial était comptabilisé au moyen de la MRP, mais le contrat modifié ne satisfait plus aux conditions requises pour l'application de cette méthode.

Si la modification du contrat remplit l'une ou l'autre de ces conditions, le Groupe effectue toutes les évaluations applicables à la comptabilisation initiale, décomptabilise le contrat initial et comptabilise le nouveau contrat modifié comme s'il était conclu pour la première fois.

IFRS 17:73

Si aucune de ces conditions relatives à la modification du contrat n'est remplie, le Groupe traite l'effet de la modification apportée comme des changements dans les estimations de flux de trésorerie d'exécution.

Pour les contrats d'assurance comptabilisés selon la MHV ou selon le modèle général, un changement dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution entraîne une révision de la MSC à la fin de la période (avant la répartition de la période considérée). Une partie de la MSC révisée à la fin de la période est affectée à la période considérée, tout comme le montant révisé de la MSC appliqué à partir du début de la période, mais reflétant la variation des unités de couverture attribuable à la modification au cours de la période. Cette portion est calculée à l'aide des montants mis à jour des unités de couverture, déterminés à la fin de la période et pondérés afin de refléter le fait que la couverture révisée n'existait que pour une partie de la période considérée.

Pour les contrats d'assurance comptabilisés selon la MRP, le Groupe ajuste les produits des activités d'assurance de manière prospective à compter de la date de modification du contrat.

IFRS 17:74

Le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance si et seulement si le contrat est :

- éteint (lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée);
- modifié (et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation).

IFRS 17:76

Lorsque le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance appartenant à un groupe de contrats :

- il ajuste les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe pour en éliminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier relatifs aux droits et aux obligations qui sont sortis du groupe;
- il ajuste la MSC du groupe pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution (sauf si elle est liée à l'augmentation ou à la reprise de l'élément de perte);
- il ajuste le nombre d'unités de couverture liées aux services prévus au contrat d'assurance restants attendus pour tenir compte des unités de couverture sorties du groupe, et comptabilise en résultat net dans la période le montant de la MSC sur la base de ce nombre ajusté.

IFRS 17:77

Lorsque le Groupe transfère un contrat d'assurance à un tiers et que cela donne lieu à la décomptabilisation de ce contrat, il ajuste la MSC du groupe dont le contrat a été sorti, en fonction de la différence entre la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant de la décomptabilisation des flux de trésorerie d'exécution et de la prime demandée par la tierce partie pour le transfert.

IFRS 17:77

Lorsque le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance en raison d'une modification, il décomptabilise le contrat d'assurance initial et en comptabilise un nouveau. Le Groupe ajuste la MSC du groupe à partir duquel le contrat modifié a été décomptabilisé pour tenir compte de la différence entre la variation de la valeur comptable du groupe découlant de l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution dû à la décomptabilisation et la prime que le Groupe aurait demandée s'il avait conclu, à la date de la modification du contrat, un contrat selon des modalités équivalant à celles du nouveau contrat, déduction faite de la prime supplémentaire réellement demandée au titre de la modification.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

L. Présentation

- IFRS 17:78 Le Groupe a présenté séparément dans l'état consolidé de la situation financière : la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et la valeur comptable de ceux qui sont des passifs, et les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et les portefeuilles de ceux qui sont des passifs.
- IFRS 17:80 Le Groupe ventile les montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et à l'état des autres éléments du résultat global entre le total partiel des produits des activités d'assurance, qui comprend les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance, et, séparément du résultat des activités d'assurance, le sous-total des « produits financiers ou charges financières d'assurance nets ». Le Groupe a volontairement inclus le poste des produits financiers ou charges financières d'assurance nets dans un autre sous-total, soit le résultat net des activités d'assurance et d'investissement, qui comprend également les produits tirés de tous les actifs auxquels sont adossés les passifs d'assurance du Groupe.
- IFRS 17:79 Le Groupe inclut tous les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés à titre d'actifs avant la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance connexes dans la valeur comptable des portefeuilles connexes de contrats d'assurance émis.
- IFRS 17:80 Le Groupe ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier. Il inscrit la totalité de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

L.1 Produits des activités d'assurance

- IFRS 17:83;
IFRS 17:B123 Comme le Groupe fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, il réduit son PCR et comptabilise des produits des activités d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie auquel le Groupe estime avoir droit en échange de ces services.
- IFRS 17:B124 Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle général et la MHV, les produits des activités d'assurance correspondent à la somme des variations du PCR attribuables aux éléments suivants :
- les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période, évaluées aux montants attendus à la date d'ouverture, exception faite des éléments suivants :
 - les montants affectés à l'élément de perte,
 - les remboursements de composants investissement,
 - les montants qui sont liés aux taxes transactionnelles perçues pour le compte de tiers,
 - les frais d'acquisition,
 - les montants liés à l'ajustement au titre du risque non financier;
 - la variation de l'ajustement au titre du risque non financier, exception faite des éléments suivants :
 - les variations liées aux services futurs qui entraînent un ajustement de la MSC,
 - les montants affectés à l'élément de perte,
 - le montant de la MSC pour les services fournis au cours de la période;
 - les autres montants, comme les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes afférents aux services rendus au cours de la période ou à des services passés, le cas échéant.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:B125

Les produits des activités d'assurance comprennent également la portion des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition compris dans les charges afférentes aux activités d'assurance de chaque période. Les deux montants sont évalués d'une manière systématique qui est fondée sur l'écoulement du temps.

IFRS 17:B126

Lorsqu'il applique la MRP, le Groupe comptabilise les produits des activités d'assurance de la période en fonction de l'écoulement du temps, en répartissant les encaissements de primes attendus, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des primes, entre les périodes de service. Toutefois, lorsque le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, les encaissements de primes sont répartis en fonction du rythme attendu de charges afférentes aux activités d'assurance engagées.

Le Groupe émet des polices d'assurance habitation dont les profils de survenance des sinistres sont différents. Pour ces groupes de contrats, les produits sont comptabilisés en fonction des tendances attendues en matière de survenance des sinistres.

IFRS 17:B127 À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe détermine s'il y a eu un changement dans les faits et les circonstances qui indique la nécessité de modifier, de façon prospective, la répartition des encaissements de primes en raison de changements dans les tendances attendues à l'égard de la survenance des sinistres.

L.2 Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance liées à un groupe de contrats d'assurance émis comprennent ce qui suit :

- les variations du PSS liées à des sinistres déclarés et des charges engagées au cours de la période, exclusion faite du remboursement des composants investissement;
- les variations du PSS liées à des sinistres déclarés et des charges engagées au cours des périodes précédentes (concernant des services passés);
- les autres charges afférentes aux activités d'assurance directement attribuables engagées au cours de la période;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, dont le montant comptabilisé est le même dans les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits des activités d'assurance;
- l'élément de perte des groupes déficitaires de contrats d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période;
- les variations du PCR pour les services futurs qui n'ajustent pas la MSC, car ce sont des variations des éléments de perte des groupes de contrats déficitaires.

L.3 Produits ou charges afférents aux contrats de réassurance détenus

IFRS 17:86

Le Groupe présente séparément, en résultat net, les produits ou les charges liés à un groupe de contrats de réassurance détenus et les produits financiers ou charges financières de réassurance pour la période. Les produits ou les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont répartis entre les deux montants suivants :

- la somme recouvrée des réassureurs;
- l'imputation des primes payées.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le Groupe présente les flux de trésorerie qui dépendent de la survenance de sinistres comme faisant partie du montant recouvré auprès des réassureurs. Les commissions de réassurance qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents sont présentées comme une réduction des primes à payer au réassureur, laquelle est ensuite inscrite dans le résultat net.

Le Groupe établit un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenu, qui représente le recouvrement des pertes comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. Le composant recouvrement de perte ajuste la MSC du groupe de contrats de réassurance détenus. Le composant recouvrement de perte est ensuite ajusté pour refléter :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance sous-jacents qui sont liées aux services futurs, sans ajustement de la MSC des groupes respectifs auxquels appartiennent les contrats d'assurance sous-jacents;
- les reprises d'un composant recouvrement de perte dans la mesure où ces reprises ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus;
- les affectations du composant recouvrement de perte aux montants recouverts auprès des réassureurs en lien avec les sinistres survenus ou les charges engagées réassurés connexes.

L.4 Produits financiers et charges financières d'assurance

IFRS 17:87

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de la variation de la valeur temps de l'argent, ainsi que l'effet du risque financier et de la variation du risque financier d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de contrats de réassurance détenus.

Choix de présenter dans les AERG les produits financiers et charges financières d'assurance

IFRS 17:88;
IFRS 17:B129

Le Groupe peut choisir s'il présente le total des produits financiers ou des charges financières d'assurance de la période en résultat net, ou s'il ventile ce montant entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Pour choisir la manière dont il présente les produits financiers ou les charges financières d'assurance, le Groupe examine les actifs détenus dans un portefeuille et la façon dont ils sont comptabilisés. Le choix de méthode comptable qui consiste à ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance, de sorte qu'une partie est comptabilisée en résultat net et une partie dans les AERG, est appliqué portefeuille par portefeuille.

IFRS 17:B135

Le Groupe peut modifier son choix de méthode comptable pendant la durée d'un groupe de contrats avec participation directe, lorsqu'il y a un changement dans le fait pour l'entité de détenir ou non les éléments sous-jacents. Lorsqu'un tel changement se produit, le Groupe inscrit dans le résultat net le montant cumulé dans les AERG à la date du changement, à titre d'ajustement de reclassement entre la période au cours de laquelle le changement s'est produit et les périodes ultérieures, en tenant compte de la méthode et des hypothèses qui s'appliquaient immédiatement avant la date du changement. Les données comparatives ne sont pas retraitées.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Pour les contrats évalués selon la MRP

Lorsqu'il applique la MRP, le Groupe n'actualise pas le PCR pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier des polices d'assurance automobile et habitation dont la période de couverture ne dépasse pas un an. Pour les demandes d'indemnisation dont le Groupe s'attend à ce qu'elles soient réglées dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date de survenance, le Groupe n'ajuste pas les flux de trésorerie futurs au titre de la valeur temps de l'argent et des effets du risque financier. En revanche, pour les demandes d'indemnisation dont le règlement est attendu dans plus d'un an, l'actualisation est effectuée en appliquant le taux d'actualisation au moment de la comptabilisation initiale du sinistre. Le Groupe ventile les produits financiers ou charges financières d'assurance entre le résultat net et les AERG selon une méthode de la répartition systématique sur la durée des contrats du groupe.

Pour les contrats sans participation

Le Groupe a choisi de présenter tous les produits financiers ou charges financières d'assurance en résultat net pour les contrats sans participation, dont les flux de trésorerie ne sont pas touchés par les éléments sous-jacents.

Pour les contrats avec participation indirecte

Pour les contrats avec participation indirecte, pour lesquels l'entité détient les éléments sous-jacents, le Groupe évalue, portefeuille par portefeuille, s'il doit ventiler la présentation du total des produits financiers ou des charges financières d'assurance. En cas de ventilation, le montant inscrit en résultat net est fondé sur une répartition systématique du total attendu des produits financiers ou des charges financières d'assurance sur la durée des contrats du groupe. La répartition systématique est fondée sur les caractéristiques du groupe de contrats d'assurance et ne dépend pas, par exemple, des rendements des actifs, à moins que ces rendements n'influent sur les flux de trésorerie des contrats d'assurance. Sur la durée des contrats du groupe, le montant total comptabilisé dans les AERG sera égal à zéro. À tout moment, le montant cumulatif comptabilisé dans les AERG correspond à la différence entre le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière et le montant déterminé selon une « méthode de répartition systématique ».

Lorsque les variations du risque financier ont une incidence substantielle sur les sommes versées aux titulaires, le Groupe applique l'une des deux méthodes suivantes pour déterminer la répartition systématique du total des produits financiers ou des charges financières :

- à l'aide d'un taux d'actualisation qui répartit à un taux constant sur la durée restante prévue du groupe de contrats le montant attendu révisé des produits financiers ou charges financières d'assurance restants;
- lorsqu'un taux crédité sert à déterminer la somme à verser aux titulaires des contrats d'assurance, en fonction des sommes créditées au cours de la période et des sommes que l'entité s'attend à créditer dans les périodes ultérieures.

Le Groupe détermine la méthode à appliquer pour chaque portefeuille.

Pour les contrats avec participation directe dont les éléments sous-jacents ne sont pas détenus

Pour les contrats avec participation directe dont le Groupe ne détient pas les éléments sous-jacents, le Groupe ventile le total des produits financiers ou charges financières d'assurance en présentant :

- dans le résultat net, un montant déterminé par la répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats;
- dans les AERG, un montant correspondant à la différence entre le montant total et le montant présenté en résultat net.

IFRS 17:B130

IFRS 17:88(b)

IFRS 17:88(b)

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:B135(a)(i);
IFRS 17:B135(b)

Lorsque le Groupe commence à détenir les éléments sous-jacents, les montants comptabilisés antérieurement au titre des produits financiers et des charges financières d'assurance sont reclassés à partir des AERG. Ils sont présentés dans le résultat net de la période au cours de laquelle le changement a lieu et dans les périodes futures, au poste des produits financiers ou charges financières d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sur la base des hypothèses qui s'appliquaient immédiatement avant le changement. Les montants comparatifs ne sont pas retraités pour tenir compte de ce changement.

Pour les contrats avec participation directe dont les éléments sous-jacents sont détenus

Pour les contrats avec participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le Groupe applique la « méthode du rendement comptable de la période considérée » pour présenter les produits financiers ou charges financières d'assurance en résultat net.

Selon cette méthode, le Groupe ventile le total des produits financiers ou charges financières d'assurance en présentant :

- dans le résultat net, un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat net relativement aux éléments sous-jacents détenus;
- dans les AERG, un montant correspondant à la différence entre le montant total et le montant présenté en résultat net.

IFRS 17:89(b)

Lorsque le Groupe cesse de détenir les éléments sous-jacents, les montants comptabilisés antérieurement au titre des produits financiers et des charges financières d'assurance sont reclassés à partir des AERG. Ils sont présentés dans le résultat net de la période au cours de laquelle le changement a lieu et dans les périodes futures, au poste des produits financiers ou charges financières d'assurance découlant des contrats d'assurance émis, sur la base des hypothèses qui s'appliquaient immédiatement avant le changement. Les montants comparatifs ne sont pas retraités pour tenir compte de ce changement.

Pour les contrats de réassurance détenus

En ce qui concerne les contrats de réassurance vie proportionnelle détenus, évalués selon le modèle général, et les contrats de réassurance automobile et habitation proportionnelle détenus, évalués selon la MRP, le Groupe ventile le total des produits financiers ou charges financières d'assurance. Le montant inscrit en résultat net est fondé sur une répartition systématique du total attendu des produits financiers ou des charges financières d'assurance sur la durée des contrats du groupe.

La répartition systématique est fondée uniquement sur les caractéristiques du groupe de contrats de réassurance détenus. Sur la durée des contrats du groupe, le montant total comptabilisé dans les AERG sera égal à zéro. À tout moment, le montant cumulatif comptabilisé dans les AERG correspond à la différence entre le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière et le montant déterminé selon la « méthode de la répartition systématique ».

Pour les groupes de contrats de réassurance vie proportionnelle détenus évalués selon le modèle général, les changements dans les hypothèses financières ont une incidence substantielle sur les montants reçus du réassureur. Les montants présentés en résultat net sont fondés sur des taux d'actualisation qui répartissent à un taux constant sur la durée restante du groupe de contrats le montant attendu révisé des produits financiers ou charges financières restants.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Pour les contrats de réassurance automobile ou habitation proportionnelle détenus évalués selon la MRP, le Groupe ajuste le PCR au titre de la valeur temps de l'argent pour les contrats dont la période de couverture est supérieure à un an, au moyen des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale. Le Groupe a choisi de ventiler la présentation des produits financiers ou charges financières d'assurance. Les montants présentés en résultat net sont fondés sur les taux d'actualisation des flux de trésorerie nominaux, qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui ont été déterminés au moment de la comptabilisation initiale du groupe de contrats.

Pour les contrats de réassurance facultative détenus, évalués selon le modèle général, le Groupe a choisi de présenter tous les produits financiers ou charges financières d'assurance en résultat net.

Écarts de change

Les écarts de change découlant des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent. Le cas échéant, les écarts de change découlant des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont présentés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Un groupe de contrats d'assurance dont les flux de trésorerie sont libellés dans différentes monnaies étrangères est évalué comme étant libellé dans une monnaie unique. Par conséquent, l'ajustement au titre du risque non financier et la MSC du groupe de contrats d'assurance sont déterminés dans la monnaie du groupe de contrats.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance libellée en monnaie étrangère est convertie dans la monnaie fonctionnelle.

Les montants découlant des fluctuations du change entre la monnaie des flux de trésorerie et la monnaie du groupe de contrats sont considérés comme des variations du risque financier et sont comptabilisés à titre de produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les montants découlant des fluctuations du change entre la monnaie du groupe de contrats et la monnaie fonctionnelle sont considérés comme des écarts de change et sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

M. Contrats existants à la date de transition

Commentaires :

Les principales méthodes comptables suivantes concernent la comptabilisation de groupes de contrats d'assurance qui existaient à la date de transition. Le paragraphe 114 d'IFRS 17 exige que les entités présentent séparément les informations à fournir sur le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la marge sur services contractuels et le montant des produits des activités d'assurance pour a) les contrats d'assurance évalués selon l'approche rétrospective modifiée, b) les contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur et c) tous les autres contrats, jusqu'à ce que tous les contrats qui existaient à la date de transition aient été décomptabilisés.

M.1 Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée

Le Groupe a évalué les informations historiques disponibles et a déterminé que toutes les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application rétrospective intégrale n'étaient pas disponibles pour les groupes de contrats d'assurance émis entre XX et YY ans avant la date de transition. Le Groupe a choisi d'appliquer une approche rétrospective modifiée. L'objectif était d'obtenir le résultat le plus proche possible de l'application rétrospective intégrale, en maximisant l'utilisation de l'information disponible.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:C9

Le Groupe a appliqué des modifications aux aspects suivants :

- les appréciations qui auraient dû être portées sur les contrats d'assurance ou les groupes de contrats d'assurance au moment de la passation des contrats ou de leur comptabilisation initiale, comme les évaluations de la rentabilité des contrats d'assurance, le classement des contrats avec participation directe et l'identification des flux de trésorerie discrétionnaires des contrats avec participation indirecte;
- l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus, des taux d'actualisation et de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale;
- la détermination de la MSC pour les contrats avec participation directe et les autres contrats d'assurance;
- la détermination des produits financiers ou charges financières d'assurance.

Niveau de regroupement

IFRS 17:C9(a), C10

Si aucune information raisonnable et justifiable n'était disponible à la date de comptabilisation initiale, le Groupe a appliqué l'exemption relative aux groupes annuels et a déterminé les groupes de contrats d'assurance en fonction de leur rentabilité à la date de transition.

Le Groupe a évalué la MSC à la date de transition afin de déterminer si les contrats appartiennent à l'un des trois groupes de rentabilité suivants : les groupes de contrats déficitaires, les groupes de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite et les groupes qui ne sont ni déficitaires ni n'ont de possibilité importante de le devenir par la suite. Le Groupe a également évalué la probabilité de changements dans la rentabilité à la date de transition.

Appréciations à la date de passation ou de comptabilisation initiale

Le Groupe a déterminé qu'il ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables lui permettant d'effectuer les appréciations suivantes à la date de passation du contrat ou à la date de comptabilisation initiale. Il a donc effectué ses appréciations en se fondant sur les informations suivantes, dont il disposait à la date de transition :

- la question de savoir si un contrat répond à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe;
- les flux de trésorerie discrétionnaires identifiés pour les contrats avec participation indirecte;
- la question de savoir si un contrat d'investissement répond à la définition d'un contrat d'investissement avec participation discrétionnaire entrant dans le champ d'application d'IFRS 17.

Flux de trésorerie attendus

IFRS 17:C12

Le Groupe a estimé les flux de trésorerie à la date de comptabilisation initiale en estimant ces flux de trésorerie à la date de transition ou, s'ils sont connus à une date antérieure, à une date antérieure à la date de transition, et en les ajustant en fonction des flux de trésorerie réels dont la réalisation entre cette date et la date de comptabilisation initiale était connue. Ce montant comprend les flux de trésorerie issus de contrats qui ont cessé d'exister avant la date de transition.

Le Groupe a appliqué l'hypothèse simplifiée selon laquelle les prévisions à la date de transition étaient également valides à la date de comptabilisation initiale, de sorte que seuls les flux de trésorerie connus qui se sont produits depuis la comptabilisation initiale sont ajustés.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Taux d'actualisation

IFRS 17:C13

Dans la mesure où le Groupe ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables pour déterminer les taux d'actualisation applicables à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats, il a estimé les taux d'actualisation à l'aide d'une courbe de taux observable qui, au moins pour les trois années précédant la transition (c.-à-d. 2019-2021), correspondait approximativement à la courbe de taux actuelle utilisée pour l'évaluation ultérieure en application d'IFRS 17.

En l'absence d'une telle courbe de taux observable, le Groupe a estimé les taux d'actualisation en calculant l'écart moyen entre la courbe des taux observable et les taux d'actualisation déterminés en appliquant les dispositions en matière d'évaluation d'IFRS 17, et en appliquant cet écart à la courbe des taux observable, afin de déterminer les taux d'actualisation pour les périodes antérieures pertinentes.

Ajustement au titre du risque non financier

IFRS 17: C14 Le Groupe a estimé le montant de l'ajustement au titre du risque non financier en ajustant l'ajustement au titre du risque à la date de transition pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition. Le dégagement du risque attendu a été déterminé en fonction des contrats d'assurance similaires émis par le Groupe à la date de transition.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

IFRS 17:C14B

Le Groupe a réparti les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition survenus entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition (à l'exclusion des montants liés aux contrats d'assurance qui ont cessé d'exister avant la date de transition), en utilisant une méthode de répartition systématique et rationnelle entre les groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition et les groupes qu'il s'attend à comptabiliser après la date de transition.

IFRS 17:C14C

Les soldes de la MSC des groupes de contrats connexes sont ajustés pour tenir compte des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés avant la date de transition qui ont été affectés à ce groupe, dans la mesure où les contrats d'assurance que l'entité s'attend à inclure dans le groupe ont été comptabilisés. Un montant nul est comptabilisé à la date de transition pour l'ajustement de la MSC des groupes qui sont comptabilisés à la date de transition, lorsque le Groupe a déterminé qu'il ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables pour effectuer la répartition.

IFRS 17:C14D

Un actif est comptabilisé au titre de la partie restante de ces flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui sera affectée, après la date de transition, aux contrats d'assurance du groupe que l'entité s'attend à comptabiliser à cette date. Si le Groupe a déterminé qu'il ne dispose pas d'informations raisonnables et justifiables pour procéder à cette répartition, il comptabilise un montant nul à la date de transition pour tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition se rapportant aux groupes comptabilisés à la date de transition et aux groupes de contrats d'assurance qu'il s'attend à comptabiliser après la date de transition.

MSC

IFRS 17:C15-C16

Pour les contrats évalués selon le modèle général, si le montant déterminé à la date de comptabilisation initiale donne lieu à une MSC, le montant de la MSC restante à la date de transition a été déterminé en comparant les unités de couverture restantes aux unités de couvertures fournies par le groupe de contrats avant la date de transition. Si un élément de perte a été relevé à la date de comptabilisation initiale, le Groupe a déterminé les montants affectés à cet élément de perte avant la date de transition, en répartissant ces montants de manière systématique.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:C17

Pour les contrats avec participation directe évalués selon la MHV, le Groupe estime que le total de la MSC ou de l'élément de perte correspond à la juste valeur totale des éléments sous-jacents, diminuée des flux de trésorerie d'exécution du groupe à la date de transition, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- les montants imputés aux titulaires de contrats d'assurance avant la date de transition, y compris les frais déduits des éléments sous-jacents;
- les montants versés avant la date de transition qui ne varient pas en fonction des variations des éléments sous-jacents;
- la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au fait que l'entité s'est dégagée du risque avant la date de transition;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés avant la date de transition et qui sont affectés au groupe.

IFRS 17:C17(d)

Le montant obtenu sert d'approximation de la MSC totale pour tous les services devant être inclus dans le groupe de contrats. La répartition de la MSC totale a été déterminée en comparant les unités de couverture restantes à la date de transition aux unités de couverture fournies au titre du groupe de contrats avant la date de transition.

IFRS 17:C17(E)

Si l'estimation du total approximatif de la MSC donne un montant négatif, cela indique que le groupe de contrats au moment de la comptabilisation initiale était déficitaire. L'élément de perte est ramené à zéro et le PCR, exclusion faite de l'élément de perte, est augmenté du même montant.

Contrats de réassurance détenus

IFRS 17:C16A, C16C

Dans le cas d'un groupe de contrats de réassurance détenus achetés au plus tard à l'émission des contrats d'assurance sous-jacents, le Groupe détermine le composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante au moment de la transition en multipliant l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les contrats d'assurance sous-jacents à la date de transition par le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives au groupe de contrats d'assurance déficitaires sous-jacents que le Groupe s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Lorsque le Groupe ne dispose pas d'informations raisonnables et justifiables lui permettant de déterminer le composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante, il n'établit pas ce composant.

Produits des contrats d'assurance

Pour les groupes de contrats dont la couverture a expiré à la date de transition, aucun produit des activités ordinaires n'est comptabilisé après la date de transition.

Pour les groupes de contrats, autres que les contrats avec participation directe qui étaient considérés comme déficitaires à la date de transition, l'élément de perte a été estimé à la date de transition. S'il reste une couverture après la date de transition, les produits tirés de ces groupes sont comptabilisés, mais en tenant compte des variations du PCR, le Groupe exclut les augmentations et les diminutions ultérieures de l'élément de perte.

Pour les contrats avec participation directe dont la couverture restante était considérée à la date de transition comme déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe ne comptabilise aucun élément de perte. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la même manière que pour les autres groupes de contrats non déficitaires. L'augmentation ultérieure de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents créera une MSC, qui sera ensuite affectée à la période et incluse dans la détermination des produits de la période.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Produits financiers ou charges financières d'assurance

IFRS 17:C18-C19

Le Groupe a choisi de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance avec participation indirecte et aux contrats d'assurance avec participation directe émis, aux contrats d'assurance automobile et habitation émis comptabilisés selon la MRP et aux contrats de réassurance proportionnelle détenus et évalués selon la MRP et le modèle général.

Le Groupe a appliqué l'exemption relative aux groupes annuels. Le montant cumulatif comptabilisé dans les AERG à la date de transition a été estimé comme suit :

- pour les contrats avec participation indirecte et les contrats avec participation directe, pour lesquels le Groupe ne détient pas les éléments sous-jacents, y compris les contrats de réassurance vie proportionnelle détenus, le montant cumulatif des AERG a été établi à zéro;
- pour les contrats avec participation directe, pour lesquels le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant cumulatif d'ouverture des AERG était égal au solde des AERG comptabilisé dans les AERG pour les éléments sous-jacents;
- pour les contrats d'assurance automobile et habitation émis et comptabilisés au moyen de la MRP, le montant cumulatif des AERG a été établi à zéro;
- pour les contrats de réassurance automobile et habitation détenus et comptabilisés au moyen de la MRP, le montant cumulatif des AERG a été établi à zéro.

Estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

IFRS 17:C14A, C19A

Le Groupe a choisi de ne pas modifier les estimations comptables établies dans ses états financiers intermédiaires antérieurs et a déterminé les montants liés aux produits financiers ou charges financières d'assurance, à la MSC et à l'élément de perte à la date de transition, comme si le Groupe n'avait pas préparé d'états financiers intermédiaires avant la date de transition.

IFRS 17:C6(a)

M.2 Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur

Le Groupe a conclu que des informations raisonnables et justifiables n'étaient pas disponibles pour pouvoir procéder à l'approche rétrospective modifiée à l'égard de tous les contrats d'assurance émis plus de [X] ans avant la date de transition, et a donc appliqué l'approche fondée sur la juste valeur pour ces contrats.

IFRS 17:C21

Le Groupe utilise les informations raisonnables et justifiables dont il dispose à la date de transition pour :

- a) identifier les groupes de contrats d'assurance;
- b) déterminer si un contrat d'assurance répond à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe;
- c) déterminer les flux de trésorerie discrétionnaires des contrats d'assurance sans participation directe;
- d) déterminer si un contrat d'investissement répond à la définition d'un contrat d'investissement avec participation discrétionnaire entrant dans le champ d'application d'IFRS 17.

Niveau de regroupement

IFRS 17:C23

Le Groupe a inclus des contrats dans des groupes de contrats émis à plus d'un an d'intervalle, car il ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables pour procéder à la subdivision.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Évaluation à la date de transition

IFRS 17:C20

Dans le cadre de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur à la date de transition, la MSC ou l'élément de perte du PCR correspond à la différence entre la juste valeur et les flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats à cette date. Pour déterminer la juste valeur, le Groupe a suivi les dispositions d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, à l'exception de la disposition de cette norme relative aux composantes à vue (selon laquelle la juste valeur ne peut être inférieure au montant remboursable à vue). En effet, cela irait à l'encontre de l'exigence d'IFRS 17 d'incorporer les flux de trésorerie en se fondant sur des pondérations probabilistes.

Taux d'actualisation

IFRS 17:C23

Le Groupe a utilisé des taux d'actualisation à la date de transition plutôt qu'à la date de comptabilisation initiale.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

IFRS 17:C24A

Le Groupe a déterminé l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à la date de transition comme étant égal au montant que le Groupe aurait engagé à la date de transition pour obtenir les droits :

- de recouvrer les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition découlant des primes au titre des contrats d'assurance émis avant la date de transition, mais non comptabilisés à cette date;
- d'obtenir des contrats d'assurance futurs après la date de transition, sans avoir à payer de nouveau les coûts déjà payés;
- d'obtenir les contrats d'assurance futurs résultant du renouvellement des contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition.

IFRS 17: C24B

Le Groupe n'a pas inclus de montant au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans l'évaluation des groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

IFRS 17:C24

Le Groupe a choisi de ventiler la présentation des produits financiers ou charges financières d'assurance et a déterminé le montant cumulatif comptabilisé dans les AERG comme suit :

- pour les contrats avec participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant cumulatif d'ouverture des AERG a été établi comme étant égal au montant cumulatif comptabilisé dans les AERG pour les éléments sous-jacents;
- il a été établi à zéro pour tous les autres contrats.

Contrats de réassurance détenus

IFRS 17:C20A

Pour un groupe de contrats de réassurance détenus, le Groupe détermine le composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante au moment de la transition en multipliant l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les contrats d'assurance sous-jacents à la date de transition par le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives au groupe de contrats d'assurance déficitaires sous-jacents que le Groupe s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus.

Contrats d'assurance acquis

IFRS 17:C22A

Le Groupe a choisi de classer en tant que passif au titre des sinistres survenus un passif au titre du règlement des sinistres survenus avant l'acquisition d'un groupe de contrats d'assurance dans un transfert de portefeuille ou dans un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

N. Imposition

Impôt sur le résultat imputable aux titulaires

Lorsque la charge d'impôt sur le résultat peut être spécifiquement imputée au titulaire selon les modalités du contrat, elle est évaluée en application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et le Groupe inclut les montants obtenus dans les flux de trésorerie d'exécution, conformément à IFRS 17. Le Groupe les comptabilise comme une réduction du passif au titre de la couverture restante et comptabilise les produits des activités d'assurance au moment où ils sont engagés.

IAS 1:122; IAS 1:125

2. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables du Groupe, qui sont décrites à la note 1, exige que la direction de la Société exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

A. Jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables du Groupe

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations (qui sont traités séparément ci-dessous), portés par la direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

- *Appréciation de l'importance du risque d'assurance* : Le Groupe exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si et seulement si un événement assuré peut amener le Groupe à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes dans n'importe quel scénario et uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée en cas de survenance de l'événement assuré, et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale. Les types de contrats pour lesquels l'exercice du jugement est requis sont ceux qui transfèrent un risque financier et un risque d'assurance et dans lesquels le composant d'assurance est celui qui fournit le moins d'avantages. À cet égard, les jugements sont portés en s'appuyant sur les processus de filtrage mis en place par le Groupe pour repérer les contrats pour lesquels les sommes supplémentaires susmentionnées excèdent de plus de 5 % mais de moins de 10 % les sommes qui seraient payables si aucun événement assuré ne se produisait. Les sommes supplémentaires inférieures au seuil de 5 % sont considérées comme négligeables par le Groupe. Tous les classements faisant appel au jugement requis selon IFRS 17 sont effectués par une unité spécialisée afin d'assurer l'uniformité à l'échelle du Groupe. Cette appréciation est effectuée après séparation des dérivés non étroitement liés, des composants investissement distincts et des promesses de fournir des biens distincts et des services autres que d'assurance Voir la note 1.B pour obtenir des précisions.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- *Combinaison de contrats d'assurance* : Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance doit être traité comme un seul contrat, il faut porter des jugements importants et effectuer un examen rigoureux. Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance exercent, ou sont destinés à exercer, un effet commercial d'ensemble, le Groupe examine si les droits et obligations sont différents selon qu'ils sont pris en considération de façon collective ou individuelle et si le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer un contrat sans prendre l'autre en considération.
- *Détermination de la présence ou non de composants investissement*: Le Groupe tient compte de toutes les modalités des contrats qu'il émet pour déterminer s'il y a des sommes à payer aux titulaires en toutes circonstances, peu importe si le contrat est résilié, expiré ou que l'événement assuré se produise ou non. Certaines sommes, une fois payées par le titulaire, lui sont remboursables en toutes circonstances. Le Groupe considère que ces remboursements répondent à la définition d'un composant investissement, peu importe si le montant remboursable varie sur la durée du contrat, car il n'est remboursable que s'il a d'abord été payé par le titulaire.
- *Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance* : Le Groupe émet certains contrats d'assurance qui comportent plusieurs éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance, comme un composant dépôt, un service de gestion d'investissement un dérivé incorporé ou d'autres biens ou services. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et doivent être séparés, le Groupe porte des jugements importants. Voir la note 1.D pour obtenir des précisions.
- *Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance* : Le Groupe émet des contrats d'assurance qui combinent la protection offerte au titulaire avec des protections contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de méthode comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, le Groupe étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.
- *Détermination du périmètre du contrat* : L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, le Groupe tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si le Groupe a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer s'il a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. Le Groupe tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'il procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale. Voir la note 1.G pour obtenir des précisions.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- *Identification des portefeuilles* : Le Groupe définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés. Lorsque des produits similaires sont émis par des entités différentes d'un même groupe, ils sont considérés comme des portefeuilles distincts. Malgré la surveillance exercée par la direction au niveau du Groupe, le Groupe considère que ces contrats sont gérés au niveau de l'entité émettrice locale. Pour certaines lignes de produits, le Groupe acquiert des contrats d'assurance dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de transferts de portefeuilles. Contrairement aux contrats qui ont été émis à l'origine, les contrats acquis au cours d'une phase de règlement transfèrent un risque d'assurance lié à l'évolution préjudiciable des sinistres. Le Groupe considère ce risque comme étant différent du risque lié aux contrats qu'il émet initialement et réunit ces contrats dans des portefeuilles distincts, par ligne de produits. En ce qui concerne les contrats d'assurance liés à des placements, le Groupe considère que les groupes de contrats qui donnent droit à une part de plusieurs portefeuilles d'éléments sous-jacents font partie de portefeuilles distincts, car ils sont exposés à des risques différents provenant des éléments sous-jacents. Toutefois, lorsque différents produits donnent droit à une part d'un même portefeuille d'éléments sous-jacents (p. ex., des contrats d'assurance liés à des placements et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire), ces produits sont également considérés comme des portefeuilles distincts, car ils sont exposés à des risques d'assurance différents.
- *Niveau de regroupement* : Le Groupe exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.
- *Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables* : Le Groupe exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance particulier. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels du groupe, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, le Groupe inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance. Voir la note 1.H pour obtenir des précisions.
- *Appréciation de la satisfaction des conditions requises pour l'application de la MR* : Pour les traités de réassurance habitation et automobile proportionnelle dont la période de couverture excède un an, le Groupe choisit d'appliquer la MRP à la date de la création du groupe s'il s'attend raisonnablement à ce que le résultat de l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe effectuée selon la méthode de la répartition des primes (MRP) ne diffère pas de manière significative du résultat qu'il aurait obtenu en appliquant le modèle général. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer si les conditions requises pour l'application de la MRP sont remplies lors de la comptabilisation initiale. Voir la note 1.H.3 pour obtenir des précisions.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

- *Appréciation de la satisfaction des critères relatifs aux contrats avec participation directe* : Les contrats avec participation directe sont considérés comme étant suffisamment différents des autres contrats avec participation en raison du lien exécutoire avec les éléments sous-jacents, de l'importance de la part des titulaires dans les rendements du portefeuille et de l'importance de ces rendements par rapport à l'ensemble des paiements versés aux titulaires. Le Groupe évalue si un contrat répond à la définition d'un contrat avec participation directe en s'appuyant sur ses attentes à la date de passation du contrat. Cette évaluation est effectuée contrat par contrat pour tous les contrats d'assurance avec participation directe et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (contrats d'investissement avec PD). Le Groupe porte des jugements importants aux fins de l'évaluation de l'importance de la part des rendements des éléments sous-jacents qui revient au titulaire et de l'importance du degré de variabilité du total des paiements au titulaire. Le Groupe porte des jugements importants pour déterminer la part des rendements qui revient aux titulaires. Le Groupe considère que les frais annuels variables appliqués au montant à payer au titulaire réduisent la part revenant au titulaire du rendement obtenu sur la juste valeur. Le Groupe considère cette part comme importante si, sur la durée du contrat, et sur la base de l'espérance mathématique des valeurs actualisées, il s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à plus de [X %] du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents. Au moment de la passation du contrat, lorsqu'il évalue le degré de variabilité attendu du total des paiements au titulaire découlant des variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, le Groupe tient compte de l'éventail des scénarios possibles et estime la probabilité de réalisation de chacun. Le Groupe considère la somme qu'il s'attend à verser au titulaire comme une part substantielle du rendement obtenu sur les éléments sous-jacents si, sur la base de l'espérance mathématique des valeurs actualisées de l'ensemble des scénarios, cette part excède [X %]. Voir la note 1.H.4 pour obtenir des précisions.
- *Appréciation de l'importance d'une modification* : Comme il est expliqué à la note 1.K, le Groupe décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.
- *Niveau de regroupement pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier* : IFRS 17 ne définit pas le niveau auquel l'ajustement au titre du risque non financier doit être déterminé. Le niveau de regroupement pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier n'est pas un choix de méthode comptable et repose sur l'exercice du jugement. Le Groupe considère que l'avantage de diversification se situe au niveau de l'entité émettrice et détermine l'ajustement au titre du risque non financier à ce niveau. L'avantage de diversification est ensuite réparti entre tous les groupes de contrats d'assurance pour lesquels il a été considéré globalement. Le Groupe considère que l'ajustement au titre du risque non financier qui est attribué à chaque groupe, qui représente le coût de l'incertitude, ne peut être négatif. Par conséquent, aux fins de la ventilation de cet ajustement, les corrélations de risque non financier entre les groupes ne sont pas prises en considération. En effet, ces corrélations ont déjà été prises en compte dans l'avantage de diversification lors de la détermination de l'ajustement au titre du risque global au niveau de l'entité. Le Groupe répartit l'ajustement total au niveau de l'entité entre les groupes en fonction du pourcentage des flux de trésorerie d'exécution attendus de chaque groupe par rapport au total des flux de trésorerie d'exécution attendus.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:117(c)(v)

- *Choix d'une méthode de répartition des unités de couverture* : IFRS 17 établit un principe pour la détermination des unités de couverture, plutôt qu'un ensemble d'exigences ou de méthodes détaillées. La détermination de la méthode appropriée aux fins de la détermination du nombre d'unités de couverture n'est pas un choix de méthode comptable. Cette sélection fait grandement appel au jugement et nécessite l'élaboration d'estimations tenant compte des faits et circonstances. Le Groupe choisit la méthode appropriée en procédant portefeuille par portefeuille. Pour déterminer la méthode appropriée, le Groupe tient compte de la probabilité que les événements assurés se produisent dans la mesure où ils ont une incidence sur la période de couverture attendue pour le groupe, sur les différents niveaux de service au cours de la période et sur le volume de prestations qu'il s'attend à fournir au titulaire. Pour les contrats qui prévoient à la fois une couverture d'assurance et des services liés à l'investissement, ou à la fois une couverture d'assurance et des services de rendement d'investissement, le Groupe exerce son jugement pour déterminer le facteur d'échelle à appliquer pour pondérer les prestations déterminées lors de la comptabilisation initiale. Les pondérations sont recalculées pour chaque période ultérieure, en fonction de l'expérience passée et des changements dans les hypothèses relatives aux périodes futures, qui sont déterminés à la date de clôture. Voir les notes 1.H.2, 1.H.3 et 1.H.4 pour obtenir des précisions, y compris la description des différentes méthodes utilisées.

IFRS 17:117(c)(i)

- *Évaluation des flux de trésorerie discrétionnaires pour les contrats avec participation indirecte* : Les modalités de certains contrats avec participation indirecte, comme les rentes différées variables, confèrent au Groupe un pouvoir discrétionnaire sur les flux de trésorerie à verser aux titulaires. Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires sont considérées comme étant liées aux services futurs et, par conséquent, entraînent un ajustement de la MSC. Pour déceler les variations des flux de trésorerie qui sont des variations des flux de trésorerie discrétionnaires, le Groupe précise au moment de la passation du contrat, en faisant appel à son jugement, ce qu'il voit comme son engagement au titre du contrat. La façon dont le Groupe précise son engagement au titre du contrat déterminera la mesure dans laquelle les variations des flux de trésorerie futurs attendus seront comptabilisées immédiatement dans le résultat net ou à titre d'ajustement de la MSC. Dans le cas des rentes variables différées, le Groupe considère que son engagement au titre du contrat correspond au rendement minimum garanti pendant la phase d'accumulation et aux taux de rentes garanties pendant la phase de versement.

B. Sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des méthodes comptables du Groupe et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Actifs et passifs au titre de contrats d'assurance et actifs et passifs au titre de contrats de réassurance

Pour évaluer les contrats d'assurance émis (y compris les contrats d'investissement avec PD) et les contrats de réassurance détenus conformément à IFRS 17, le Groupe a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes d'actifs et de passifs au titre de contrats d'assurance et d'actifs et de passifs au titre de contrats de réassurance :

- Flux de trésorerie futurs
- Taux d'actualisation
- Taux de répartition des produits financiers ou des charges financières d'assurance
- Ajustement au titre du risque non financier
- Répartition de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition entre les groupes de contrats actuels et futurs

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses du Groupe ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable totale des éléments suivants du Groupe s'établit comme suit :

- les contrats d'assurance émis qui sont des actifs totalisent [X] UM ([X] UM au 2022-12-31);
- les contrats d'assurance émis qui sont des passifs totalisent [X] UM ([X] UM au 2022-12-31);
- les contrats de réassurance émis qui sont des actifs totalisent [X] UM ([X] UM au 2022-12-31);
- les contrats de réassurance émis qui sont des passifs totalisent [X] UM ([X] UM au 2022-12-31).

Analyse de la sensibilité des valeurs comptables à des changements dans les hypothèses

Commentaires :

Le tableau qui suit présente une analyse de sensibilité aux principales hypothèses susceptibles de donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la prochaine période, conformément au paragraphe 125 d'IAS 1. L'analyse de sensibilité requise au paragraphe 128 d'IFRS 17 tient compte de l'incidence sur le résultat net et les capitaux propres. Certaines hypothèses incluses dans cette analyse de sensibilité (illustrées à la note 3) ne sont pas considérées comme des hypothèses clés aux fins des informations fournies en application des paragraphes 125 et 129b) d'IAS 1 ci-après.

		2023-12-31			
Changement d'hypothèse		Passifs au titre	Actifs au titre	Passifs au titre	Actifs au titre
		des contrats d'assurance	des contrats d'assurance	des contrats de réassurance	des contrats de réassurance
		UM	UM	UM	UM
Mortalité	+5%	[X]	[X]	[X]	[X]
Mortalité	-5%	[X]	[X]	[X]	[X]
Charges	+10%	[X]	[X]	[X]	[X]
Charges	-10%	[X]	[X]	[X]	[X]
Taux de déchéance	+10%	[X]	[X]	[X]	[X]
Taux de déchéance	-10%	[X]	[X]	[X]	[X]
Ratio de pertes brutes	+5%	[X]	[X]	[X]	[X]
Ratio de pertes brutes	-5%	[X]	[X]	[X]	[X]
Déplacement parallèle des taux d'actualisation en [monnaie A]	+1%	[X]	[X]	[X]	[X]
Déplacement parallèle des taux d'actualisation en [monnaie A]	-1%	[X]	[X]	[X]	[X]
Déplacement parallèle des taux d'actualisation en [monnaie B]	+1%	[X]	[X]	[X]	[X]
Déplacement parallèle des taux d'actualisation en [monnaie B]	-1%	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

			2022-12-31			
Changement d'hypothèse		Passifs au titre	Actifs au titre	Passifs au titre	Actifs au titre	
		des contrats d'assurance	des contrats d'assurance	des contrats de réassurance	des contrats de réassurance	
		UM	UM	UM	UM	
Mortalité	+5%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Mortalité	-5%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Charges	+10%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Charges	-10%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Taux de déchéance	+10%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Taux de déchéance	-10%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Ratio de pertes brutes	+5%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Ratio de pertes brutes	-5%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Déplacement parallèle des taux d'actualisation en [monnaie A]	+1%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Déplacement parallèle des taux d'actualisation en [monnaie A]	-1%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Déplacement parallèle des taux d'actualisation en [monnaie B]	+1%	[X]	[X]	[X]	[X]	
Déplacement parallèle des taux d'actualisation en [monnaie B]	-1%	[X]	[X]	[X]	[X]	

Une analyse de sensibilité de l'exposition au risque d'assurance et de son incidence sur le résultat net et les capitaux propres est présentée à la note 3.

Technique d'estimation des flux de trésorerie futurs

Aux fins de l'estimation des flux de trésorerie d'exécution compris dans le périmètre du contrat, le Groupe tient compte de l'éventail complet des résultats possibles avec objectivité pour spécifier le montant des flux de trésorerie, le calendrier et la probabilité de chaque scénario reflétant les conditions existant à la date d'évaluation, en utilisant l'espérance mathématique (c.-à-d. la moyenne pondérée selon les probabilités). L'espérance mathématique représente la moyenne pondérée de l'éventail complet des résultats possibles. Pour déterminer les scénarios possibles, le Groupe utilise toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif, ce qui comprend des informations sur les événements passés, les circonstances actuelles et les prévisions quant aux circonstances futures.

Les estimations des flux de trésorerie tiennent compte à la fois des variables de marché qui peuvent être directement observées sur les marchés ou en être directement déduites et des variables autres que de marché, telles que les taux de mortalité, les taux d'accidents, les coûts moyens des sinistres, la probabilité de sinistres graves et les taux de rachat des polices. Le Groupe utilise autant que possible des données d'entrée observables pour les variables de marché et utilise des données d'entrée établies en interne qui sont propres au groupe. Pour les contrats d'assurance vie, le Groupe utilise des données statistiques nationales pour estimer les taux de mortalité, car ces données sont plus à jour que les statistiques de mortalité internes.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:117(c)(iii)

Pour évaluer les flux de trésorerie se rattachant à des contrats d'assurance vie liés à des placements ou une partie de ces flux de trésorerie, le Groupe utilise la juste valeur d'un « actif de réplication » ou d'un « portefeuille d'actifs de réplication » dont les flux de trésorerie correspondent exactement, dans tous les scénarios, aux flux de trésorerie (ou à une partie des flux de trésorerie) d'un groupe de contrats d'assurance quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude. La juste valeur de cet actif reflète à la fois l'espérance mathématique de la valeur actualisée de ses flux de trésorerie et le risque associé à ces flux de trésorerie, ce qui correspond aux caractéristiques du groupe de contrats d'assurance dans tous les scénarios. Voir la note 1.H.1 pour obtenir des précisions.

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

Pour déterminer les taux d'actualisation applicables à différents produits, le Groupe utilise l'approche descendante pour établir les flux de trésorerie des contrats sans participation qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents. En appliquant cette approche, le Groupe utilise la courbe des taux créée par les taux de rendement du marché qui sont implicites à l'évaluation de la juste valeur d'un portefeuille d'actifs de référence et ajuste cette courbe de façon à éliminer les effets des risques présents dans les actifs, mais pas dans les flux de trésorerie d'assurance, exception faite des différences entre les caractéristiques de liquidité, qui n'ont pas à être éliminées. L'une des principales sources d'incertitude relative aux estimations réside dans l'estimation des primes de risque de crédit du marché pour les éléments sous-jacents qui ne sont pertinentes que dans le cas des actifs compris dans le portefeuille de référence, mais non dans celui des contrats sans participation (et qui sont par conséquent exclus).

Le Groupe se fonde sur le prix de marché de dérivés de crédit comme point de référence. La principale source d'incertitude relative aux estimations consiste dans la détermination des taux d'actualisation au-delà de la dernière période observable pour laquelle des dérivés de crédit sont disponibles. Une autre source principale d'incertitude relative aux estimations consiste dans l'estimation de l'incidence des différences quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude entre les flux de trésorerie des éléments du portefeuille de référence et ceux du groupe de contrats d'assurance.

Pour obtenir la courbe des taux à partir du portefeuille d'éléments de référence, le Groupe utilise des données de marché observables, comme les prix du marché sur un marché actif. Le Groupe a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués.

IFRS 17:120

Le Groupe a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie :

2023	Monnaie	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Assurance vie	UM	X %	X %	X %	X %	X %
Contrats avec participation directe	UM	X %	X %	X %	X %	X %
Contrats avec participation indirecte	UM	X %	X %	X %	X %	X %
Contrats d'investissement avec PD	UM	X %	X %	X %	X %	X %
Automobile et habitation	UM	X %	X %	X %	X %	X %

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022	Monnaie	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Assurance vie	UM	X %	X %	X %	X %	X %
Contrats avec participation directe	UM	X %	X %	X %	X %	X %
Contrats avec participation indirecte	UM	X %	X %	X %	X %	X %
Contrats d'investissement avec PD	UM	X %	X %	X %	X %	X %
Automobile et habitation	UM	X %	X %	X %	X %	X %

IFRS 17:118

Estimation du taux de répartition des produits financiers ou des charges financières d'assurance

Le Groupe utilise un taux constant ou un taux crédité aux fins de la répartition systématique des produits financiers ou des charges financières d'assurance.

Le taux constant utilisé au cours d'une période est calculé au moyen d'une formule qui fait appel à trois variables, soit l'estimation des flux de trésorerie futurs à la fin de la période de présentation de l'information financière (non actualisés), la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs différés actualisés à l'aide du taux constant utilisé au cours de l'exercice précédent, et la durée attendue des contrats du groupe. Pour déterminer le taux constant, le Groupe estime les produits financiers ou charges financières d'assurance attendus sur la durée restante du groupe qui est en partie implicite dans les flux de trésorerie estimés.

Pour les contrats avec participation directe dont il ne détient pas les éléments sous-jacents, le Groupe utilise le taux crédité pour la répartition systématique des produits financiers ou des charges financières d'assurance. Pour déterminer le taux crédité, le Groupe estime le facteur constant.

IFRS 17:117(c)(ii)

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par le Groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre au Groupe de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque du Groupe. Le Groupe détermine l'ajustement au titre du risque non financier au niveau de l'entité et le répartit ensuite entre tous les groupes de contrats d'assurance. Le Groupe estime l'ajustement au titre du risque selon la méthode du coût en capital. Cette méthode consiste à estimer le montant supplémentaire de capital requis compte tenu du degré d'incertitude, puis à estimer le coût attendu de ce capital sur la période du risque. Le coût du capital prévu est déterminé en appliquant un taux de 8 % par année à la valeur actualisée du montant du capital projeté lié au risque non financier, et calculé à un niveau de confiance de 95 % (95 % en 2022). L'ajustement au titre du risque qui en résulte correspond à un niveau de confiance de 80 % (80 % en 2022).

IFRS 17:119

Les facteurs de risque non financier, également appelés variables de souscription, sont les principales sources d'incertitude relative aux estimations, car ils ont une incidence sur les estimations des flux de trésorerie futurs et leurs probabilités respectives, ainsi que sur le montant du capital projeté requis à un niveau de confiance de 95 %, ce qui a une incidence sur le montant global de l'ajustement au titre du risque non financier. Voir la note 3 pour en savoir plus sur les variables de souscription.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Répartition de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition entre les groupes de contrats actuels et futurs

Le Groupe utilise une méthode systématique et rationnelle pour affecter l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à un groupe de contrats et aux groupes futurs qui incluront des contrats attendus du renouvellement des contrats du groupe. Pour ce faire, le Groupe estime les contrats attendus à inclure dans un groupe futur ou le nombre de renouvellements qui peuvent découler du groupe initial lors de l'affectation de l'actif.

3. Risque de souscription

Gestion du risque de souscription

Le risque de souscription est constitué du risque d'assurance, du risque de maintien et du risque de charges.

Le risque d'assurance s'entend du risque que l'événement générateur de pertes se produise, ou que le moment et le montant de la perte diffèrent de ceux prévus. La principale activité génératrice de produits du Groupe est l'émission de contrats d'assurance, si bien que le risque d'assurance est un risque principal.

Le Groupe est exposé à divers éléments de risques d'assurance :

- pour les contrats d'assurance vie :
 - Risque de mortalité : risque de pertes associé à un décès plus tôt que prévu des titulaires de contrats d'assurance vie.
 - Risque de morbidité : risque de pertes associé à des demandes d'indemnisation pour soins de santé plus élevées que prévu.
 - Risque de longévité : risque de pertes associé à une durée de vie plus longue que prévu des titulaires de polices.
- pour les contrats d'assurance automobile et habitation :
 - Risque de catastrophe : risque de subir des pertes importantes du fait d'événements catastrophiques.
- pour toutes les contrats :
 - Risque lié aux primes : risque que les primes facturées aux titulaires soient inférieures au coût des demandes d'indemnisation au titre des contrats émis.
 - Risque de réserve : risque que les réserves pour sinistres ne soient pas suffisantes pour couvrir toutes les demandes d'indemnisation.

Dans le cas des contrats d'assurance vie où le risque assuré est le décès ou l'invalidité, les facteurs les plus importants susceptibles d'accroître le montant et la fréquence des demandes d'indemnisation sont les épidémies ou les changements généralisés dans le mode de vie, qui se traduisent par des demandes d'indemnisation plus précoces ou plus nombreuses que prévu.

Dans le cas des contrats de rentes où le principal risque assuré est la longévité, le facteur le plus important susceptible d'accroître le montant et la fréquence des demandes d'indemnisation consiste dans les progrès de la médecine.

Dans le cas des contrats d'assurance automobile et habitation, le facteur le plus important susceptible d'accroître le montant et la fréquence des demandes d'indemnisation consiste en la survenance d'événements catastrophiques, comme les ouragans, les inondations ou les tremblements de terre.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le Groupe est exposé au risque de réserve et au risque lié aux primes à l'égard de tous les contrats d'assurance émis.

Le Groupe atténue son exposition en appliquant une stratégie de souscription qui vise à diversifier le type de risques d'assurance acceptés et le niveau des prestations assurées.

Le Groupe atténue également ces risques en achetant des programmes de réassurance en excédent de sinistres pour couvrir les sinistres individuels importants et les sinistres liés aux catastrophes, ainsi que des ententes de réassurance proportionnelle afin de réduire l'exposition globale de certaines catégories d'activités. Le Groupe a recours à divers réassureurs approuvés pour atténuer le risque de réassurance, c'est-à-dire le risque lié au recours à des traités de réassurance inefficaces.

Commentaires :

Voici un exemple d'informations à fournir sur la quantification de l'exposition à un risque d'assurance exigée par le paragraphe 125 d'IFRS 17. Les informations fournies sont fondées sur les informations fournies en interne aux principaux dirigeants. Les types d'informations et le mode de présentation des informations peuvent varier selon les faits et les circonstances.

Le Groupe est exposé au risque de longévité lié à ses contrats de rentes fixes émis, à ses contrats de rentes variables différées émis et à ses contrats d'assurance vie universelle assortis d'options de rente garantie incorporées et aux contrats de réassurance proportionnelle connexes.

Le Groupe est exposé au risque de mortalité et de morbidité lié à ses contrats d'assurance vie temporaire émis et à ses contrats d'assurance liés à des placements avec participation directe et aux contrats de réassurance proportionnelle connexes.

2023-12-31	Actifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance	Passifs au titre des contrats de réassurance
	UM	UM	UM	UM
Assurance vie temporaire	[X]	[X]	[X]	[X]
Rentes fixes	[X]	[X]	[X]	[X]
Total des activités d'assurance vie - contrats sans participation (note 13.I)	[X]	[X]	-	-
Rentes variables différées	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'assurance liés à des placements	[X]	[X]	[X]	[X]
Total – contrats avec participation directe (note 13.III)	[X]	[X]	-	-
Assurance vie universelle, avec options de rentes viagères garanties	[X]	[X]	[X]	[X]
Total – contrats avec participation indirecte (note 13.IV)	[X]	[X]	-	-
Total - contrats de réassurance détenus - activités d'assurance vie (note 14.I)	-	-	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022-12-31	Actifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance	Passifs au titre des contrats de réassurance
	UM	UM	UM	UM
Assurance vie temporaire	[X]	[X]	[X]	[X]
Rentes fixes	[X]	[X]	[X]	[X]
Total des activités d'assurance vie - contrats sans participation (note 13.I)	[X]	[X]	-	-
Rentes variables différées	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'assurance liés à des placements	[X]	[X]	[X]	[X]
Total - contrats avec participation directe (note 13.III)	[X]	[X]	-	-
Assurance vie universelle, avec options de rentes viagères garanties	[X]	[X]	[X]	[X]
Total - contrats avec participation indirecte (note 13.IV)	[X]	[X]	-	-
Total - contrats de réassurance détenus - activités d'assurance vie (note 14.I)	-	-	[X]	[X]

L'exposition du Groupe au risque de catastrophe lié aux contrats d'assurance habitation et automobile émis est atténuée par la détention de contrats de réassurance proportionnelle et de contrats de réassurance facultative en excédent de sinistres individuels.

	2023-12-31		2022-12-31	
Prestations assurées par contrat individuel	Sur une base brute de réassurance	Déduction faite de la réassurance	Sur une base brute de réassurance	Déduction faite de la réassurance
	UM	UM	UM	UM
< [A] montant assuré	[X]	[X]	[X]	[X]
[A] < [B] montant assuré	[X]	[X]	[X]	[X]
> [B] montant assuré	[X]	[X]	[X]	[X]
Total des prestations assurées	[X]	[X]	[X]	[X]

Le Groupe est également exposé aux deux risques suivants, qui ne sont pas des risques d'assurance, mais qui sont liés aux contrats d'assurance :

- Risque de déchéance ou de maintien. Risque que l'autre partie résilie le contrat à une date antérieure ou postérieure à celle à laquelle le Groupe s'attendait lors de l'établissement du prix du contrat.
- Risque de charges. Risque d'augmentations inattendues des frais administratifs afférents à la gestion du contrat, et non des coûts liés aux événements assurés.

Ces risques découlent de tous les contrats d'assurance et contrats d'investissement avec PD. Une analyse de sensibilité aux variations des taux de déchéance et des charges est présentée plus loin dans la présente note.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le Groupe gère le risque de maintien en fonction de sa politique de souscription et des lignes directrices sur la gestion du risque de maintien, qui sont régulièrement passées en revue par le comité responsable des réserves. Le Groupe surveille fréquemment le niveau des charges de chaque unité opérationnelle pour répondre au risque de charges.

Il incombe au comité responsable des réserves du Groupe de gérer le risque d'assurance et de réassurance du Groupe en :

- veillant à ce que le Groupe dispose d'une stratégie de souscription et de réassurance appropriée dans un cadre global de gestion des risques, y compris un système de contrôle interne efficace;
- identifiant, appréciant et évaluant le risque d'assurance pour l'ensemble du Groupe, aussi bien au niveau du contrat individuel qu'au niveau du portefeuille;
- établissant un cadre de contrôle rigoureux en ce qui concerne la structure d'autorisation régissant l'approbation et le renouvellement des contrats d'assurance et de réassurance;
- s'assurant que les politiques et procédures de gestion des risques sont régulièrement passées en revue de manière à refléter les changements dans les activités du Groupe et les conditions du marché;
- s'assurant que les réserves pour sinistres individuelles et cumulées sont examinées périodiquement par les actuaires internes à l'aide de diverses techniques actuarielles;
- s'assurant que des contrats de réassurance sont acquis afin d'atténuer l'incidence de la perte que le Groupe pourrait subir advenant des événements individuels importants ou catastrophiques, et de permettre l'accès à des spécialistes des risques et d'aider à gérer le capital;
- s'assurant que les contrats de réassurance sont souscrits auprès de réassureurs approuvés, sous forme de réassurance proportionnelle ou de réassurance en excédent de sinistres;
- limitant les concentrations d'exposition par catégorie d'activités, par contrepartie, par emplacement géographique, etc.

La fonction d'audit interne effectue périodiquement des audits afin de s'assurer que les contrôles et procédures établis sont conçus et mis en place de façon appropriée.

Il n'y a pas eu de changements importants dans les objectifs, les politiques et les processus du Groupe en ce qui a trait à la gestion des risques ni dans les méthodes utilisées pour évaluer les risques par rapport à l'exercice précédent.

Concentrations de risque

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:125, 127

Le Groupe surveille le risque d'assurance par catégorie d'activités. Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la concentration du risque d'assurance du Groupe (avant et après la réassurance) par catégorie d'activités et par région.

Concentration par catégorie d'activités	2023-12-31			2022-12-31		
	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Montant net	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Montant net
	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Assurance vie	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Assurance automobile	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Assurance habitation	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Autres	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[x]	[x]	[x]	[x]	[X]	[X]
Concentration par région						
Europe	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Amérique	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Moyen-Orient et Afrique	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Asie-Pacifique	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[x]	[x]	[x]	[x]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le Groupe surveille le risque de réassurance par réassureur individuellement. Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la concentration du risque de réassurance du Groupe par réassureur individuel. Les montants présentés dans le tableau correspondent aux valeurs comptables brutes.

Groupes d'actifs au titre de contrats de réassurance	2023-12-31	2022-12-31
	UM	UM
Concentration par réassureur		
N1	[X]	[X]
N2	[X]	[X]
N3	[X]	[X]
N4	[X]	[X]
N5	[X]	[X]
N6	[X]	[X]
N7	[X]	[X]
N8	[X]	[X]
Autres	[X]	[X]
Total	[X]	[X]

La direction est d'avis qu'il n'existe pas de concentrations importantes de risques d'assurance ou de réassurance.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:128

Sensibilités

Le tableau qui suit présente les détails de l'incidence des changements dans les principales hypothèses sur le résultat net, les capitaux propres et la MSC du Groupe, avant et après l'atténuation des risques liés aux contrats de réassurance détenus. Cette analyse illustre l'incidence de la modification d'une seule variable de risque à la fois, toutes les autres variables demeurant constantes. L'analyse de sensibilité suppose que des variables peuvent être modifiées de façon indépendante, ce qui est très peu probable dans la pratique. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de la préparation des analyses de sensibilité.

2023-12-31

	Changement d'hypothèse	MSC		Résultat net		Capitaux propres	
		Montant brut	Montant net	Montant brut	Mon tant net	Montant brut	Montant net
		UM	UM	UM	UM	UM	UM
Mortalité	+5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Mortalité	-5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Morbidité	+5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Morbidité	-5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Longévité	+5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Longévité	-5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Charges	+10 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Charges	-10 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Taux de déchéance	+10 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Taux de déchéance	-10 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Ratio de pertes brutes	+5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Ratio de pertes brutes	-5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022-12-31

	Changement d'hypothèse	MSC		Résultat net		Capitaux propres	
		Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
		UM	UM	UM	UM	UM	UM
Mortalité	+5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Mortalité	-5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Morbidité	+5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Morbidité	-5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Longévité	+5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Longévité	-5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Charges	+10 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Charges	-10 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Taux de déchéance	+10 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Taux de déchéance	-10 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Ratio de pertes brutes	+5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Ratio de pertes brutes	-5 %	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:128

Matérialisation des sinistres

Le tableau qui suit présente un sommaire des sinistres réels comparativement aux estimations antérieures de leur montant non actualisé. Le Groupe présente des informations sur la matérialisation des sinistres (montant brut et montant net) survenus 10 ans avant la date de clôture. Le Groupe rapproche le PSS présenté dans le tableau avec la valeur comptable totale des groupes de contrats d'assurance.

Matérialisation des sinistres bruts	Année de survenance										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Estimations des sinistres bruts ultimes non actualisés											
À la fin de l'année de survenance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Un an plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	
Deux ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]		
Trois ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]				
Quatre ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]					
Cinq ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]						
Six ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]							
Sept ans plus tard	[X]	[X]	[X]								
Huit ans plus tard	[X]	[X]									
Neuf ans plus tard	[X]										
Sinistres bruts cumulatifs payés	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passif brut pour les années de survenance de 2014 à 2023	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passif brut pour les années de survenance antérieures											[X]
Effet de l'actualisation											[X]
Passif brut au titre des sinistres survenus											[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Matérialisation des sinistres nets

	Année de survenance										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Estimations des sinistres nets ultimes non actualisés											
À la fin de l'année de survenance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Un an plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	
Deux ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]		
Trois ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]				
Quatre ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]					
Cinq ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]						
Six ans plus tard	[X]	[X]	[X]	[X]							
Sept ans plus tard	[X]	[X]	[X]								
Huit ans plus tard	[X]	[X]									
Neuf ans plus tard	[X]										
Sinistres bruts cumulatifs payés	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passif net pour les années de survenance de 2014 à 2023	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passif net pour les années de survenance antérieures											[X]
Effet de l'actualisation											[X]
Passif net au titre des sinistres survenus											[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:124(a)

4. Risque de crédit

Observations :

La note qui suit ne contient pas toutes les informations exigées selon IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Pour faciliter la compréhension des informations expressément exigées par IFRS 17, certaines informations à fournir sur les instruments financiers selon IFRS 7 ont été incluses.

IFRS 17:131(b)

Analyse de la qualité du crédit des actifs au titre des contrats de réassurance

Le tableau qui suit présente des informations sur la qualité du crédit des contrats de réassurance détenus qui sont des actifs, selon les cotes internes du Groupe :

Cote de risque interne du Groupe	2023	2022
1	[X]	[X]
2	[X]	[X]
3	[X]	[X]
4	[X]	[X]
5	[X]	[X]
6	[X]	[X]
7	[X]	[X]
8	[X]	[X]
9	[X]	[X]
10	[X]	[X]

	2023-12-31	2022-12-31
Actifs au titre des contrats de réassurance	UM	UM
Concentration par région		
Europe	[X]	[X]
Amérique	[X]	[X]
Moyen-Orient et Afrique	[X]	[X]
Asie-Pacifique	[X]	[X]
Total	[X]	[X]

IFRS 17:127

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:131(a)

Contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus

Le tableau qui suit indique les montants qui représentent le mieux l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture.

	2023-12-31	2022-12-31
	UM	UM
Contrats d'assurance émis	[X]	[X]
Contrats de réassurance détenus	[X]	[X]
Total	[X]	[X]

5. Risque de liquidité

Observations :

La note qui suit ne contient pas toutes les informations exigées selon IFRS 7. Pour faciliter la compréhension des informations expressément exigées par IFRS 17, certaines informations à fournir sur les instruments financiers selon IFRS 7 ont été incluses.

Analyse des échéances pour les portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs

IFRS 17:124(a), 125(a), 127, 132(b)(i)

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus qui représentent un passif selon l'échéancier estimatif des flux de trésorerie contractuels non actualisés restants. Les montants présentés ci-dessous n'incluent pas ceux qui se rapportent au PCR des contrats d'assurance et de réassurance qui sont évalués selon la MRP.

	Valeur comptable	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus
2023-12-31	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Passifs au titre des contrats d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passifs au titre des contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Valeur comptable	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus
2022-12-31	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Passifs au titre des contrats d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passifs au titre des contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

L'alinéa 132b) d'IFRS 17 offre aux entités la possibilité de présenter l'analyse des échéances en fonction a) des échéances prévues des flux de trésorerie nets contractuels restants non actualisés, ou b) des échéances prévues des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

IFRS 17:132(c)

Le tableau qui suit indique les valeurs comptables des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont payables à vue.

	2023-12-31		2022-12-31	
	Montant payable à vue	Valeur comptable	Montant payable à vue	Valeur comptable
	UM	UM	UM	UM
Contrats d'assurance vie sans participation émis	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'assurance avec participation directe émis	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation indirecte émis	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'investissement émis avec PD	[X]	[X]	[X]	[X]
	[X]	[X]	[X]	[X]

Les montants payables à vue représentent les valeurs de rachat des contrats et sont liés aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec PD émis qui sont des passifs (aucun groupe de contrats ne sont des actifs aux 31 décembre 2023 et 2022).

6. Risque de marché

Observations :

La note qui suit ne contient pas toutes les informations exigées selon IFRS 7. Pour faciliter la compréhension des informations expressément exigées par IFRS 17, certaines informations à fournir sur les instruments financiers selon IFRS 7 ont été incluses.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:124(a)

Gestion du risque de change

Le Groupe conclut certaines opérations en monnaies étrangères et est, par conséquent, exposé aux fluctuations des cours de change. L'exposition au risque de change est gérée selon les paramètres des politiques approuvées au moyen de contrats de change à terme et de swaps de devises.

Les valeurs comptables des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus libellés en monnaies étrangères du Groupe s'établissent comme suit :

	Contrats d'assurance émis		Contrats de réassurance détenus	
	Représentant un actif	Représentant un passif	Représentant un actif	Représentant un passif
2023-12-31	UM	UM	UM	UM
<i>[Monnaie A]</i>	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>[Monnaie B]</i>	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>[Monnaie C]</i>	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>[Monnaie D]</i>	[X]	[X]	[X]	[X]
Autres	[X]	[X]	[X]	[X]
<hr/> <hr/>				
	Contrats d'assurance émis		Contrats de réassurance détenus	
	Représentant un actif	Représentant un passif	Représentant un actif	Représentant un passif
2022-12-31	UM	UM	UM	UM
<i>[Monnaie A]</i>				
<i>[Monnaie B]</i>	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>[Monnaie C]</i>	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>[Monnaie D]</i>				
Autres	[X]	[X]	[X]	[X]
<hr/> <hr/>				

Le Groupe est principalement exposé à la monnaie du [Pays A], du [Pays B], du [Pays C] et du [Pays D].

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:128

Le tableau suivant présente les détails de la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une diminution de [X] % du cours de change de l'UM par rapport aux monnaies indiquées. Un taux de sensibilité de [X] % est utilisé pour présenter à l'interne le risque de change aux principaux dirigeants et correspond à l'évaluation par la direction d'une variation raisonnablement possible des cours de change. L'analyse de sensibilité tient uniquement compte des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus libellés en monnaies étrangères en cours et permet d'ajuster leur conversion à la fin de la période pour refléter une variation de [X] % des cours de change. Dans le tableau qui suit, un nombre positif indique une augmentation de la MSC, du résultat net et des capitaux propres lorsque la monnaie indiquée s'apprécie de [X] % par rapport à l'UM, et l'exposition du Groupe à la monnaie indiquée est un actif net.

Une appréciation de [X] % de l'UM par rapport à la monnaie indiquée aurait un effet comparable sur la MCS, le résultat net ou les capitaux propres, et les soldes ci-dessous seraient négatifs. *[Lorsque les hypothèses utilisées ont changé par rapport à celles des périodes précédentes, décrire ces changements en détail ainsi que les raisons qui les justifient.]*

	Incidence de la [monnaie A]			
	2023-12-31		2022-12-31	
	Contrats d'assurance	Actifs financiers	Contrats d'assurance	Actifs financiers
	UM	UM	UM	UM
MSC	[X]	-	[X]	-
Résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]
Capitaux propres	[X]	[X]	[X]	[X]

	Incidence de la [monnaie B]			
	2023-12-31		2022-12-31	
	Contrats d'assurance	Actifs financiers	Contrats d'assurance	Actifs financiers
	UM	UM	UM	UM
MSC	[X]	-	[X]	-
Résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]
Capitaux propres	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Incidence de la [monnaie C]			
	2023-12-31		2022-12-31	
	Contrats d'assurance	Actifs financiers	Contrats d'assurance	Actifs financiers
	UM	UM	UM	UM
MSC	[X]	-	[X]	-
Résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]
Capitaux propres	[X]	[X]	[X]	[X]

	Incidence de la [monnaie D]			
	2023-12-31		2022-12-31	
	Contrats d'assurance	Actifs financiers	Contrats d'assurance	Actifs financiers
	UM	UM	UM	UM
MSC	[X]	-	[X]	-
Résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]
Capitaux propres	[X]	[X]	[X]	[X]

Contrats de change à terme

Au cours de la période considérée, le Groupe a désigné certains contrats à terme comme couvertures de son investissement net dans [nom de l'établissement à l'étranger] pour le risque de change au comptant, dont le(la) [monnaie B] est la monnaie fonctionnelle. La politique du Groupe a été réexaminée et, en raison de la volatilité accrue du(de la) [monnaie B], il a été décidé de couvrir jusqu'à [X] % de l'actif net de [nom de l'établissement à l'étranger] contre le risque de change découlant de la conversion de l'établissement à l'étranger. Le Groupe a recours à des contrats d'une durée maximale de [X] mois.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs financiers monétaires libellés en monnaies étrangères du Groupe à la date de clôture :

2023-12-31	[Monnaie A]	[Monnaie B]	[Monnaie C]	[Monnaie D]
	UM	UM	UM	UM
Actifs financiers	[X]	[X]	[X]	[X]
Passifs financiers	[X]	[X]	[X]	[X]
2022-12-31	[Monnaie A]	[Monnaie B]	[Monnaie C]	[Monnaie D]
	UM	UM	UM	UM
Actifs financiers	[X]	[X]	[X]	[X]
Passifs financiers	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

La variation des capitaux propres causée par une fluctuation de [X] % des unités monétaires par rapport à tous les autres cours de change aux fins de la conversion des instruments de couverture d'investissements nets consiste en une diminution de [X] millions d'UM ([X] millions d'UM en 2022). Toutefois, il n'y aurait aucune incidence nette sur les capitaux propres, car une compensation serait effectuée au titre de la conversion de l'établissement à l'étranger.

Analyse de sensibilité au risque de change - Instruments financiers

Le tableau qui suit présente les détails de la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une diminution de [X] % du cours de change de l'UM par rapport aux monnaies indiquées pour les actifs et passifs financiers monétaires. Il reflète l'incidence des actifs financiers présentée séparément de celle des contrats d'assurance dans le tableau précédent. Un taux de sensibilité de [X] % est utilisé pour présenter à l'interne le risque de change aux principaux dirigeants et correspond à l'évaluation par la direction d'une variation raisonnablement possible des cours de change. L'analyse de sensibilité tient uniquement compte des éléments monétaires libellés en monnaies étrangères en cours et permet d'ajuster leur conversion à la fin de la période pour refléter une variation de [X] % des cours de change. L'analyse de sensibilité tient compte des prêts externes ainsi que des prêts aux établissements à l'étranger au sein du Groupe lorsque les prêts sont libellés dans une monnaie autre que celle du prêteur ou de l'emprunteur. Dans le tableau qui suit, un nombre positif indique une augmentation du résultat net et des capitaux propres lorsque l'UM s'apprécie de [X] % par rapport à la monnaie indiquée. Une dépréciation de [X] % de l'UM par rapport à la monnaie indiquée aurait un effet comparable sur le résultat net ou les capitaux propres. Les soldes ci-dessous seraient négatifs.

2023-12-31	Incidence de la	Incidence de la	Incidence de la	Incidence de la
	[monnaie A]	[monnaie B]	[monnaie C]	[monnaie D]
	UM	UM	UM	UM
Résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]
Capitaux propres	[X]	[X]	[X]	[X]

2022-12-31	Incidence de la	Incidence de la	Incidence de la	Incidence de la
	[monnaie A]	[monnaie B]	[monnaie C]	[monnaie D]
	UM	UM	UM	UM
Résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]
Capitaux propres	[X]	[X]	[X]	[X]

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt, car les entités comprises dans le Groupe investissent dans des titres d'emprunt à long terme à taux fixe et à taux variable, principalement libellés en [monnaie A] et en [monnaie B]. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable et en ayant recours dans une certaine mesure à des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme sur taux d'intérêt. Les activités de couverture sont évaluées régulièrement pour s'assurer qu'elles sont alignées sur les perceptions à l'égard des taux d'intérêt et sur la tolérance au risque ciblée.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Les contrats d'assurance émis par le Groupe sont également exposés à un risque de taux d'intérêt. Le Groupe gère ce risque en adoptant des critères d'appariement actif-passif rigoureux afin de réduire au minimum l'incidence des non-concordances entre les valeurs de l'actif et du passif découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Groupe achète des contrats de réassurance et émet des contrats d'assurance et d'investissement avec PD dans un certain nombre de zones géographiques (Europe, Amérique, Afrique et Moyen-Orient, et Asie-Pacifique), qui sont assortis de flux de trésorerie dans un certain nombre de monnaies (principalement en monnaies des Pays A, B, C et D). Il se trouve ainsi exposé aux taux d'intérêt de ces environnements économiques et différentes devises

Concentration par région	2023-12-31			2022-12-31		
	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Montant net	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Montant net
	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Europe - [Monnaie A]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Amérique - [Monnaie B]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Moyen-Orient et Afrique - [Monnaie C]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Moyen-Orient et Afrique - autres monnaies	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Asie-Pacifique - [Monnaie D]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Asie-Pacifique - autres monnaies	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Les analyses de sensibilité qui suivent pour les actifs et les passifs financiers ont été effectuées à partir de l'exposition des instruments dérivés et non dérivés aux taux d'intérêt à la date de clôture. Un déplacement parallèle instantané consistant en une augmentation ou une diminution de tous les taux d'intérêt de [X] % en [monnaie A], de [X] % en [monnaie B], de [X] % en [monnaie C] et de [X] % en [monnaie D] est utilisé aux fins de la présentation à l'interne du risque de taux d'intérêt aux principaux dirigeants de l'entité et représente l'appréciation faite par la direction de la variation raisonnablement possible des taux d'intérêt.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Au 2023-12-31		Au 2022-12-31	
	Résultat net	Capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Incidence sur :	UM	UM	UM	UM
Diminution de [X] % [Monnaie A]	[X]	[X]	[X]	[X]
Augmentation de [X] % [Monnaie A]	[X]	[X]	[X]	[X]
Diminution de [X] % [Monnaie B]	[X]	[X]	[X]	[X]
Augmentation de [X] % [Monnaie B]	[X]	[X]	[X]	[X]
Diminution de [X] % [Monnaie C]	[X]	[X]	[X]	[X]
Augmentation de [X] % [Monnaie C]	[X]	[X]	[X]	[X]
Diminution de [X] % [Monnaie D]	[X]	[X]	[X]	[X]
Augmentation de [X] % [Monnaie D]	[X]	[X]	[X]	[X]

Les analyses de sensibilité qui suivent pour les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec PD émis et les contrats de réassurance détenus ont été effectuées à partir de l'exposition aux taux d'intérêt à la date de clôture. Un déplacement parallèle instantané consistant en une augmentation ou une diminution de tous les taux d'intérêt de [X] % en [monnaie A], de [X] % en [monnaie B], de [X] % en [monnaie C] et de [X] % en [monnaie D] est utilisé aux fins de la présentation à l'interne du risque de taux d'intérêt aux principaux dirigeants de l'entité et représente l'appréciation faite par la direction de la variation raisonnablement possible des taux d'intérêt. La sensibilité des actifs financiers est présentée séparément dans le tableau qui suit. Elle fait partie de la sensibilité globale des instruments financiers aux variations des taux d'intérêt illustrée plus haut.

	MSC		Résultat net		Capitaux propres	
	Augmentation de [X] %	Diminution de [X] %	Augmentation de [X] %	Diminution de [X] %	Augmentation de [X] %	Diminution de [X] %
	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Contrats d'assurance émis - [Monnaie A]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats de réassurance détenus - [Monnaie A]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Actifs financiers - [Monnaie A]	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'assurance émis - [Monnaie B]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats de réassurance détenus - [Monnaie B]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Actifs financiers - [Monnaie B]	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'assurance émis - [Monnaie C]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Contrats de réassurance détenus - [Monnaie C]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Actifs financiers - [Monnaie C]	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'assurance émis - [Monnaie D]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats de réassurance détenus - [Monnaie D]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Actifs financiers - [Monnaie D]	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'assurance émis – Afrique et Moyen-Orient – autres monnaies	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats de réassurance détenus – Afrique et Moyen-Orient – autres monnaies	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'assurance émis – Asie-Pacifique – autres monnaies	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats de réassurance détenus – Asie-Pacifique – autres monnaies	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

La méthode utilisée par le Groupe pour déterminer sa sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est demeurée essentiellement la même que pour l'exercice précédent.

Exposition au risque de taux d'intérêt découlant des options et garanties incorporées dans des passifs d'assurance

Les contrats d'assurance émis en [Monnaie A] du Groupe comportent certaines options et garanties qui transfèrent le risque de taux d'intérêt au Groupe. Les options et garanties prévues aux contrats souscrits dans le cadre des activités d'assurance vie (outre-mer) du Groupe sont les suivantes :

- des options de rachat du contrat d'assurance aux termes desquelles la valeur de rachat (c.-à-d. le prix d'exercice de l'option) est soit un montant fixe, soit un montant fixe majoré des intérêts à un taux pouvant aller de 0,5% à 2,5 %, selon l'année au cours de laquelle le contrat a été émis;
- des options de rentes garanties aux termes desquelles le Groupe s'est engagé, lors de la passation de certains contrats, à verser une rente viagère aux titulaires de contrats survivants à la date de leur départ à la retraite. Le montant de cette rente sera calculé à l'aide du taux le plus élevé entre le taux de rente actuel à la date considérée et le taux de rente garanti stipulé au contrat. Le taux garanti se trouve à fixer lors de la passation du contrat à la fois le niveau de risque de mortalité et le taux d'intérêt qui sera utilisé pour calculer les paiements de rente. Le taux d'intérêt garanti s'inscrit dans une fourchette de 0,5 % à 2,5 %, selon l'année au cours de laquelle le contrat a été émis.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Ces options et garanties sont étroitement liées aux contrats d'assurance hôte et ne sont pas séparées. Elles sont évaluées à l'aide des hypothèses actuelles à la date de présentation de l'information financière. Leur incidence sur le résultat net du Groupe est prise en considération à chaque date de présentation de l'information financière dans le contexte de l'estimation pondérée par les probabilités de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Le tableau qui suit présente une analyse de l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt découlant des options et garanties incorporées dans le passif au titre des contrats d'assurance :

	Au 2023-12-31		Au 2022-12-31	
	Augmentation de [X] %	Diminution de [X] %	Augmentation de [X] %	Diminution de [X] %
	UM	UM	UM	UM
Valeur comptable des actifs/des passifs au titre des contrats d'assurance				
Option de rachat à un montant fixe	[X]	[X]	[X]	[X]
Option de rachat à un montant fixe majoré d'intérêts				
à 2,5 %	[X]	[X]	[X]	[X]
à 2,0 %	[X]	[X]	[X]	[X]
à 1,0 %	[X]	[X]	[X]	[X]
à 0,5 %	[X]	[X]	[X]	[X]
Autres types d'options de rachat	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[X]	[X]	[X]	[X]
Valeur comptable des actifs/des passifs au titre des contrats d'assurance				
Avec option de rente garantie				
à 2,5 %	[X]	[X]	[X]	[X]
à 2,0 %	[X]	[X]	[X]	[X]
à 1,0 %	[X]	[X]	[X]	[X]
à 0,5 %	[X]	[X]	[X]	[X]
Sans option de rente garantie	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[X]	[X]	[X]	[X]

La méthode utilisée par le Groupe pour déterminer sa sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est demeurée essentiellement la même que pour l'exercice précédent.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Gestion du risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le Groupe est exposé au risque de prix sur instruments de capitaux propres découlant principalement de placements non détenus pour apparier des produits liés à des placements. Les actions incluses dans les actifs financiers représentent des placements dans des titres cotés et non cotés qui offrent au Groupe la possibilité d'un rendement sous la forme d'un produit de dividendes et d'une plus-value du capital. Les instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de transaction.

Le Groupe est également exposé au risque de prix sur instruments de capitaux propres découlant des contrats d'assurance avec participation directe et des contrats d'investissement avec PD émis, ainsi que des contrats d'assurance avec participation indirecte émis et des contrats de réassurance détenus. Les prestations découlant de ces contrats sont liées à la juste valeur des éléments sous-jacents, y compris des instruments de capitaux propres.

Le Groupe n'a aucune concentration importante du risque de prix sur instruments de capitaux propres.

Analyse de sensibilité au risque de prix sur instruments de capitaux propres

Les analyses de sensibilité présentées ci-après montrent l'incidence d'une augmentation et d'une diminution de [X] % de la valeur des instruments de capitaux propres sur le résultat net et les capitaux propres, en fonction de l'exposition au risque de prix sur instruments de capitaux propres à la date de clôture.

	2023-12-31				2022-12-31			
	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Actifs financiers	Montant net	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Actifs financiers	Montant net
Augmentation de [X] %								
Résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Capitaux propres	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Diminution de [X] %								
Résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Capitaux propres	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

La méthode utilisée par le Groupe pour déterminer sa sensibilité aux prix des instruments de capitaux propres est demeurée essentiellement la même que pour l'exercice précédent.

7. Risque lié au capital

Le risque lié au capital s'entend du risque que le Groupe ne dispose pas de ressources en capital suffisantes pour respecter les exigences réglementaires minimales dans tous les territoires où il exerce des activités réglementées, pour maintenir sa notation de crédit et pour soutenir sa croissance et ses options stratégiques.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

L'autorité de réglementation qui régit les activités du Groupe est [*nom de l'autorité de réglementation*] et cette autorité énonce les exigences en matière de capital applicables à l'ensemble du Groupe. Les assureurs étrangers sont assujettis à la surveillance des autorités de réglementation locales.

Gestion du risque lié au capital

Comme dans le cas des risques de liquidité et de marché, il incombe au CGAP d'assurer une gestion efficace du risque lié au capital dans l'ensemble du Groupe. Des niveaux précis d'autorité et de responsabilité en matière de gestion du risque lié au capital ont été attribués aux comités appropriés.

Le risque lié au capital est évalué et surveillé au moyen de limites établies relativement au capital et au levier financier, qui sont toutes calculées conformément aux exigences réglementaires pertinentes.

Le tableau qui suit présente le capital qui est géré par le Groupe sur une base réglementaire :

	<u>2023-12-31</u>	<u>2022-12-31</u>
	<u>UM</u>	<u>UM</u>
Total des capitaux propres	[X]	[X]
Ajustements au titre du goodwill et d'autres actifs inadmissibles	[X]	[X]
Total du capital réglementaire	<u>[X]</u>	<u>[X]</u>

Les plans du Groupe en matière de capital sont conçus dans le but de maintenir, sur les plans quantitatif et qualitatif, le capital nécessaire pour répondre au profil de risque, aux exigences réglementaires et aux besoins commerciaux du Groupe. Par conséquent, le Groupe détient une base de capital diversifiée qui offre une forte capacité d'absorption des pertes et permet d'optimiser les rendements. Les prévisions de capital font l'objet d'un suivi continu par rapport aux ratios de capital cibles internes pertinents afin de s'assurer qu'elles demeurent appropriées et tiennent compte des risques liés au plan, y compris les changements d'ordre réglementaire possibles dans l'avenir.

Le Groupe et ses établissements individuels réglementés ont respecté toutes les exigences en matière de capital imposées de l'extérieur et toutes les évaluations internes du capital.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

8. Produits des activités d'assurance

Les tableaux qui suivent présentent une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période.

2023-12-31	Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	Assurance vie	Automobile et habitation				
	UM	UM				
Contrats non évalués selon la MRP						
IFRS 17:106(a)	<i>Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante :</i>					
IFRS 17:106(a)(i)	– Sinistres et autres charges prévus afférents aux activités d'assurance					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(a)(ii)	– Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(a)(iii)	– Montant de la MSC comptabilisé en raison de la fourniture de services					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(a)(iv)	– Autres [<i>décrire</i>]					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(b)	Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats évalués selon la MRP						
	-	[X]	-	-	-	[X]
Total des produits des activités d'assurance						
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022-12-31	Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	Assurance vie	Automobile et habitation				
	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Contrats non évalués selon la MRP						
IFRS 17:106(a)	<i>Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante :</i>					
IFRS 17:106(a)(i)	– Sinistres et autres charges prévus afférents aux activités d'assurance					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(a)(ii)	– Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(a)(iii)	– Montant de la MSC comptabilisé en raison de la fourniture de services					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(a)(iv)	– Autres [<i>décrire</i>]					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(b)	Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats évalués selon la MRP						
	-	[X]	-	-	-	[X]
Total des produits des activités d'assurance						
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Charges afférentes aux activités d'assurance

IFRS 17:103b

Les tableaux qui suivent présentent une analyse des charges afférentes aux activités d'assurance comptabilisées au cours de la période.

2023

	Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	Assurance vie	Automobile et habitation				
	UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:103(b)(i)						
Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)						
Variations liées aux services passés – ajustement du PSS	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)						
Variations liées aux services futurs – pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>						
IFRS 17:103(b)(ii)						
- Amortissement	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
- Frais d'acquisition	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022

	Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	Assurance vie	Automobile et habitation				
	UM	UM				
IFRS 17:103(b)(i)	Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées					
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Variations liées aux services passés – ajustement du PSS					
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Variations liées aux services futurs – pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de telles pertes					
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>					
IFRS 17:103(b)(ii)	- Amortissement					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	- Frais d'acquisition					
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur					
	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des charges afférentes aux activités d'assurance					
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

IFRS 17:98

10. Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

Les tableaux qui suivent présentent une analyse de l'imputation des primes de réassurance payées et des sommes recouvrées des réassureurs :

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2023		Contrats de réassurance détenus pour :				
		Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Total
		Assurance vie	Automobile et habitation			
		UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:106(a)	<i>Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante</i>					
IFRS 17:106(a)(i)	- Montant recouvrable prévu au titre des sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(a)(ii)	- Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	- Montant de la MSC comptabilisé en raison de la fourniture de services	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	- Ajustements liés à l'expérience découlant des primes payées	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Contrats non évalués selon la MRP	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Contrats évalués selon la MRP	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:86	Imputation des primes de réassurance payées	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:86	Montant recouvrable au titre des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Variations du montant recouvrable lié aux services passés – ajustements des sinistres survenus	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:66A, 86(ba)	Recouvrement des pertes lors de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:66B, 86(ba)	Recouvrement des pertes sur un groupe de contrats sous-jacents déficitaire et reprise de telles pertes	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Contrats non évalués selon la MRP	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Contrats évalués selon la MRP	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:86	Montants recouverts auprès des réassureurs	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:86	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022		Contrats de réassurance détenus pour :				
		Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Total
		Assurance vie	Automobile et habitation			
UM	UM	UM	UM	UM		
IFRS 17:106(a)	Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante					
IFRS 17:106(a)(i)	- Montant recouvrable prévu au titre des sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:106(a)(ii)	- Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques épirés	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	- Montant de la MSC comptabilisé en raison de la fourniture de services	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	- Ajustements liés à l'expérience découlant des primes payées	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Contrats non évalués selon la MRP	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Contrats évalués selon la MRP	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:86	Imputation des primes de réassurance payées	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:86	Montant recouvrable au titre des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Variations du montant recouvrable lié aux services passés – ajustements des sinistres survenus	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:66A, 86(ba)	Recouvrement des pertes lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats sous-jacents déficitaire	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:66B, 86(ba)	Recouvrement des pertes sur un groupe de contrats sous-jacents déficitaire et reprise de telles pertes	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Contrats non évalués selon la MRP	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Contrats évalués selon la MRP	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:86	Montants recouverts auprès des réassureurs	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:86	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

11. Total du revenu d'investissement et des produits financiers ou charges financières d'assurance

Les tableaux qui suivent présentent une analyse du revenu d'investissement net et des produits financiers/charges financières d'assurance nets comptabilisés en résultat net et dans les AERG au cours de la période :

2023	Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	Assurance vie	Automobile et habitation				
<i>Revenus d'investissement afférents aux actifs sous-jacents</i>						
	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Produits d'intérêts sur les instruments financiers non évalués à la JVRN	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Produits nets tirés des instruments financiers évalués à la JVRN	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Profit net (perte nette) lié à la décomptabilisation des actifs financiers évalués au coût amorti	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Profit net (perte nette) lié à la décomptabilisation des actifs financiers évalués à la JVAERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Écart de change net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Autres produits/charges	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total du revenu/des charges d'investissement afférents aux actifs sous-jacents comptabilisés en résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total du revenu/des charges d'investissement afférents aux actifs sous-jacents comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total du revenu/des charges d'investissement, montant net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

*Produits financiers ou
charges financières
d'assurance afférents aux
contrats d'assurance émis*

Intérêt capitalisé	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Effet des changements dans les hypothèses liées aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses financières	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Effet des variations des flux de trésorerie d'exécution au taux courant lorsque la MSC est ajustée en fonction du taux initial	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations des flux de trésorerie d'exécution et de la MSC des contrats évalués selon la MHV attribuables aux variations de la juste valeur des éléments sous-jacents	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Écarts de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis

Produits financiers/ charges financières d'assurance reclassés des AERG lors de la décomptabilisation de contrats d'assurance émis ¹	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Produits financiers/charges financières d'assurance sortis des AERG en raison d'un changement dans le fait de détenir ou non les éléments sous-jacents	-	-	[X]	-	[X]	[X]

Total des produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net

	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total des produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total des produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>Produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus</i>							
Intérêt capitalisé	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Effet des changements dans les hypothèses liées aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses financières	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Effet des variations des flux de trésorerie d'exécution au taux courant lorsque la MSC est ajustée en fonction du taux d'actualisation établi lors de la comptabilisation initiale	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Écarts de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Total des produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Total des produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total des produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Produits financiers/charges financières d'assurance, montant net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Note :

1. Les produits financiers/charges financières d'assurance reclassés des AERG au moment de la décomptabilisation des contrats d'assurance émis sont présentés sous un seul poste dans la présente note, car ils sont présentés à leur montant brut dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global. Conformément au paragraphe 94 d'IAS 1, l'entité peut choisir de présenter les ajustements de reclassement dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global ou dans les notes.

2022	Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	Assurance vie	Automobile et habitation				
Revenus d'investissement afférents aux actifs sous-jacents	UM	UM	UM	UM	UM	UM
Produits d'intérêts sur les instruments financiers non évalués à la JVRN	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Produits nets tirés des instruments financiers évalués à la JVRN	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Profit net (perte nette) lié à la décomptabilisation des actifs financiers évalués au coût amorti	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Profit net (perte nette) lié à la décomptabilisation des actifs financiers évalués à la JVAERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Écart de change net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Autres produits/charges	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total du revenu/des charges d'investissement afférents aux actifs sous-jacents comptabilisés en résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total du revenu/des charges d'investissement afférents aux actifs sous-jacents comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total du revenu/des charges d'investissement, montant net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis</i>						
Intérêt capitalisé	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Effet des changements dans les hypothèses liées aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses financières	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Effet des variations des flux de trésorerie d'exécution au taux courant lorsque la MSC est ajustée en fonction du taux d'actualisation établi lors de la comptabilisation initiale	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations des flux de trésorerie d'exécution et de la MSC des contrats évalués selon la MHV attribuables aux variations de la juste valeur des éléments sous-jacents	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Écarts de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Produits financiers/charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Produits financiers/charges financières d'assurance reclassés des AERG lors de la décomptabilisation de contrats d'assurance émis ¹	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Produits financiers/charges
financières d'assurance
reclassés des AERG en
raison d'un changement
dans le fait de détenir ou
non les éléments sous-
jacents

- - [X] - [X] [X]

Total des produits

financiers/charges

financières d'assurance

afférents aux contrats

d'assurance émis

comptabilisés en

résultat net

[X] [X] [X] [X] [X] [X] [X]

Total des produits

financiers/charges

financières d'assurance

afférents aux contrats

d'assurance émis

comptabilisés dans les

AERG

[X] [X] [X] [X] [X] [X] [X]

Total des produits

financiers/charges

financières d'assurance

afférents aux contrats

d'assurance émis

[X] [X] [X] [X] [X] [X] [X]

*Produits financiers/charges
financières afférents aux
contrats de réassurance
détenus*

Intérêt capitalisé

[X] [X] [X] [X] - [X]

Effet des changements dans
les hypothèses liées aux
taux d'intérêt et aux autres
hypothèses financières

[X] [X] [X] [X] - [X]

Effet des variations des flux
de trésorerie d'exécution
au taux courant lorsque la
MSC est ajustée en
fonction du taux
d'actualisation établi lors
de la comptabilisation
initiale

[X] [X] [X] [X] - [X]

Écarts de change

[X] [X] [X] [X] - [X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total des produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Total des produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Total des produits financiers/charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	[X]	[X]	[X]	[X]	-	[X]
Montant net des...	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Note :

1. Les produits financiers/charges financières d'assurance reclassés des AERG au moment de la décomptabilisation des contrats d'assurance émis sont présentés sous un seul poste dans la présente note, car ils sont présentés à leur montant brut dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global. Conformément au paragraphe 94 d'IAS 1, l'entité peut choisir de présenter les ajustements de reclassement dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global ou dans les notes.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

12. Actifs et passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des actifs et des passifs au titre des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance à la date de clôture, par catégorie d'activités :

	Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	Assurance vie	Automobile et habitation				
	UM	UM				
2023						
Actifs au titre des contrats d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passifs au titre des contrats d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Montant net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Actifs au titre des contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passifs au titre des contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Montant net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
2022						
	Contrats sans participation		Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	Assurance vie	Automobile et habitation				
	UM	UM				
Actifs au titre des contrats d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passifs au titre des contrats d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Montant net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Actifs au titre des contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Passifs au titre des contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Montant net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

13. Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance

A. Activités d'assurance vie – contrats sans participation

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance.

2023	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte	Éléments de perte		
	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100					
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]
	Variations dans l'état du résultat net				
	<i>Produits des activités d'assurance</i>				
IFRS 17:103(a)					
IFRS 17:114(a)	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(b)	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114I	Autres contrats	-	[X]	-	[X]
	Produits des activités d'assurance	-	[X]	-	[X]
	<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>				
IFRS 17:103(b)					
IFRS 17:103(b)(i)	Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	[X]	[X]
	<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>				
IFRS 17:103(b)(ii)	- Amortissement	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:105B	- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	-
	Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)					
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net	-	[X]	[X]	[X]
	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:103(c)					
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

<i>Flux de trésorerie</i>						
IFRS 17:98, 105(a)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(i)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

2022	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte	Éléments de perte		
	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]
	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net					
<i>Produits des activités d'assurance</i>					
IFRS 17:103(a)	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(a)	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(b)	Autres contrats	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(c)	Produits des activités d'assurance	-	[X]	-	[X]
<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>					
IFRS 17:103(b)	Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(i)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition				
IFRS 17:103(b)(ii)	- Amortissement	-	[X]	-	[X]
	- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	-

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Charges financières d'assurance afférentes aux contrats d'assurance comptabilisés en résultat net

IFRS 17:105(c)		-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	-	[X]	-	[X]	-
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:98, 105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des contrats d'assurance, ventilé par composante :

IFRS 17:101	2023	MSC						
		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total
		UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Variations dans l'état du résultat net

IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>							
IFRS 17:104(b)(i)	Montant de la MSC comptabilisé en raison de la fourniture de services							
	-	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]	
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés							
	-	-	[X]	-	-	-	[X]	
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience							
	-	[X]	-	-	-	-	[X]	
	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>							
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période							
	-	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]	
	Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur							
	[X]	-	-	-	-	-	[X]	
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC							
	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-	
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes							
	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]	
IFRS 17:104(c)	<i>Variations liées aux services passés</i>							
	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus							
	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]	
	Résultat des activités d'assurance							
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:105(c)	Charges financières d'assurance afférentes aux contrats d'assurance comptabilisées en résultat net	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-	[X]	[X]
	<i>Flux de trésorerie</i>							
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:101	2022	MSC						
		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total
		UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Variations dans l'état du résultat net							
IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>							
IFRS 17:104(b)(i)	Montant de la MSC comptabilisé en raison de la fourniture de services	-	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	-	[X]	-	-	-	-	[X]
		-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>							
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>							
IFRS 17:104(c)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Charges financières d'assurance afférentes aux contrats d'assurance comptabilisées en résultat net	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17: 105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-	[X]	[X]
	<i>Flux de trésorerie</i>							
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Le tableau qui suit présente une analyse des contrats comptabilisés initialement au cours de la période.

IFRS 17:107-108	2023	Contrats émis		Contrats acquis		Total
		Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
		UM	UM	UM	UM	
IFRS 17:107(a)	<i>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</i>					
IFRS 17:107(a)	- Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(a)	- Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	Ajustement au titre du risque non financier	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	MSC	[X]	-	[X]	-	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	2022					
IFRS 17:107(a)	<i>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</i>					
IFRS 17:107(a)	- Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(a)	- Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance à payer	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	Ajustement au titre du risque non financier	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	MSC	[X]	-	[X]	-	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	[X]	-	[X]	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	-	[X]	-	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
2022	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100					
IFRS 17:99(b)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Variations dans l'état du résultat net et des AERG				
IFRS 17:103(a)	<i>Produits des activités d'assurance</i>				
IFRS 17:114(a)	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:114(b)	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:114(c)	[X]	-	-	-	[X]
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)	<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>				
IFRS 17:103(b)(i)	-	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	-	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	-	[X]	-	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	[X]	-	[X]	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	-	[X]	-	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

C. Contrats avec participation directe

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus pour les contrats avec participation directe.

2023

	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte	Éléments de perte		
	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100					
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]
	Variations dans l'état du résultat net et des AERG				
IFRS 17:103(a)	<i>Produits des activités d'assurance</i>				

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:114(a)	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:114(b)	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:114(c)	Autres contrats	-	[X]	-	-	[X]
	Produits des activités d'assurance	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:103(b)	<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>					
IFRS 17:103(b)(i)	Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	[X]	-	[X]
	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition					
IFRS 17:103(b)(ii)	- Amortissement	-	[X]	-	-	[X]
	- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:105	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Charges financières d'assurance comptabilisées en résultat net	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Charges financières d'assurance comptabilisées dans les AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	-	[X]	-	[X]	-
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:98, 105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022

	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte		
	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100					
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]
	Variations dans l'état du résultat net et des AERG				
IFRS 17:103(a)	<i>Produits des activités d'assurance</i>				
IFRS 17:114(a)	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(b)	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(c)	Autres contrats	-	[X]	-	[X]
	Produits des activités d'assurance	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:103(b)	<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>				
IFRS 17:103(b)(i)	Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	[X]	[X]
	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition				
IFRS 17:103(b)(ii)	- Amortissement	-	[X]	-	[X]
	- Frais d'acquisition	[X]	-	-	[X]
	- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	-	[X]	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:98, 105(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de chaque composant du passif net au titre des contrats d'assurance.

							MSC	Total
2023		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur		Autres contrats
						UM	UM	
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Variations dans l'état du résultat net et des AERG

IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>							
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée relativement aux services fournis	-	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	-	[X]	-	-	-	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

		-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>							
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>							
IFRS 17:104(c)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-	[X]	[X]
	<i>Flux de trésorerie</i>							
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

					MSC			Total
2022		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
		UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Variations dans l'état du résultat net et des AERG

IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>							
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée relativement aux services fournis	-	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	-	[X]	-	-	-	-	[X]
		-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

IFRS 17:104(a) *Variations liées aux services futurs*

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>							
IFRS 17:104(c)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-	[X]	[X]
	<i>Flux de trésorerie</i>							
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

IFRS 17:111 La nature et la juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats d'assurance avec participation directe détenus par le Groupe sont précisées ci-après.

	Juste valeur	
	2023-12-31	2022-12-31
	UM	UM
Actifs financiers obligatoirement évalués à la JVRN		
Instruments d'emprunt	[X]	[X]
Instruments de capitaux propres	[X]	[X]
Instruments d'emprunt évalués au coût amorti	[X]	[X]
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	[X]	[X]
Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG	[X]	[X]
	[X]	[X]

IFRS 17:112 Comme l'indique la note 1.H.4, le Groupe se prévaut du choix relatif à l'atténuation des risques; il n'apporte donc aucun ajustement à la MSC en ce qui concerne les variations des flux de trésorerie d'exécution découlant des garanties de rendement minimum sur les contrats avec participation directe. Celles-ci sont prises en compte dans le résultat net par l'intermédiaire du poste « Variations des flux de trésorerie d'exécution et de la MSC des contrats évalués selon la MHV attribuables aux variations de la juste valeur des éléments sous-jacents ». Si le groupe avait pour méthode comptable d'ajuster la MSC, celle-ci aurait été augmentée de [X] millions d'UM à ce titre pour 2023 (2022 : augmentation de [X] millions d'UM).

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

D. Contrats avec participation indirecte

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus pour les contrats avec participation indirecte .

2023	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte		
	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100 IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net et des AERG					
<i>Produits des activités d'assurance</i>					
IFRS 17:103(a)	<i>Produits des activités d'assurance</i>				
IFRS 17:114(a)	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(b)	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(c)	Autres contrats	-	[X]	-	[X]
	Produits des activités d'assurance	-	[X]	-	[X]
<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>					
IFRS 17:103(b)	<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>				
IFRS 17:103(b)(i)	Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	[X]	[X]
<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>					
IFRS 17:103(b)(ii)	- Amortissement	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:105B	- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	-	[X]	-	[X]	-
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

2022	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte	Éléments de perte		
	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100					
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]
	Variations dans l'état du résultat net et des AERG				
IFRS 17:103(a)	<i>Produits des activités d'assurance</i>				
IFRS 17:114(a)	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(b)	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(c)	Autres contrats	-	[X]	-	[X]
	Produits des activités d'assurance	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:103(b)	<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>				
IFRS 17:103(b)(i)	Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:103(b)(iii)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:103(b)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - Amortissement	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105B	- Perte de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	-	[X]	-	[X]	-
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:98, 105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	-	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de chaque composant du passif net au titre des contrats d'assurance.

IFRS 17:101	2023	MSC						Total
		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
		UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Variations dans l'état du résultat net et des AERG

IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>							
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée relativement aux services fournis	-	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	-	[X]	-	-	-	-	[X]
		-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>							
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>							

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:104(c)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17 105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>							
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

MSC Total

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:101	2022								
		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats		
		UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Variations dans l'état du résultat net et des AERG

IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>								
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée relativement aux services fournis	-	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	-	[X]	-	-	-	-	-	[X]
		-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>								
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	-	[X]	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(c)	<i>Variations liées aux services passés</i>								
IFRS 17:104(c)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	[X]	[X]	-	-	-	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Résultat des activités d'assurance		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG		-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>							
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Une analyse des contrats d'assurance avec participation indirecte initialement comptabilisés au cours de la période figure ci-dessous.

IFRS 17:107-108		Contrats émis		Contrats acquis		Total
		Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
	2023					
		UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:107(a)	<i>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</i>					
IFRS 17:107(a)	- Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(a)	- Charges de sinistres et autres charges à payer afférentes aux activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	Ajustement au titre du risque non financier	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	MSC	[X]	-	[X]	-	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	2022					
IFRS 17:107(a)	Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
IFRS 17:107(a)	- Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(a)	- Charges de sinistres et autres charges à payer afférentes aux activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	Ajustement au titre du risque non financier	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	MSC	[X]	-	[X]	-	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

E. Contrats d'investissement avec PD

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus pour les contrats d'investissement avec PD .

2023	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
	UM	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte	UM	UM
IFRS 17:100 IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net et des AERG					
IFRS 17:103(a)	<i>Produits des activités d'assurance</i>				
IFRS 17:114(a)	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(b)	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(c)	Autres contrats	-	[X]	-	[X]
	Produits des activités d'assurance	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:103(b)	<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>				
IFRS 17:103(b)(i)	Charges afférentes aux services liés à l'investissement	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	[X]	[X]
	<i>Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>				
IFRS 17:103(b)(ii)	- Amortissement	-	[X]	-	[X]
	- Frais d'acquisition	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105B	- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG		-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	-	[X]	-	[X]	-
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des charges afférentes aux activités d'investissement (y compris les composants investissement)	-	-	-	[X]	[X]
Total des flux de trésorerie		[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

2022	Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
		Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte		
	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100					
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net et des AERG					
IFRS 17:103(a)	<i>Produits des activités d'assurance</i>				
IFRS 17:114(a)	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(b)	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:114(c)	Autres contrats	-	[X]	-	[X]
Produits des activités d'assurance		-	[X]	-	[X]
IFRS 17:103(b)	<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>				

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:103(b)(i)	Charges de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	[X]	-	[X]
	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition					
IFRS 17:103(b)(ii)	- Amortissement	-	[X]	-	-	[X]
	- Frais d'acquisition	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:105B	- Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	[X]	-	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des produits et des charges afférents aux activités d'assurance	-	[X]	-	[X]	-
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des charges afférentes aux activités d'investissement (y compris les composants investissement)	-	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de chaque composant du passif net au titre des contrats d'assurance pour les contrats d'investissement avec PD.

IFRS 17:101	2023	MSC						Total
		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	UM
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Variations dans l'état du résultat net et des AERG

IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>							
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée relativement aux services fournis	-	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	-	[X]	-	-	-	-	[X]
		-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>							
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>							

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:104(c)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Résultat des activités d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>							
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:101	2022							MSC	Total
		Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats		
		UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	

Variations dans l'état du résultat net et des AERG

IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>							
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée relativement aux services fournis	-	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	-	[X]	-	-	-	-	[X]
		-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>							
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>							
IFRS 17:104(c)	Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	-	[X]	[X]	-	-	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Résultat des activités d'assurance		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	-	[X]	-	[X]	[X]	[-X]	[X]
Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG		-	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d), B66A	Affectation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats correspondants	[X]	[X]	-	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>							
IFRS 17:105(a)(i)	Primes reçues (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(ii)	Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance (y compris les composants investissement)	-	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:108

Une analyse des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période figure ci-dessous.

	Contrats émis		Contrats acquis		Ttotal
	Contrats rentables	Contrats déficitaires	Contrats rentables	Contrats déficitaires	
2023					
	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:107(a)	<i>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</i>				
IFRS 17:107(a)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(a)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	[X]	-	[X]	-	[X]
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

2022

IFRS 17:107(a)	<i>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures</i>				
IFRS 17:107(a)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(a)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	[X]	-	[X]	-	[X]
	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

14. Actifs et passifs au titre des contrats de réassurance

A. Contrats de réassurance détenus – Vie

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus recouvrables sur les contrats de réassurance.

		2023				2022			
		Couverture restante			Couverture restante				
		Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Composant relatif aux sinistres survenus	Total	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Composant relatif aux sinistres survenus	Total
		UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100									
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net et des AERG									
Imputation des primes de réassurance payées									
		[X]	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]
<i>Sommes recouvrées auprès des réassureurs</i>									
IFRS 17:103(b)(i)	Recouvrements sur les sinistres survenus et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance	-	[X]	[X]	[X]	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Variation du composant recouvrement de perte	-	[X]	-	[X]	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Variation des recouvrements attendus sur des sinistres passés	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:86	Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des charges afférentes aux activités de réassurance	[X]	-	[X]	-	[X]	-	[X]	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>								
IFRS 17:105(a)(i)	Primes payées	[X]	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Sommes reçues des réassureurs relativement aux sinistres survenus	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	-	[X]	[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de chaque composant de l'actif net au titre des contrats de réassurance détenus.

2023

IFRS 17:101		MSC					Total
		Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
		UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net et des AERG							
IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>						
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée pour la période	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Ajustements du composant recouvrement de perte comptabilisé antérieurement	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	[X]	-	-	-	-	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>						
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	[X]	[X]	-	-	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:66A, 105(d)	Augmentation du composant recouvrement de perte de la MSC lors de la comptabilisation de contrats sous-jacents déficitaires	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>						
IFRS 17:104(c)	Variation du composant relatif aux sinistres survenus	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en résultat net	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>						
IFRS 17:105(a)(i)	Primes payées (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Sommes reçues des réassureurs relativement aux sinistres survenus (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022

IFRS 17:101	MSC						Total
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats		
	UM	UM	UM	UM	UM	UM	
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net et des AERG							
IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>						
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée pour la période	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Ajustements du composant recouvrement de perte comptabilisé antérieurement	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	[X]	-	-	-	-	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>						
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	[X]	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:66A, 105(d)	Augmentation du composant recouvrement de perte de la MSC lors de la comptabilisation de contrats sous-jacents déficitaires	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations liées aux services passés							

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:104(c)	Variation du composant relatif aux sinistres survenus	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en résultat net	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(a)	Flux de trésorerie						
IFRS 17:105(a)(i)	Primes payées (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Sommes reçues des réassureurs relativement aux sinistres survenus (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:107-108

Une analyse des contrats de réassurance détenus initialement comptabilisés au cours de la période figure ci-dessous.

2023	Contrats de réassurance détenus		Contrats de réassurance détenus acquis		Total	
	Contrats avec profit net à l'achat	Tous les autres contrats	Contrats avec profit net à l'achat	Tous les autres contrats		
	UM	UM	UM	UM		
IFRS 17:107(a)	Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	Ajustement au titre du risque non financier	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	MSC	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

2022	Contrats de réassurance détenus		Contrats de réassurance détenus acquis		Total	
	Contrats avec profit net à l'achat	Tous les autres contrats	Contrats avec profit net à l'achat	Tous les autres contrats		
	UM	UM	UM	UM		
IFRS 17:107(a)	Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	Ajustement au titre du risque non financier	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	MSC	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Total		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

B. Contrats de réassurance détenus – Automobile et habitation (selon le modèle général)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus recouvrables sur les contrats de réassurance.

		2023				2022			
		Couverture restante				Couverture restante			
		Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Composant relatif aux sinistres survenus	Total	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Composant relatif aux sinistres survenus	Total
		UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:100									
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
<i>Variations dans l'état du résultat net</i>									
IFRS 17:98, 103(a)	Imputation des primes de réassurance payées	[X]	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]
<i>Sommes recouvrées auprès des réassureurs</i>									
IFRS 17:103(b)(i)	Recouvrements sur les sinistres survenus et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv)	Variation du composant recouvrement de perte	-	[X]	-	[X]	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Variation des recouvrements attendus sur des sinistres passés	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en résultat net								
	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des charges afférentes aux activités de réassurance	[X]	-	[X]	-	[X]	-	[X]	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>								
IFRS 17:105(a)(i)	Primes payées	[X]	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Sommes reçues des réassureurs relativement aux sinistres survenus	-	-	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	-	[X]	[X]	[X]	-	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de chaque composant de l'actif net au titre des contrats de réassurance détenus.

		2023					
		MSC					
		Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total
		UM	UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:101							
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net							
IFRS 17:104(b)	<i>Variations liées aux services rendus au cours de la période</i>						
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée pour la période	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Ajustements du composant recouvrement de perte comptabilisé antérieurement	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	[X]	-	-	-	-	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>						
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	[X]	[X]	-	-	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:66A, 105(d)	Augmentation du composant recouvrement de perte de la MSC lors de la comptabilisation de contrats sous-jacents déficitaires	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>						
IFRS 17:104(c)	Variation du composant relatif aux sinistres survenus	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en résultat net						
	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>						
IFRS 17:105(a)(i)	Primes payées (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Sommes reçues des réassureurs relativement aux sinistres survenus (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

		2022					
		MSC					
		Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Contrats traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats traités selon l'approche fondée sur la juste valeur		Total
					UM	UM	
IFRS 17:101							
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net							
IFRS 17:104(b)	Variations liées aux services rendus au cours de la période						
IFRS 17:104(b)(i)	MSC comptabilisée pour la période	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Ajustements du composant recouvrement de perte comptabilisé antérieurement	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(b)(ii)	Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	-	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:104(b)(iii)	Ajustements liés à l'expérience	[X]	-	-	-	-	[X]
		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)	<i>Variations liées aux services futurs</i>						
IFRS 17:104(a)(iii)	Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	[X]	[X]	-	-	[X]	[X]
IFRS 17:104(a)(i)	Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	-
IFRS 17:104(a)(ii)	Changements dans les estimations qui entraînent des pertes sur les groupes de contrats déficitaires et des reprises de telles pertes	[X]	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:66A, 105(d)	Augmentation du composant recouvrement de perte de la MSC lors de la comptabilisation de contrats sous-jacents déficitaires	-	-	[X]	[X]	[X]	[X]
	<i>Variations liées aux services passés</i>						

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:104(c)	Variation du composant relatif aux sinistres survenus	[X]	[X]	-	-	-	[X]
	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en résultat net						
	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG	[X]	-	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:98, 105(a)	Flux de trésorerie						
IFRS 17:105(a)(i)	Primes payées (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Sommes reçues des réassureurs relativement aux sinistres survenus (y compris les composants investissement)	[X]	-	-	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:107-108 Une analyse des contrats de réassurance détenus initialement comptabilisés au cours de la période figure ci-dessous.

	Contrats de réassurance détenus		Contrats de réassurance détenus acquis		Total	
	Contrats avec profit net à l'achat	Tous les autres contrats	Contrats avec profit net à l'achat	Tous les autres contrats		
	UM	UM	UM	UM		
2023						
IFRS 17:107(a)	Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	Ajustement au titre du risque non financier	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	MSC	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

	Contrats de réassurance détenus		Contrats de réassurance détenus acquis		Total	
	Contrats avec profit net à l'achat	Tous les autres contrats	Contrats avec profit net à l'achat	Tous les autres contrats		
	UM	UM	UM	UM		
2022						
IFRS 17:107(a)	Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(b)	Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(c)	Ajustement au titre du risque non financier	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:107(d)	MSC	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

C. Contrats de réassurance détenus – Automobile et habitation (selon la MRP)

IFRS 17:97

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'actif net au titre de la couverture restante et de l'actif au titre des sinistres survenus recouvrables sur les contrats de réassurance. La période de couverture des contrats de réassurance proportionnelle détenus à l'égard des contrats d'assurance automobile et habitation émis par le Groupe est d'un an ou moins ou, si elle est de plus d'un an, les conditions requises pour l'évaluation selon la MRP sont respectées. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables appliquées aux contrats d'assurance évalués selon la MRP, voir la note 1.H.3.

		2023				
		Couverture restante		Composant relatif aux sinistres survenus		Total
		Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
		UM	UM	UM	UM	UM
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Variations dans l'état du résultat net et des AERG						
IFRS 17:98, 103(a)	Imputation des primes de réassurance payées	[X]	-	-	-	[X]
<i>Sommes recouvrées auprès des réassureurs</i>						
IFRS 17:103(b)(i)	Recouvrements sur les sinistres survenus et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv), 66A, 70A	Variation de l'actif au titre de la couverture restante en raison des produits constatés au cours de la période à l'égard des nouveaux contrats sous-jacents déficitaires	-	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:103(b)(iii)	Variation des recouvrements sur les sinistres passés	-	-	[X]	[X]	[X]
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en résultat net	[X]	[X]	[X]	-	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	-	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG		[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des charges afférentes aux activités de réassurance	[X]	-	[X]	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:105(a)(i)	Primes payées	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Sommes reçues des réassureurs relativement aux sinistres survenus	-	-	[X]	-	[X]
Total des flux de trésorerie		[X]	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

2022

	Couverture restante		Composant relatif aux sinistres survenus		Total	
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Estimations de la valeur actualisée			
			des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
	UM	UM	UM	UM	UM	
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture de l'actif	[X]	[X]	-	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde d'ouverture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Variations dans l'état du résultat net et des AERG

IFRS 17:98, 103(a)	Imputation des primes de réassurance payées	[X]	-	-	-	[X]
	<i>Sommes recouvrées auprès des réassureurs</i>					
IFRS 17:103(b)(i)	Recouvrements sur les sinistres survenus et autres charges engagées relativement aux activités d'assurance	-	-	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(b)(iv), 66A, 70A	Variation de l'actif au titre de la couverture restante en raison des produits constatés au cours de la période à l'égard des nouveaux contrats sous-jacents déficitaires	-	[X]	-	-	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:103(b)(iii)	Variation des recouvrements sur les sinistres passés	-	-	[X]	[X]	[X]
	Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en résultat net	[X]	[X]	[X]	-	[X]
IFRS 17:105(c)	Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG	[X]	[X]	[X]	-	[X]
IFRS 17:105(d)	Effet des variations des taux de change	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
	Total des variations dans l'état du résultat net et des AERG	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:103(c)	Composants investissement exclus des charges afférentes aux activités de réassurance	[X]	-	[X]	-	-
IFRS 17:98, 105(a)	<i>Flux de trésorerie</i>					
IFRS 17:105(a)(i)	Primes payées	[X]	-	-	-	[X]
IFRS 17:105(a)(iii)	Sommes reçues des réassureurs relativement aux sinistres survenus	-	-	[X]	-	[X]
	Total des flux de trésorerie	[X]	-	[X]	-	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture de l'actif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture du passif	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
IFRS 17:99(b)	Solde de clôture net	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

15. Marge sur services contractuels (MSC)

Les montants que le Groupe s'attend à comptabiliser en résultat net à l'égard de la MSC restante à la date de clôture se ventilent comme suit :

2023	Dans moins	Dans 1 an	Dans 4	Dans plus	Total
	de 1 an	à 3 ans	à 5 ans	de 5 ans	
	UM	UM	UM	UM	UM
Contrats d'assurance					
Contrats sans participation					
- Vie	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation directe	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation indirecte	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'investissement avec PD	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
MSC totale des contrats d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats de réassurance					
Contrats sans participation					
- Vie	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
- Automobile et habitation (réassurance facultative seulement)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation directe	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation indirecte	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'investissement avec PD	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
MSC totale des contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022	Dans moins de 1 an	Dans 1 an à 3 ans	Dans 4 à 5 ans	Dans plus de 5 ans	Total
	UM	UM	UM	UM	UM
Contrats d'assurance					
Contrats sans participation					
- Vie	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation directe	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation indirecte	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'investissement avec PD	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
MSC totale des contrats d'assurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats de réassurance					
Contrats sans participation					
- Vie	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
- Automobile et habitation (réassurance facultative seulement)	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation directe	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats avec participation indirecte	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Contrats d'investissement avec PD	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
MSC totale des contrats de réassurance	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

16. Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Le tableau qui suit présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

2023	Vie	Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	UM	UM	UM	UM	UM
Solde d'ouverture	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Acquisitions	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Montant décomptabilisé au cours de la période en raison de l'imputation au groupe de contrats correspondant	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Pertes de valeur	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Reprises de pertes de valeur	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Solde de clôture	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

IFRS 17:105A

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2022	Vie	Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	UM	UM	UM	UM	UM
Solde d'ouverture	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Acquisitions	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Montant décomptabilisé au cours de la période en raison de l'imputation au groupe de contrats correspondant	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Pertes de valeur	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Reprises de pertes de valeur	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Solde de clôture	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Les montants que le Groupe s'attend à décomptabiliser de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont ventilés, chronologiquement et en fonction du groupe de contrats d'assurance auquel ils seront imputés, dans le tableau qui suit.

	Vie	Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	UM	UM	UM	UM	UM
Dans l'année qui suit	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Dans 1 an à 3 ans	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Dans 4 à 5 ans	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Dans plus de 5 ans	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
2023-12-31	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

	Vie	Contrats avec participation directe	Contrats avec participation indirecte	Contrats d'investissement avec PD	Total
	UM	UM	UM	UM	UM
Dans l'année qui suit	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Dans 1 an à 3 ans	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Dans 4 à 5 ans	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
Dans plus de 5 ans	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]
2022-12-31	[X]	[X]	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

17. Résultats non distribués

	2023	2022
	UM	UM
Solde au 1 ^{er} janvier	[X]	[X]
Dividendes versés	[X]	[X]
Résultat net de l'exercice	[X]	[X]
Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG qui ont été reclassés en résultat net à la sortie	[X]	[X]
Ajustement découlant de la variation des participations ne donnant pas le contrôle	[X]	[X]
	<hr/>	<hr/>
Solde au 31 décembre	[X]	[X]
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

18. Autres réserves

	31/12/2023	31/12/2022
	UM	UM
Autres réserves (nettes d'impôt)		
Réserve au titre de la réévaluation des placements		
-Instruments d'emprunt	[X]	[X]
-Instruments de capitaux propres	[X]	[X]
Réserve au titre de la couverture	[X]	[X]
Coût de couverture – écart de taux entre monnaies (<i>foreign currency basis spread</i>)	[X]	[X]
Réserve au titre de l'écart de change	[X]	[X]
Réserve financière au titre des contrats d'assurance émis	[X]	[X]
Réserve financière au titre des contrats de réassurance détenus	[X]	[X]
Autres	[X]	[X]
	<hr/>	<hr/>
Total des autres réserves	[X]	[X]
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IAS 1:106(d);
IAS 1:106A; IAS 1:79(b)

Réserve au titre de la réévaluation des placements

	Placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG	Placements en instruments d'emprunt classés comme étant à la JVAERG	Réserve au titre de la réévaluation des placements
	UM	UM	UM
Solde au 1^{er} janvier 2022	[X]	[X]	[X]
IFRS 7:20(a)(vii); IFRS 7:20(a)(viii)	Profit (perte) découlant des variations de juste valeur au cours de la période	[X]	[X]
IAS 1:90	Impôt sur le résultat lié au profit (à la perte) découlant des variations de juste valeur au cours de la période	[X]	[X]
IFRS 7:20(a)(vii) IFRS 9:B5.7.1	Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG qui ont été reclassés en résultat net à la sortie	-	[X]
IFRS 7:20(a)(viii)	Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG reclassé en résultat net lors de la sortie de ces instruments	[X]	[X]
IAS 1:82(cb)	Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG reclassé en résultat net lors du reclassement de ces instruments de la JVAERG à la JVRN	[X]	[X]
Solde au 1^{er} janvier 2023	[X]	[X]	[X]
IFRS 7:20(a)(vii); IFRS 7:20(a)(viii)	Profit (perte) découlant des variations de juste valeur au cours de la période	[X]	[X]
IAS 1:90	Impôt sur le résultat lié au profit (à la perte) découlant des variations de juste valeur au cours de la période	[X]	[X]
IFRS 7:20(a)(vii) IFRS 9:B5.7.1	Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG qui ont été reclassés en résultat net à la sortie	-	[X]
IFRS 7:20(a)(viii)	Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG reclassé en résultat net lors de la sortie de ces instruments	[X]	[X]
IAS 1:82(cb)	Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG reclassé en résultat net lors du reclassement de ces instruments de la JVAERG à la JVRN	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Solde au 31 décembre 2023

[X]

[X]

[X]

IAS 1:79(b); IAS 1:82A

Coût de couverture

Le Groupe couvre son investissement net dans [nom de l'établissement à l'étranger] contre le risque de change au comptant. L'écart de taux entre monnaies (*foreign currency basis spread*) et l'élément report/déport des contrats à terme de gré à gré sont exclus de la désignation de la couverture. La réserve au titre du coût de couverture comprend les effets des éléments suivants :

- les variations de la juste valeur de l'élément report/déport des contrats à terme de gré à gré lorsque seule la variation de la valeur de l'élément prix au comptant du contrat est désignée comme instrument de couverture (conformément à la méthode comptable du Groupe, qui consiste à comptabiliser la composante non désignée des contrats à terme dans les capitaux propres);
- les variations de la juste valeur de l'écart de taux entre monnaies (*foreign currency basis spread*) des instruments financiers lorsqu'il est exclu de la désignation de l'instrument financier comme instrument de couverture (conformément à la méthode comptable du Groupe qui consiste à comptabiliser la composante non désignée des dérivés de change dans les capitaux propres).

Les variations de la juste valeur de l'élément report/déport et de l'écart de taux entre monnaies des contrats à terme de gré à gré, lorsqu'elles se rapportent à un élément couvert lié à un intervalle de temps et s'accumulent dans la réserve au titre de la couverture de flux de trésorerie, sont amorties en résultat net sur une base rationnelle sur la durée de la relation de couverture.

IFRS 7:24F

Les variations de la juste valeur de l'élément report/déport et de l'écart de taux entre monnaies des instruments financiers ainsi que les ajustements de reclassement et l'amortissement qui s'y rapportent sont présentés dans le tableau suivant par catégorie de risque.

	Risque de change	
	2023	2022
	UM	UM
Solde au 1 ^{er} janvier	[X]	[X]
Variations au cours de la période de la juste valeur de l'élément report/déport et de l'écart de taux entre monnaies relativement aux éléments couverts liés à un intervalle de temps	[X]	[X]
Impôt sur le résultat découlant des variations de la juste valeur de l'élément report/déport et de l'écart de taux entre monnaies	[X]	[X]
Amortissement en résultat net des variations de la juste valeur de l'élément report/déport et de l'écart de taux entre monnaies relativement aux éléments couverts liés à un intervalle de temps	[X]	[X]
Impôt sur le résultat découlant des éléments couverts liés à un intervalle de temps amortis ou reclassés en résultat net	[X]	[X]
Solde au 31 décembre	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IAS 1:106(d); IAS 1:106A

Réserve au titre de l'écart de change

	2023	2022
	UM	UM
IFRS 7:24B		
Solde au 1^{er} janvier	[X]	[X]
IFRS 7:24C(b)(i); IFRS 7:24E(a)		
Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des instruments de couverture désignés comme couverture d'investissement net	[X]	[X]
Impôt sur le résultat découlant des profits (pertes) sur couvertures de l'actif net d'établissements à l'étranger	[X]	[X]
Écarts de change à la conversion de l'actif net d'établissements à l'étranger	[X]	[X]
Impôt sur le résultat lié aux profits (pertes) découlant de la conversion de l'actif net d'établissements à l'étranger	[X]	[X]
IFRS 7:24C(b)(iv); IFRS 7:24E(a)		
(Profit) perte sur instruments de couverture reclassés en résultat net à la sortie d'établissements à l'étranger	-	-
Impôt sur le résultat lié au profit (à la perte) sur instruments de couverture reclassés en résultat net à la sortie d'établissements à l'étranger	-	-
Profit (perte) reclassé en résultat net à la sortie d'établissements à l'étranger	-	-
Impôt sur le résultat lié au profit (à la perte) reclassé à la sortie d'établissements à l'étranger	-	-
Solde au 31 décembre	[X]	[X]
Dont :		
IFRS 7:24B(b)(ii)		
Solde lié aux couvertures d'investissement net maintenues	[X]	[X]
IFRS 7:24B(b)(iii)		
Solde lié aux couvertures d'investissement net non maintenues	[X]	[X]
Solde lié à la reconversion de l'actif net d'un établissement à l'étranger	[X]	[X]

Réserve financière au titre des contrats d'assurance émis

	2023	2022
	UM	UM
IAS 1:92, 94, 106A		
Solde au 1^{er} janvier	[X]	[X]
IFRS 17:88(b)		
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis avec élément de participation directe dont les éléments sous-jacents ne sont pas détenus par le Groupe	[X]	[X]
IFRS 17:88(b)		
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis sans élément de participation directe	[X]	[X]
IFRS 17:89(b)		
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis avec élément de participation directe dont les éléments sous-jacents sont détenus par le Groupe	[X]	[X]
IFRS 17:91		
Moins : cumul des montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, reclassés dans le résultat net suivant la décomptabilisation de contrats d'assurance émis sans élément de participation directe	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

IFRS 17:91	Moins : cumul des montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, reclassés dans le résultat net suivant la décomptabilisation de contrats d'assurance émis avec élément de participation directe dont les éléments sous-jacents ne sont pas détenus par le Groupe	[X]	[X]
IFRS 17:113, B135	Moins : reclassement dans le résultat net des montants antérieurement comptabilisés relativement aux contrats d'assurance émis avec élément de participation directe dont les éléments sous-jacents n'étaient pas détenus par le Groupe et le sont maintenant ¹	[X]	[X]
IFRS 17:113, B135	Moins : reclassement dans le résultat net des montants antérieurement comptabilisés relativement aux contrats d'assurance émis avec élément de participation directe dont les éléments sous-jacents étaient détenus par le Groupe et ne le sont maintenant plus ²	[X]	[X]
IAS 1:91(b)	Impôt sur le résultat lié aux produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période	[X]	[X]
Solde au 31 décembre		[X]	[X]

¹ Se rapporte aux contrats d'assurance vie liés à des placements et émis avec élément de participation directe, dont l'entité a acquis les éléments sous-jacents le 1^{er} février 2023. La valeur comptable des groupes de contrats en question est de [X] UM. Les produits financiers et charges financières d'assurance qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ont été reclassés en résultat net, dans les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis, en fonction des hypothèses qui s'appliquaient immédiatement avant le changement.

² Se rapporte aux contrats de rente variable différée émis avec élément de participation directe dont l'entité ne détient plus les éléments sous-jacents, les ayant transférés au réassureur X le 1^{er} mars 2023. La valeur comptable des groupes de contrats en question est de [X] UM. Les produits financiers et charges financières d'assurance qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ont été reclassés en résultat net, dans les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis, en fonction des hypothèses qui s'appliquaient immédiatement avant le changement.

Les produits financiers et charges financières d'assurance comptabilisés dans les AERG sont cumulés dans la réserve financière au titre des contrats d'assurance émis.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Montants établis à la date de transition à IFRS 17

Pour les contrats avec participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant cumulatif d'ouverture des AERG à la date de transition à IFRS 17 est considéré comme égal au montant cumulatif comptabilisé dans les AERG pour les éléments sous-jacents. Les contrats en question sont des contrats d'assurance émis et des contrats d'investissement avec PD évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur ou encore l'approche rétrospective modifiée. Le tableau qui suit présente le rapprochement des montants cumulatifs inclus dans les AERG relativement aux actifs financiers évalués à la JVAERG qui se rattachent à ces contrats.

	Placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG	Placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG	Réserve au titre de la réévaluation des placements évalués à la JVAERG qui se rapporte aux montants établis à la date de transition à IFRS 17 comptabilisés dans les AERG à l'égard des contrats avec participation directe
	UM	UM	UM
Solde au 1^{er} janvier 2022	[X]	[X]	[X]
Profit (perte) découlant des variations de juste valeur au cours de la période	[X]	[X]	[X]
Impôt sur le résultat lié au profit (à la perte) découlant des variations de juste valeur au cours de la période	[X]	[X]	[X]
Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG qui ont été reclassés en résultat net à la sortie	[X]	-	[X]
Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG reclassé en résultat net lors de la sortie de ces instruments	-	[X]	[X]
Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG reclassé en résultat net lors du reclassement de ces instruments de la JVAERG à la JVRN	-	[X]	[X]
Solde au 1^{er} janvier 2023	[X]	[X]	[X]
Profit (perte) découlant des variations de juste valeur au cours de la période	[X]	[X]	[X]
Impôt sur le résultat lié au profit (à la perte) découlant des variations de juste valeur au cours de la période	[X]	[X]	[X]

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG qui ont été reclassés en résultat net à la sortie	[X]	-	[X]
Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG reclassé en résultat net lors de la sortie de ces instruments	-	[X]	[X]
Profit (perte) cumulé lié aux placements en instruments d'emprunt désignés comme étant à la JVAERG reclassé en résultat net lors du reclassement de ces instruments de la JVAERG à la JVRN	-	[X]	[X]
Solde au 31 décembre 2023	[X]	[X]	[X]

Réserve financière au titre des contrats de réassurance détenus

		2023	2022
		UM	UM
IAS 1:92, 94, 106A	Solde au 1^{er} janvier	[X]	[X]
IFRS 17:88(b)	Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	[X]	[X]
IFRS 17:91	Moins : cumul des montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, reclassés dans le résultat net suivant la décomptabilisation de contrats de réassurance détenus	[X]	[X]
IAS 1:91(b)	Impôt sur le résultat relatif aux produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période	[X]	[X]
	Solde au 31 décembre	[X]	[X]

Les produits financiers et charges financières de réassurance comptabilisés dans les AERG sont cumulés dans la réserve financière au titre des contrats d'assurance émis.

Notes annexes (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), ainsi que son réseau mondial de cabinets membres et leurs entités liées (collectivement appelés l'« organisation Deloitte »). DTTL (appelé également « Deloitte mondial ») ainsi que chacun de ses cabinets membres et entités liées sont des entités juridiques distinctes et indépendantes, qui ne peuvent s'obliger ou se lier mutuellement à l'égard de tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et de leurs entités liées sont responsables uniquement de leurs propres actes et omissions et non de ceux et celles des autres cabinets membres et entités. DTTL n'offre aucun service aux clients. Pour en apprendre davantage, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte fournit des services de pointe en matière d'audit et de services-conseils en audit, de fiscalité et d'affaires juridiques, de consultation, de conseils financiers et de conseils en gestion des risques à près de 90 % des sociétés du palmarès Fortune Global 500^{MD} et à des milliers de sociétés fermées. Nos professionnels produisent des résultats mesurables et durables pour rehausser la confiance du public envers les marchés financiers, aider nos clients à se transformer et à prospérer, et ouvrir la voie afin de créer une économie plus forte, une société plus équitable et un monde plus durable. Deloitte tire parti de son histoire de plus de 175 ans dans plus de 150 pays et territoires. Pour savoir comment les quelque 415 000 professionnels de Deloitte laissent leur marque partout dans le monde, consultez le site www.deloitte.com.

Les renseignements contenus dans la présente publication sont d'ordre général. Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), son réseau mondial de cabinets membres et leurs entités liées (collectivement, l'« organisation Deloitte ») ne fournissent aucun conseil ou service professionnel au moyen de la présente publication. Avant de prendre des décisions ou des mesures qui peuvent avoir une incidence sur votre entreprise ou sur vos finances, vous devriez consulter un conseiller professionnel reconnu.

Aucune entité du réseau de Deloitte ne pourra être tenue responsable à l'égard de toute perte que pourrait subir une personne qui se fie à cette publication. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées constituent une entité juridique distincte et indépendante. Aucune déclaration, garantie ou engagement (explicite ou implicite) n'est donné quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans la présente publication, et ni DTTL, ni ses cabinets membres, ni ses sociétés affiliées, ni ses employés ou agents ne peuvent être tenus responsables de toute perte ou dommage, quel qu'il soit, survenant directement ou indirectement en relation avec toute personne se fiant à la présente publication. DTTL et chacun de ses cabinets membres et de leurs entités affiliées constituent des entités juridiques distinctes et indépendantes.

© 2023. Pour plus d'information, communiquez avec Deloitte mondial.